

CECILE PORTA

D.E.S.S DROIT HUMANITAIRE
INTERNATIONAL URGENCE - REHABILITATION
UNIVERSITE DE DROIT D'AIX EN PROVENCE



LES KURDES DE TURQUIE.
UN PEUPLE ENTRE RECONNAISSANCE ET
REPRESSION.

ANNEE 1995

INTRODUCTION

1ère PARTIE: LES KURDES DE L'EMPIRE OTTOMAN à LA TURQUIE KEMALISTE p 3

1/ LES KURDES SOUS L'EMPIRE OTTOMAN

A/Entre la Perse et l'Empire Otoman : Le Kurdistan

a/ le Kurdistan zone tampon entre deux empires

b/ La perte d'autonomie du Kurdistan

B/La fin de l'Empire Ottoman :Espoir et désillusions pour les Kurdes

2/ LES KURDES SOUS LA TURQUIE KEMALISTE

A/Négation de la spécificité kurde

a/Pas de place pour les minorités dans la Turquie kémaliste

b/Les années de répression

B/ DE KEMAL à DEMIREL : Quelle évolution?

a/ Les principes intangibles d'une turquie " une et indivisible"

b/ Entre évolution et régression quelle voie pour la Turquie?

2ème PARTIE: LES KURDES AU COEUR DES ENJEUX DE LA REGION p 24

1/ UNE REGION DANS LAQUELLE LA TURQUIE OCCUPE UNE PLACE STRATEGIQUE

A/ La question Kurde et les problèmes internes de la turquie

B/ La question Kurde et les rapports extérieurs de la Turquie

2/ LE KURDISTAN UNE REGION CONVOITEE POUR SES RICHESSES

A/ L'enjeu de l'eau dans la région

B/ La question de Mossoul

3ème PARTIE: LA CONDITION DES KURDES DANS LA TURQUIE CONTEMPORAINE p 41

1/ L'EVOLUTION DE LA RESISTANCE KURDE

A/ Vers l'unité nécessaire

B/ La prise de conscience du problème kurde au niveau national et international

2/ CONDITION DES KURDES EN TURQUIE

A/ Traditions et modes de vie

B/ La répression: un lourd bilan économique et humanitaire

CONCLUSION p 53

RENOI DE PAGES

BIBLIOGRAPHIE

LEXIQUE

ANNEXES 1 à 5

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont
aidé dans la recherche et l'élaboration de ce
document:

Ahmet Alim
Mr Bruschi et Mr Cohen
mon père, Lionel, Marion, Kaïs

LES KURDES DE TURQUIE

INTRODUCTION

De la mosaïque des peuples du Moyen Orient, complexe, troublante, nous parviennent des images de peuples déchirés persécutés, que l'on oublie et qui réapparaissent au gré de l'actualité.

Parmi eux les kurdes. Entre une présentation simplifiée et réduite comme celle qui les définit en tant que « Turcs de montagne » et la réalité beaucoup plus difficile à appréhender, il n'est pas aisé a priori de cerner l'origine de ce peuple.

Sans patrie, longtemps sans historien, dispersés dans cinq pays différents les faits ne nous aident guère.

Pourtant les Kurdes forment une des nations les plus anciennes du Moyen Orient.

Ce peuple mérite que l'on s'y attache. Autant pour la richesse de son histoire, que pour comprendre les enjeux géopolitiques dans lesquels ils sont imbriqués et qui menacent la stabilité de cette partie du monde.

Les kurdes possèdent une langue, une littérature et des coutumes qui remontent à plus de deux mille ans.

Ce sont des écrivains arabes turcs et persans qui ont rapporté les premières légendes sur les origines Kurdes.

Au 10^e siècle le géographe Abou Ishak El Farsy écrit: « Ce sont effectivement des gens qui habitent dans nos contrées, mais qui sortent de la catégorie de l'espèce humaine, on a rassemblé des fragments du monde entier, que l'on a pétris et dont on a formé le Kurde! ».

L'historien arabe Masoudi dans son recueil « Les Prairies d'or » fait le récit d'une légende d'après laquelle les Kurdes seraient les descendants des enfants des esclaves du roi Salomon et de Satan. Les concubines du roi Salomon infidèles et impies qui avaient cédé aux avances du diable furent reléguées dans des montagnes lointaines. Elles donnèrent le jour à des « enfants qui se marièrent et se multiplièrent, et donnèrent le jour à la race des Kurdes ».

Une autre légende relatée par Firdusi dans son « Livre des rois » (« Chah-name » 10^eS), raconte que les Kurdes seraient les enfants des victimes d'un tyran très cruel nommé Zohak. Celui-ci souffrait de deux chancres sur les épaules qui « levaient la tête comme des serpents ». Cela lui provoquait des douleurs atroces qu'aucun médecin ne parvenait à apaiser, jusqu'à ce que Satan lui apparaissant sous forme de médecin lui prescrivit pour remédier à ses douleurs, de panser ses chancres chaque jour avec les cervelles de deux adolescents. Le vizir chargé de préparer ce remède réussit à épargner chaque jour un adolescent en mélangeant une cervelle humaine à celle d'un bélier. Les survivants allèrent se réfugier « sur la crête des montagnes les plus désertes entièrement inhabitées... Comme ils eurent le soin pendant un temps infini de fuir avec horreur et d'éviter le commerce des hommes et la fréquentation des villes, ils se créèrent un langage et un idiome particulier ».

Les Kurdes ont donc toujours été perçus par leurs voisins comme un peuple à part.

Zone tampon entre la Perse et l'Empire Ottoman, puis définitivement intégrés à celui-ci, le Kurdistan va peu à peu perdre son indépendance. Depuis l'éclatement de l'empire Ottoman, les Kurdes sont divisés entre la Turquie, l'Irak, l'Iran, essentiellement et aussi la Syrie et l'URSS. Le fait Kurde n'a cessé de préoccuper ces pays tant au plan interne, qu'externe, créant contre eux ou avec eux des alliances et des mésalliances. Finalement un seul accord existe entre ces pays désunis: c'est le refus de voir naître sinon un Etat Kurde ne serait ce qu'une autonomie pour la population Kurde. Cela remettrait en cause la fragile stabilité qui existe au sein de chacun de ces pays du fait des revendications que soulèveront leur propre minorité Kurde. Ces pays craignent aussi une remise en cause de leurs frontières et la perte de richesses irremplaçables qui se situent sur le territoire du Kurdistan : eau et pétrole notamment.

La question des minorités ici comme ailleurs traduit les limites d'un système de relations internationales qui s'est élaboré sur la souveraineté absolue des entités étatiques sans avoir su inventer les formes juridiques capables de satisfaire les minorités transfrontalières.

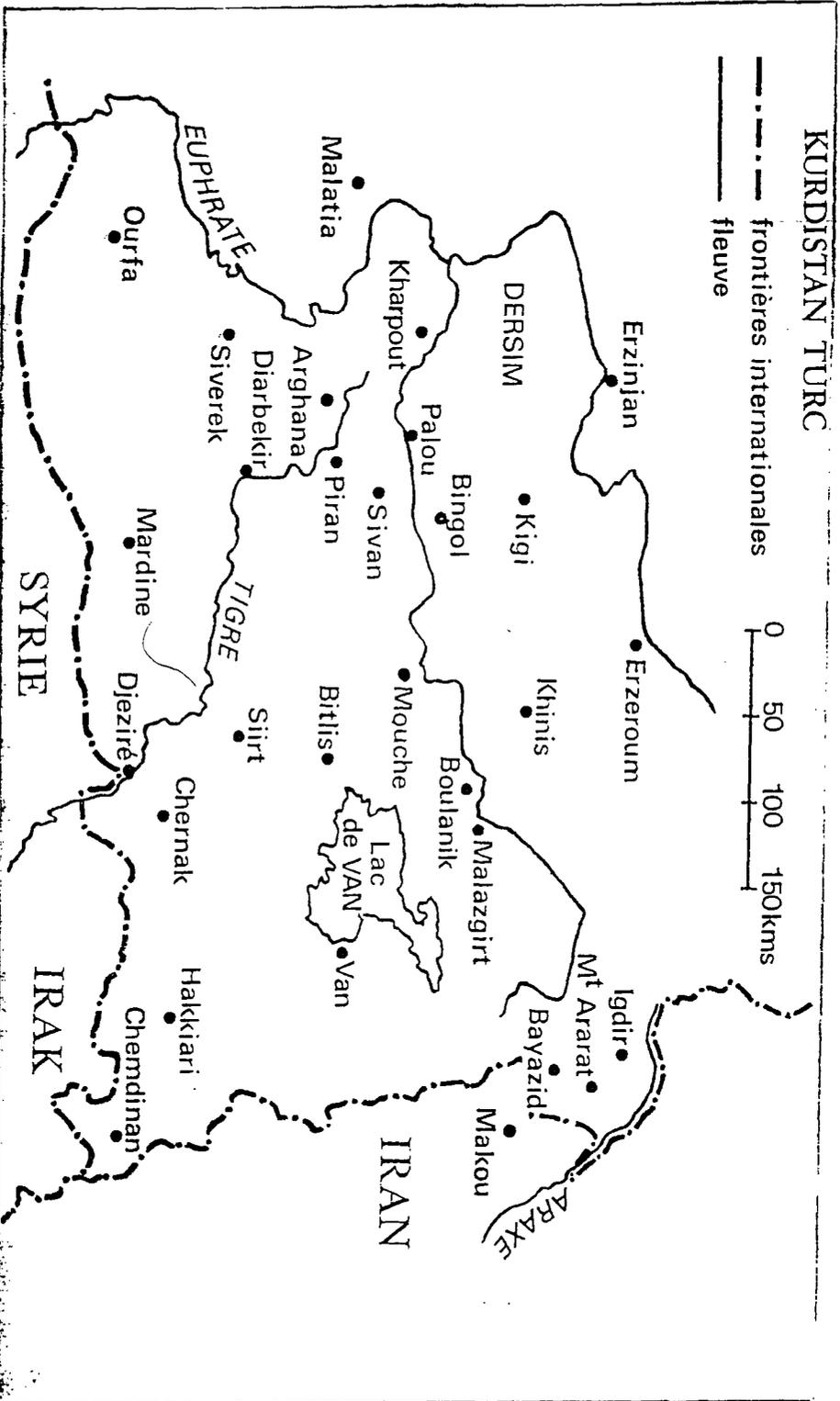
Ainsi le problème Kurde fait partie intégrante de la principale difficulté interne et externe de la Turquie depuis plus de 70 ans.

La Turquie occupe une place stratégique dans la région. A la frontière de l'Est et de l'Ouest, seul interlocuteur pour les Occidentaux face au monde arabe, la Turquie se veut incontournable. C'est un pays doté d'une armée puissante, qui a su exploiter les richesses de son territoire et développer des échanges économiques lucratifs avec ses pays voisins.

Mais elle doit faire face aujourd'hui à plusieurs difficultés. Redéfinir et consolider sa position de premier plan face à la fin de la guerre froide. Surmonter ses contradictions qui la tiraillent entre l'Orient et l'Occident. Et surtout trouver une solution à son problème de minorité qui menace sa cohésion et la stabilité de la région toute entière. Les exactions perpétuelles que la Turquie commet sur les Kurdes, les atteintes aux droits de l'homme maintes fois dénoncées lui ont fermé les portes de l'Europe.

Il s'agit pour bien comprendre la situation des Kurdes en Turquie de retracer leur histoire en parallèle avec celle de l'Empire Ottoman. D'exposer plus précisément les enjeux que représentent le problème Kurde pour la Turquie. Et enfin de saisir toute l'évolution du peuple Kurde, durant ces années de répression, à l'intérieur même de cette communauté, vis à vis de la population Turque, du gouvernement d'Ankara et de la communauté internationale.

KURDISTAN TÜRC



1ère PARTIE

LES KURDES DE L'EMPIRE OTTOMAN A LA TURQUIE KEMALISTE



1/ LES KURDES SOUS L'EMPIRE OTTOMAN

A/ ENTRE LA PERSE ET L'EMPIRE OTTOMAN : LE KURDISTAN

a/ LE KURDISTAN ZONE TAMPON ENTRE DEUX EMPIRES

Les kurdes font partis des peuples de langue iranienne avec les Perses, les Pachtounes, les Tadjiks, les Baloutches et les Ossètes. Ils appartiennent au groupe occidental (Plateau iranien par rapport au groupe oriental : Asie Centrale, steppes) des langues iraniennes comme les Baloutches.

Le kurdistan est une des plus vieilles civilisations du Moyen Orient, on estime son origine à plusieurs siècles avant J.C. On a retrouvé dans les Zagros des vestiges appartenant aux ancêtres des kurdes datant de 3000 à 5000 avant J.C. Les principautés autonomes qui formaient le kurdistan ont pu conserver leur indépendance, tant bien que mal, jusqu'au 19°S.

Au 7°S ils sont englobés dans le califat arabe. De confession Zoroastre ils seront peu à peu convertit à l'Islam. Les kurdes sont sunnites pour la majorité ou Alévis.

Au 10°S le califat se désagrège, les Kurdes vont alors créer de petits Etats.

Face aux invasions dans les siècles suivants: turcomanes, Mongoles, et celle de Tamerlan, les Kurdes s'isolent, mais ils ne sont pas touchés directement.

Bientôt l'Empire Ottoman se met en place. Le 16°S fait place aux affrontements entre celui-ci et la Perse. Ce sont ces affrontements qui déterminent l'histoire des Kurdes jusqu'à nos jours.

Une partie des Kurdes va se rallier à l'Empire Ottoman sunnite contre la Perse chiite.

En 1515 le Sultan Selim1° fait campagne au Kurdistan , il va subventionner les chefs Kurdes en échange de leur alliance contre le Chah séfévide. Les chefs Kurdes seront nommés « gouverneurs » héréditaires mais s'ils reconnaissent la suzeraineté du sultan ils n'en perdent pas moins leur autonomie.

En 1515 le traité d' Amasya délimite les influences des deux Empires. Le centre du Kurdistan forme alors une zone tampon. Les chefs Kurdes du versant oriental ont reconnu nominalement la suzeraineté du chah.

Le traité ne met pas un terme aux guerres qui opposent Ottoman et Séfévide, chacun essayant de renverser l'équilibre instauré par le traité en sa faveur. Ainsi pour faire face aux attaques des Ouzbeks et des turkmènes les chahs vont déporter des milliers de familles Kurdes au Khorassan. Leurs descendants y vivent toujours.

Les structures sociales de ce peuple reposent alors sur un système de tribus à la tête desquelles se trouve un chef. Le Kurdistan est affaiblit par les luttes intestines qui opposent ses chefs et par l'emprise irréversible des Ottomans. Les émirats sont supprimés un à un. Le dernier à se rendre

est celui de Sulaimaniya en 1850. Cela permet aux Ottomans de signer avec la Perse le traité d'Erzurum en 1847 qui vise à transformer en une réelle frontière la délimitation qu'ils avaient esquissé trois siècles auparavant. C'est alors la disparition des tribus Kurdes et ce mode d'organisation fait place aux confréries soufies, dont la Nakchibendiyya en particulier, qui vont jouer un rôle fédérateur.

b/ LA PERTE D'AUTONOMIE DU KURDISTAN

Le Sultan Abdul Hamid 2 qui a régné durant le dernier quart du 19^eS a fait armer des tribus Kurdes pour constituer des milices: les Hamidiyes.

En effet au 19^eS l'Empire Russe gagne peu à peu du terrain sur l'Empire ottoman. Le Sultan va donc se préoccuper avant tout de la sécurité des frontières orientales de son empire. Ces milices instituées en 1891 sur le modèle des régiments de cosaques de Russie ont plusieurs objectifs: -participer à la lutte contre les Russes en cas de nouvelles attaques, -maintenir l'ordre en Anatolie orientale,- discipliner les Kurdes.

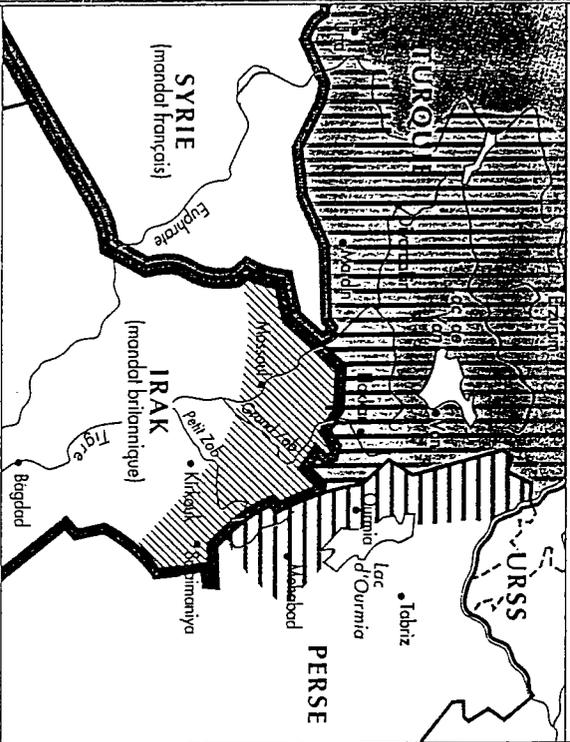
En armant certains chefs Kurdes, le Sultan veut consolider sa position dans le Kurdistan, cela lui permet aussi de monter les chefs Kurdes les uns contre les autres et de les affaiblir. En appuyant les chefs qu'ils choisissait le Sultan leur donnait le droit d'étendre leurs pouvoirs au dépend de leurs rivaux moins favorisés, et d'extorquer à la population tout ce qu'ils pouvaient. Ceci est une caractéristique constante dans l'histoire du Kurdistan. Même lorsque l'Etat ne pouvait pas exercer une influence directe sur ce territoire, son soutien à certains chefs contre d'autres a largement modifié l'équilibre des pouvoirs locaux pour aboutir à une oppression impitoyable de la population locale de la part des chefs désignés et de leurs gangs.

Nous retrouverons cette politique menée par le gouvernement de Turquie, avec les « gardes de villages » dont nous reparlerons plus loin.

Mais la stabilité sur laquelle comptait les Ottomans dans la région n'est pas gagnée, bien au contraire, de graves affrontements continuent d'opposer les Kurdes et les Arméniens dans les années 1890. Ceux-ci sans cesse attaqués par les Kurdes (pour maintes raisons qui touchent, notamment, à la fois de conflits territoriaux et de différences de religion) avaient cherché protection auprès de l'Empire Russe chrétien en guerre contre les Ottomans. Cela avait fini par creuser un fossé entre ces deux peuples engagés chacun sous les ordres de deux Empires ennemis. La politique de répression menée par le Sultan Abdul Hamid 2 touchait toutes les minorités, tous ceux en fait qui sous l'éveil du nationalisme menaçaient l'Empire déjà si fragilisé. C'est alors qu'eurent lieu les premiers massacres contre les Arméniens. Mais cette politique de répression, très conservatrice au demeurant est critiquée. Notamment par une association d'officiers et de fonctionnaires turcs, fondée à Salonique en 1906. Ses membres porteront le surnom de « jeunes Turcs ».

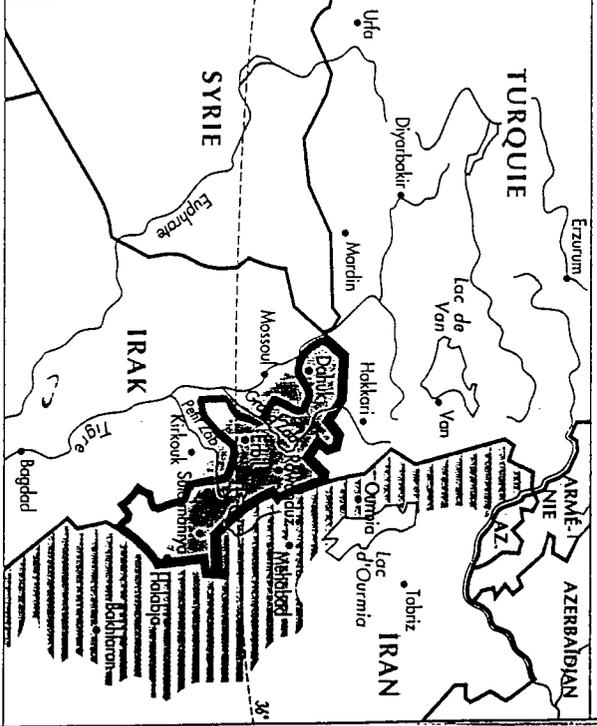
En 1907 celle-ci fonde le Comité Union et Progrès: CUP. La désaffection envers le régime est telle que ce mouvement va s'étendre rapidement. Ils seront soutenu par les minorités: Arméniennes, Kurdes qui les aideront même à prendre le pouvoir. En 1912 le CUP remporte les élections, et en 1913 un coup d'état le porte au pouvoir. Ce soutien des minorités s'explique par le fait que la politique des « jeunes Turcs » visait à mettre en place un pays plus moderne. Un pays multinational - sur le modèle occidental- où le droit des minorités serait respecté. Ils pensaient que leurs revendications nationales seraient satisfaites, par ailleurs cette période voit la naissance des premières organisations Kurdes. Mais la politique menée par les « jeunes Turcs » sera toute aussi répressive que celle de leurs prédécesseurs. Elle met en avant le nationalisme Turc en écrasant toutes les autres velléités. Cette idéologie ultra-nationaliste se traduit par le projet de réunifier dans un vaste empire tous les Etats. turcophones: c'est le pantouranisme ou le panturquisme.

LA QUESTION KURDE, 1919 - 1926



-  Territoires repris par les nationalistes turcs en 1920-1921
-  susceptibles de constituer un État kurde selon le traité de Sévres (1920)
-  placés sous mandat français en 1920
-  placés sous mandat britannique en 1920
-  Territoire revendiqué par les nationalistes turcs de 1919 à 1926
-  Territoire contrôlé par le chef kurde Simko de 1919 à 1922

LA QUESTION KURDE aujourd'hui



-  En Irak
Région autonome kurde insituée par Bagdad en 1974
-  Région autonome kurde de fait depuis 1991
-  En Iran
Provinces revendiquées par les autonomistes kurdes en 1979

Tous ceux qui n'entrent pas dans ce schéma sont nuisibles à cette réunification, d'où une planification de leur élimination. Les peuples Arméniens (chrétiens), Kurdes (non turcs), Assyro-Chaldéens (chrétiens) constituent des obstacles.

Profitant de la guerre le triumvirat unioniste: Enver, Talat, Djemal, pour la réalisation de son utopie touranienne, fit procéder au massacre de plus d'un million d'Arméniens, de 700 000 Kurdes. Face à la guerre pourtant une grande partie de la population Kurde répond à l'appel du sultan calife Réchad qui l'avait déclarée guerre «sainte». Les tribus du nord combattirent dans les rangs de l'armée russe contre les Ottomans. La Russie, tout en laissant entrevoir l'octroi d'une importante aide matérielle au mouvement national Kurde, préparait l'annexion du Kurdistan. Ainsi furent manipulés par les puissances impérialistes les Kurdes, les Arabes, les Arméniens dans un jeu complexe de visées territoriales et colonialistes.

La fin de la première guerre mondiale entraîne la disparition de l'Empire ottoman. C'est alors un formidable espoir pour les minorités qu'il tenait sous sa coupe. Mais les intérêts et l'avidité qui divisent les alliés auront raison de toutes ces espérances. Les promesses faites aux minorités seront bien vite oubliées.

B/ LA FIN DE L'EMPIRE OTTOMAN: ESPOIR ET DÉSILLUSIONS POUR LES KURDES

Tout au long de la guerre des tractations vont avoir lieu entre les alliés pour le partage des dépouilles de l'Empire ottoman. Le Proche-Orient arabe et les territoires arméno-kurdes se trouvent au centre de ces tractations. L'armistice de Moudros le 30 Octobre 1918 met fin aux hostilités. L'Empire ottoman est vaincu. En Novembre 1918, les Britanniques entrent à Mossoul pour prendre un gage dans le démantèlement prévu de l'empire défait.

Plusieurs territoires devaient être détachés de cette empire, le Kurdistan sera mentionné pour la première fois le 30 Janvier 1919 lors de la conférence de la paix qui s'ouvre à Paris. A la séance de 11 heures fut adoptée une résolution stipulant dans son article 2: « considérant les mauvais traitements que les Turcs ont fait surgir aux populations qu'ils avaient assujetties, considérant les terribles massacres d'Arméniens et d'autres populations, les Puissances alliées et associées sont convenues que l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine, et l'Arabie doivent être entièrement disjointes de l'Empire turc... ». A la séance de l'après midi qui s'ouvrait à 15 heures le président de la Conférence Lloyd George présente très embarrassé un amendement à cette résolution: « il dit être désolé d'avoir omis un pays de l'Empire qui aurait dû être inclus dans sa liste. Il ne pensait pas que le Kurdistan constituait un pays à part, mais que la Mésopotamie ou l'Arménie devaient le couvrir ». Informé de son erreur, celle-ci fut rectifiée et sans qu'il y ait eu d'objection les mots « et le Kurdistan » furent insérés dans la résolution.

Mais l'adoption d'une résolution ne suffit pas à régler une question aussi complexe, mettant en jeu tant d'intérêts. L'ajournement d'un traité de paix avec l'Empire ottoman donne la possibilité aux Britanniques, responsables de la question, de chercher une solution tout au long de l'année 1919. Mais les intérêts sont contradictoires. Les Britanniques souhaitent créer en Mésopotamie un Etat arabe sous leur contrôle en y incluant Mossoul et les gisements de pétrole environnants. Les Arméniens obtiennent des alliés de former un vaste Etat dont ferait partie la région de Van où vivent de nombreux Kurdes. Les nationalistes turcs sous la conduite de Moustapha Kemal proclament que les lignes tracées par l'armistice constituent les frontières de leur nouvel Etat.

Celui-ci engloberait donc Mossoul et la plus grande partie des territoires Kurdes.

De leur côté les Kurdes s'ils avaient constitués leurs premières organisations internationales ne possédaient toujours pas d'organe représentatif susceptible de s'exprimer en leur nom, et demeuraient très divisés. Cette lacune chronique les desservira cruellement et aujourd'hui encore la voie vers cette nécessaire unité demeure chaotique. En 1919 les Kurdes avaient, suivant les régions, des positions fort différentes. En Anatolie orientale, ils font cause commune avec les Turcs contre les Arméniens. Dans la région de Mossoul ils résistent aux Britanniques. De plus les notables Kurdes émigrés qui plaident la cause de leur peuple, n'ont sur le terrain aucune audience. Ainsi un ancien diplomate ottoman Chérif Pacha se souvenant soudain de ses origines Kurdes réussit à s'imposer comme « président de la délégation des Kurdes » à la conférence de la paix. Il va exposer les revendications Kurdes à Paris le 22 mars 1919. Il va réaliser la nécessité de résoudre l'antagonisme Kurdo-arménien et parvint à convaincre le chef de la délégation arménienne Boughos Noubar à signer un document commun. Mais cet accord soulève de vives polémiques et Chérif Pacha sera désavoué par tous. Les alliés d'abord enchantés doivent se rendre à l'évidence : Chérif Pacha n'a, auprès des Kurdes, aucun soutien.

En décembre 1919 les négociations alliées en vue d'un traité de paix avec l'Empire ottoman reprennent, mais la situation n'est toujours pas résolue. Dans un mémorandum du 23 Décembre le Quai d'Orsay propose un mandat franco-britannique sur le « Kurdistan » mais la Grande Bretagne ne veut pas y être impliquée ni voir s'installer les Français. La conférence de Londres qui prépare ce qui sera le Traité de Sèvres, va laisser en blanc les passages concernant le « Kurdistan », c'est à dire le territoire situé au nord de Mossoul, intégré dans le mandat britannique de la Mésopotamie.

Le Traité de Sèvres sera signé le 10 août 1920. Il laisse aux autorités Ottomanes les territoires compris entre l'Arménie et Mossoul. (1). Lors de la conférence de San Rémo chargée de régler les derniers problèmes du traité, aucun accord n'est intervenu entre les alliés ou au sein du

Cabinet britannique. L'indécision était d'autant plus grande qu'il n'y avait à cette conférence (à la différence des délégations nestoriennes et assyro-chaldéennes). L'événement qui décida les alliés fut un télégramme de Constantinople du Haut Commissaire britannique signalant qu'un « mouvement semblait se dessiner parmi les Kurdes en faveur de leur maintien sous la tutelle ottomane, le sultan leur promettant l'autonomie. » Cela arrangeait les alliés qui tenaient à éviter une avancée du territoire ottoman entre l'Arménie (hautes vallées de l'Euphrate) au nord et Mossoul au sud.

La conférence fut adoptée le 21 avril.

D'après celle-ci les alliés doivent définir, dans les six mois suivants la ratification du traité, un territoire avec un statut d'autonomie pour les Kurdes. Ceux-ci sont invités de leur côté dans un délai d'un an, à partir de cette même ratification, à s'adresser à la SDN pour réclamer leur indépendance sur ce territoire. Situation inédite où l'on procède d'abord à la définition d'un territoire pour appeler ensuite les propriétaires à se manifester.

Mais le traité de Sèvres ne sera jamais ratifié. Le mouvement national turc reprend vite le dessus, puisqu'il contrôle dès 1920 l'Arménie et les territoires au sud du lac de Van, ainsi que le territoire qui devait être affecté à l'État Kurde. Seuls les pays Kurdes de la région de Mossoul leur échappent. Les Turcs revendiquent ce territoire au nom du Pacte national qui fait coïncider les frontières du nouvel État Turc avec la ligne d'armistice de 1918. Les Britanniques quant à eux veulent y bâtir un État assez solide pour leur assurer et leur accorder une concession pétrolière à la Turkish Petroleum Company.

En 1923 le **Traité de Lausanne** est signé et ratifié. Il condamne l'autonomie que le traité de Sèvres laissait entrevoir aux minorités concernées (Kurdes, Assyro-Chaldéens...). Il consacre, par contre « la Turquie républicaine comme nouvelle puissance. »

En février 1925 éclate en Turquie une grande révolte Kurde sous la direction de Cheik Said. en effet l'abolition du califat par Moustapha Kémal et la proclamation de la République le 3 mars 1924 levèrent une équivoque que les nationalistes Turcs avaient entretenue depuis 1918. Les Kurdes avaient été durant tout ce temps utilisés contre les Anglais, les Grecs, ou pour essayer de récupérer le vilayet de Mossoul. Les Kurdes étaient alors farouchement attachés à l'Empire Ottoman, ce qui est la cause en partie de l'échec des leaders nationalistes Kurdes de Constantinople. Ils comprirent à ce moment là qu'ils avaient été une fois de plus manipulés. Au moment où tout les Kurdes étaient enfin prêts à se battre pour leur indépendance, le partage de l'Empire ottoman était achevé, les nouvelles frontières établies. Ils se retrouvèrent isolés aux confins de l'Anatolie et de la Perse. Chaque Puissance ayant réussi à parvenir à ses fins, les Kurdes qui n'avaient pas fait entendre leur voix quand il était temps, n'intéressaient plus personne. De 1921 à 1937 éclatèrent alors des révoltes dans le Kurdistan Turc.

Avec la chute de l' Empire ottoman, les Kurdes voient leur **autonomie perdue** , leur **territoire divisé**. Sous la Turquie Kémaliste les Kurdes n'ont non seulement plus de Patrie, mais ils se voient aussi retirer leur identité, le droit de pratiquer leur langue, leur culture. De longues années de répression et de **révoltes commencent**.

2/ LES KURDES SOUS LA TURQUIE KEMALISTE

A/ NÉGATION DE LA SPÉCIFICITÉ KURDE

a/ PAS DE PLACE POUR LES MINORITÉS DANS LA TURQUIE KÉMALISTE

Les années vingt marquent le début de cruels affrontements entre les Kurdes et le gouvernement Turc. Dans ce climat de guerre incessante la résistance Kurde s'organise.

Sous l'Empire ottoman, le terme « turc » était un qualificatif humiliant réservé aux « paysans grossiers » afin que la conscience nationaliste ne prenne le dessus sur la conscience d'ottomanisme. le mot « turc » était même banni du langage et le turquisme considéré comme un courant dangereux et extrémiste. Mais en ce début de 20^eS il s'agit d'une question de survie. Les Turcs ont vu l'Empire ottoman s'effondrer. Cette entité conquérante, puissante qui a longtemps dominé un vaste territoire ne peut se résoudre si vite à être réduite à cette minuscule dimension étatique. Le Kémalisme va cimenter cette nation à l'aide d'un nationalisme exacerbé.

Le mépris et l'humiliation se transformèrent en des sentiments de supériorité, d'arrogance et de mépris pour les non turcs. Des slogans comme : « les Turcs sont la plus vaillante et la plus noble des races » ou « un Turc vaut tout l'univers » sont proclamés. On se sert également de l'histoire pour glorifier le peuple Turc notamment à travers les personnages comme Attila Gengis Khan... Cela est d'ailleurs toujours enseigné dans les établissements scolaires.

Tout obstacle à la formation de cette Turquie devait être supprimé, toutes les **entités non turques**, toutes **spécificité niées**. Ainsi les **Kurdes, les Assyro-Chaldéens** et les autres minorités n'ont pas leur place dans cette **turquie ultra-nationaliste**.

Les Kurdes n'existent même pas en tant que tels. Ils seront considérés comme des « **Turcs de montagnes** ». L'histoire enseignée dans les écoles démontrait qu'ils étaient d'origine touranienne, venus il y a cinq mille ans de l'Asie centrale. Leur idiome serait un mélange du vieux turc, du persan, de l'arabe, et de l'arménien. Celui-ci serait né du fait « qu'à force de rester dans ces

montagnes inaccessibles ils avaient fini par oublier leur langue maternelle et subir l'influence de leurs voisins persans ».

Ainsi après la négation pure et simple du peuple Kurde, le gouvernement Turc s'employa à **détruire** systématiquement tout ce qui pouvait dénoter la **spécificité Kurde**. On inventa pour justifier cette destruction des pseudo théories linguistiques et historiques qui prouvaient la turquicité des Kurdes. Ces théories furent enseignées dans les écoles, les universités, les casernes et répandues largement dans les journaux à la radio, à la télévision.

Dès 1924, l'**usage public de la langue Kurde est interdit**. Toute publication non officielle en ce qui concerne les Kurdes en général l'est également. Les ouvrages historiques ou littéraires, les récits de voyages parus antérieurement en turc ou en toute autre langue, contenant des renseignements quel qu'il soit sur le peuple kurde furent retirés des bibliothèques et détruits. On réprima toute tentative de remise en cause de l'idéologie officielle. Mais ce genre d'initiative furent peu nombreuses de la part des milieu intellectuels turcs.

Ainsi une véritable **politique de terreur** s'est mise en place, principalement dans les domaines culturels et politique, où le simple fait de se dire Kurde passait pour un crime passible de la peine de mort.

S'attaquer à la langue d'un peuple est la meilleur façon de l'anéantir. Parce que c'est par elle qu'il s'identifie, qu'il communique, qu'il existe. Tout les moyens sont donc utilisés pour empêcher l'emploi de cette langue: **interdiction de son usage écrit ou parlé, de son enseignement, de toute publication, information.**

Il se trouve que dans les années vingt, dans les centres urbains de la jeune turquie, une minorités de la population savait parler le turc. Pourtant l'interdiction de parler le kurde en public ne souffrait pas d'exception. Des agents spéciaux de la force publique avaient été chargés de veiller à ce que cela soit strictement observé. L'accès à ces villes, sans avoir à faire les frais de la répression des agents, devenait presque impossible pour les paysans Kurdes qui se rendaient au marché pour vendre leur surplus de production. L'alternative était alors la suivante: parler kurde (seule langue qu'ils maîtrisaient) au risque de se faire prendre par un agent et de devoir payer une amende de cinq piastre pour chaque mot prononcé (le montant de ces contravention dépassait souvent celui du produit de leurs ventes) ou bien passer par un intermédiaire dont l'intégrité n'était pas toujours évidente. Ils évitèrent donc le plus possible les villes. Une autre mesure qui les retenait hors des villes, était l'obligation du port de la « casquette républicaine ». Oublier d'enlever sa coiffe traditionnelle c'était s'exposer à de lourdes amendes. Ces diverses mesures firent des paysans Kurdes des « hors la loi » traqués en permanence.

En 1966 (1) plus des **trois quart des Kurdes** de turquie ne **connaissaient toujours pas le turc**. A Mardin 91% de la population ne parle pas un mot de turc, à Siirt 87% à Hakkari 81 % à Bitlis 66 % . Ce qui constitue de véritables obstacles pour la vie de tous les jours: pour les démarches administratives, en justice, il faut recourir à un interprète. A l'école les Kurdes font l'objet d'humiliation, à la caserne s'y ajoute des sévices corporels.

Ils se trouvent aussi coupés du monde extérieur car les informations, les journaux ne leur sont pas accessibles. On a **supprimé** jusqu'au **nom des villes et des villages kurdes** auxquels on a substitué des noms turcs. Ainsi le mot « Kurdistan » qui désigne depuis le 13° S le pays Kurde n'est plus en court officiellement, il est remplacé par l'appellation « d'Anatolie Orientale » et pour d'autres régions du kurdistan « Irak du Nord » ou « Iran occidental ».

Toute ces mesures visent à préserver « l'unité de Turquie », l'usage d'une autre langue que le turc ou toute spécificité autre que turque est considérée comme visant au séparatisme et dangereux pour cette unité.

Privés de la possibilité de s'exprimer de quelque manière que ce soit dans leur langue, les Kurdes ne peuvent pas non plus participer à la vie publique de la Turquie. Les constituants, les



législateurs ont fait en sorte que le peuple Kurde n'est aucune possibilité légale de création d'association de syndicat ou de parti politique Kurde.

D'après l'article 57 de la constitution Turque « *les programmes, les statuts et les activités des partis politiques doivent respecter les principes démocratiques et laïcs de la République fondées sur les droits et les libertés de l'homme et de l'individualité de la patrie et de la nation de l'État* ». L'article 89 de la loi turque relative aux associations et aux partis politiques rappelle fermement ce principe "d'indivisibilité" : « Les partis politiques ne peuvent s'occuper de la défense, du développement ou de la diffusion d'une culture et de la langue turques, créer sur le sol de la Turquie des minorités et viser ainsi à la destruction de l'unité nationale. »

Si l'on reconnaît implicitement l'existence de peuples ayant une langue et une culture différente de celle du peuple turc, il n'est pas question de leur laisser la possibilité de revendiquer cette spécificité. De lourdes **peines de réclusions** sont prévus pour tous ceux qui « visent à détruire l'ordre politique et légal de l'État » d'après l'article 141 du code pénal turc : « *Tous ceux qui créent, dirigent ou inspirent des associations, quelle que soit leur appellation, ayant pour but d'assurer la domination d'une classe sociale ou de renverser les institutions économiques et sociales existant dans le pays sont passibles d'une peine de détention allant de huit à quinze ans.* »

Et l'article 142 : « *Tous ceux qui sous quelle forme que ce soit, feront de la propagande en vue d'assurer la domination d'une classe sociale sur une autre ou d'éliminer une classe sociale, ou en vue de renverser une ou plusieurs institutions fondamentales existant dans le pays, ou visent à détruire l'ordre politique et légal de l'État sont passibles d'une peine de détention allant de cinq à quinze ans.* »

En 1946 la Turquie a adopté le système multipartisme et en 1950 le Parti démocrate non kémaliste a pris le pouvoir des mains du Parti républicain du peuple qui avait exercé cette domination tyrannique. L'arrivée au pouvoir de ce parti permet au notables Kurdes de participer à la vie politique, bien que la spécificité Kurde demeure un sujet tabou. Ces notables sont les chefs soufis, chefs tribaux. Le principe établi était alors le suivant : Ceux-ci participaient au jeu politique en apportant les voix de leurs clientèles aux divers partis. Ils obtenaient en retour des postes, des crédits pour leurs fiefs mais en contrepartie le dogme de l'unité de la nation turque demeurait intangible et la langue kurde proscrite. Ceux qui enfreignaient cette règle s'exposaient à de lourdes peines de prison.

La condamnation de huit députés Kurdes au début de l'année 1995 allant de trois à quinze ans de prison pour « avoir défendu dans l'enceinte du Parlement et devant les Nations Unies, le Parlement Européen et la presse internationale, les droits des Kurdes de Turquie » (2), témoigne du fait que le gouvernement d'Ankara n'a pas changé de position depuis.

La répression exercée depuis les années vingt n'a fait que s'accroître.

b/ LES ANNÉES DE RÉPRESSIONS

L'arsenal juridique mis en place instaure un véritable **régime de terreur**: État d'urgence dans le Sud Est Anatolien, **peines de mort** prévues dans le code pénal (articles 141, 142, 163, loi 2932) **loi antiterroriste**. L'armée dispose de moyens très importants, elle a surtout une **liberté d'action** et de **décisions** par rapport au gouvernement, redoutable.

Jusqu'au début des années cinquante le Kurdistan a donc été victime de ce régime de terreur. Ces guerres menées dans le Kurdistan permettaient au gouvernement turc de combattre l'opposition

sous toutes ces formes: kurdes, communiste ou libérale...Elles permettaient également à l'armée turque de se développer, d'asseoir sa réputation de « glorieuse armée turque » dont les exploits de campagnes menés dans le « Kurdistan barbare » étaient relatés et diffusés abondamment à la radio ou dans les journaux. La crainte gagnait aussi le peuple turc, et réprimait toute tentative de révolte contre les exactions commises par le régime d'Ankara.

Le gouvernement turc a assoupli quelque peu sa politique vis à vis des Kurdes. Les Kurdes, eux, poursuivent leur résistance. Les révoltes ne faiblissent pas, Ankara reprend sa politique de terreur et d'intimidation. Le gouvernement est conforté sur le fait que toute concession à la moindre revendication d'ordre nationale ou sociale serait prise comme un signe de faiblesse de l'État et encouragerait la formulation de revendications de plus en plus extrémistes.

A partir de 1961 les dirigeants Turcs furent sérieusement préoccupés par les **Kurdes d'Irak**. La Turquie, l'Iran et l'Irak projettent de mener une **intervention militaire conjointe (opération Tigre)** mais y renoncèrent.

Dans les années cinquante la Turquie avait créé des **unités anti-guérilla**. A la fin des années soixante elle met aussi en place des « commandos » placés sous l'autorité du Ministre de l'intérieur. Ces **opérations commandos** avaient pour but d'**intimider et terroriser les populations Kurdes** et de les décourager de suivre l'exemple de leurs voisins d'Irak. Les commandos (entraînés par les spécialistes américains de lutte anti-guérilla) organisèrent à partir de 1969 de vastes **opérations de ratissage des campagnes kurdes**, sous le couvert de « perquisition d'armes à feu. » Ces opérations consistaient à assiéger les villages à l'aide de véhicules blindés et d'hélicoptères. Les habitants de ces villages étaient rassemblés et conduits, sans la moindre explication, vers des camps préalablement aménagés. Ce qui n'allait pas sans mauvais traitements, tortures, exécutions sommaires.

Après le **coup de force des militaires du 12 mars 1971**, les opérations de ratissages s'étendirent considérablement et prirent la forme de véritables « **chasses au Kurdes** ». Toutes les provinces Kurdes furent victimes de ces opérations, plusieurs milliers de paysans furent pourchassés, arrêtés, torturés. De 1971 à 1973 plus d'un millier de condamnations furent prononcées au tribunal de l'État de siège de Diyarbakir contre des « séparatistes Kurdes ». Même après le retour au « régime parlementaire démocratique » les commandos ont continué à sévir au Kurdistan.

En plus de ces commandos l'armée est omniprésente au Kurdistan: des casernes, des garnisons, des aéroports militaires, des divisions de blindés stationnent à l'entrée et à la sortie des principales villes Kurdes. Les parades militaires hebdomadaires pour hisser le drapeau turc sur la place centrale (souvent ornée d'une statue d'Ataruk) de la ville rappellent la présence et la puissance de l'armée à ses habitants.

Tout au long de son histoire, en passant de coups d'état militaires à des pseudos régimes démocratiques, la Turquie ne semble guère avoir révisé sa position vis à vis des Kurdes.

B/ DE KEMAL A DEMIREL : QUELLE ÉVOLUTION ?

a/ **LES PRINCIPES INTANGIBLES D'UNE TURQUIE « UNE ET INDIVISIBLE »** .

Le kémalisme constitue un phénomène contradictoire. Il crée la nation turque et ignore les autres minorités. Il prône son aspect moderniste: émancipation de la femme, laïcité, indépendance

économique... mais en parallèle il ignore la démocratie et entretien des relations avec les régimes fascistes.

L'effort de laïcisation de la société se traduit dès 1924 par l'abolition du califat, par un décret interdisant toutes les écoles associations et publications Kurdes au même titre que les confréries religieuses. Les Kurdes qui furent volontier loyaux au sultan musulman ne se reconnaissent pas dans la nouvelle république turque.

En février 1925, une insurrection éclate chez les Kurdes de la tribu Zaza, dans la région à l'ouest du lac de Van. C'est la révolte de Cheik Saïd. Cette révolte est présentée comme un soulèvement au nom de l'Islam. Mais il s'agit d'une insurrection kurde nationale préparée par le K.T.C (association pour le progrès du Kurdistan). Le K.T.C s'est formé pendant la première guerre mondiale. Face à cette nouvelle Turquie qui nie l'existence du peuple Kurde le K.T.C prépare une révolte. Il a besoin pour cela d'une personne charismatique, personne qu'il trouve en Cheik Saïd. L'armée turque avait fait tuer deux hommes de Cheik Saïd. Il s'en est suivi une répression de la population contre l'armée. Des soldats Turcs furent tués. C'est alors le prétexte que l'Etat Turc choisi pour attaquer la révolte. Les chefs membres de la Nakchibendiyya sont arrêtés et exécutés.

Mais cette révolte n'est que le prélude d'une longue suite de soulèvements durement réprimés. De 1929 à 1935 le Kurdistan s'embrace dans un climat d'explosions permanentes.

Les deux soulèvements de très grande ampleur sont celui de Cheik Saïd et celui de 1928 à 1932 dans la région d'Ararat. Les autres conflits tout aussi meurtriers sont plutôt locaux et spontanés. Parmi eux il faut citer la résistance qui a été organisée par les habitants de la montagne de **Dersim** contre les troupes turques. Chacun de ces coups de force a donné l'occasion au gouvernement turc de renforcer et mettre en application son arsenal juridique pour la « maîtrise » du problème kurde.

L'adhésion populaire à la révolte de Cheik Saïd fut très importante. La réaction d'Ankara pour enrayer cette affaire fut d'autant plus violente. Il s'agissait de l'écraser et d'en faire un exemple. Les ordres donnés aux forces de répression en témoignent: « *On rasera les villages en territoires insurgés. Pas de quartier pour les rebelles et leurs familles. L'exemple sera terrible, pour que l'on s'en souvienne dans tout le pays(3).* » Les moyens militaires en homme et en matériel mis en place sont impressionnants. (le gouvernement demande à l'assemblée de voter 10 millions de livres de crédits militaires pour faire face à l'insurrection). Deux "tribunaux d'indépendance" sont créés en mars. Les condamnations à mort prononcées par le tribunal d'Ankara doivent être confirmées par l'Assemblée mais celles infligées par le tribunal siégeant dans la zone de rébellion sont exécutables immédiatement.

Mais rapidement la répression judiciaire de la rébellion prend « l'allure d'une **vaste opération de politique intérieure** » d'après les propos de l'Ambassadeur de France. Les partisans de la restauration du califat, les communautés et surtout le Parti progressiste, adversaire redoutable pour le régime, d'Ankara sont particulièrement visés.

La complicité de ce parti avec les insurgés n'a pas été prouvée, mais il se trouve que des Kurdes de Constantinople et de Diarbekir y avaient adhéré, suite aux promesses de « décentralisation administrative », correspondant à leurs souhaits.

Les méthodes employées par Moustapha Kémal ont été qualifiées de « méthodes de Mussolini » ayant « désormais à sa disposition tous les moyens de supprimer toute opposition et de réduire au silence toutes les critiques. »

Le problème Kurde se résume à l'époque, pour le Ministre des Affaires étrangères de Turquie,

simplement : « Une indépendance séparée pour de petites nations d'un million ou deux d'habitants est impossible . Les Kurdes sont eux aussi inévitablement condamnés. Mais dans leur cas, leur niveau intellectuel est si bas, leur mentalité tellement arriérée qu'ils ne peuvent tout simplement pas être assimilés dans le corps politique général de la Turquie. Comme les indiens d'Amérique, ils disparaîtront, n'étant pas adaptés économiquement à la lutte pour la vie, en concurrence avec les Turcs plus avancés et plus civilisés, qui seront établis dans les districts Kurdes. Après tout il y a moins de 500 000 Kurdes aujourd'hui en Turquie, dont un membre aussi élevé que possible émigrera en Perse et en Irak, le reste subissant tout simplement l'élimination des mal adaptés ».(4)

Une loi pour le « **rétablissement de l'ordre** » fût promulguée. Elle reconnaissait à l'exécutif « tous les pouvoirs pour interdire par mesures administratives toutes organisations, tout mouvement, toute tendance et toute publication susceptibles de troubler la sécurité, la paix et l'ordre social du pays, et de servir la réaction et la révolte ». Cette loi sera utilisée largement pour interdire les publications et les organisations communistes, ainsi que les associations ouvrières et le Parti progressiste. Bon nombre de généraux du régime furent accusés de trahison. Selon H.C Armstrong ancien attaché militaire de Grande Bretagne en Turquie , les tribunaux de l'indépendance « instituait un régime de terreur et d'assises sanglantes pour un mot imprudent , un soupçon de critique. »

Cheik Said et ses hommes sont **condamnés pour avoir voulu créer un Kurdistan indépendant**. Aux yeux de l'opinion publique turque ou internationale le **mouvement Kurde est présenté comme une révolte religieuse et réactionnaire visant à rétablir le califat et la dynastie Ottomane** . On laisse même entendre que l'Angleterre soutenait les Kurdes pour nuire à la Turquie nouvelle.

Après ce soulèvement les Turcs décidèrent que la solution pour empêcher que cela ne se renouvelle était d'**évacuer le Kurdistan** , de le vider de ses poches de résistance. Ainsi pendant les hivers **1925 à 1928** un **programme de déportation** portant sur près d'un million de personnes fut mis à exécution. La violence , le froid , le manque de vivres et de soins vinrent à bout de dizaine de milliers de Kurdes durant ces « déplacements. »

Les Kurdes vont fonder dans le même temps le comité Kurde « Khoyboun ». Les dirigeants du comité , tirant les leçons de l'échec précédent , décident de créer sur « une des montagnes du Kurdistan occupée par les Turcs , un centre d'instruction , et de base pour la lutte définitive placé sous l'autorité d'un commandement général unifié des forces Kurdes »

Une convergence d'intérêts fait en sorte que les pays voisins: Arménie , Iran , URSS décident sinon d'aider le mouvement Kurde de moins de ne pas s'y opposer. Ainsi à la suite d'une entente entre les dirigeants Kurdes et Arméniens , il fut décidé de faire de la région d'**Ararat** proche de l'Arménie soviétique , le **centre d'un nouveau soulèvement**. Cette zone avait également l'avantage de faciliter les communications avec l'Iran , qui s'était engagée à soutenir ce mouvement .

En bon terme avec les principaux pays susceptibles d'avoir intérêt à affaiblir la Turquie les Kurdes se trouvaient en position de force. En 1928 le gouvernement Turc va donc chercher à négocier avec les Kurdes. Il va prendre un certain nombre de mesures dans ce but : il arrête les déportations , fait promulguer une loi de « suspension d'exécution » (amnistiant les Kurdes revenant chez eux dans un délai de trois mois) , permet aux déportés de revenir, libère les prisonniers. Mais ces négociations n'aboutissent pas. Les Kurdes ne sont pas dupes, les Turcs ne prennent pas en compte leurs revendications. C'est un échec et le début des combats dès mi-mars 1929. De plus les Kurdes perdent l'avantage de leur alliance avec les pays voisins , notamment l'Iran qui va trouver un terrain d'entente avec la Turquie. (Ils s'engageront le 23 janvier 1932 par un accord

stipulant que l'Iran cédait à la Turquie une portion de territoire iranien contournant le mont Ararat , en échange de quoi il recevait d'autres territoires dans la région de Van). L'Iran va donc cesser tout aide envers les Kurdes. Ceux-ci sont encerclés par les Turcs et la révolte sera étranglée à la fin de l'été 1930. La violence fait rage , aucun moyen n'est épargné pour écraser ce soulèvement. Plusieurs mois après la fin des combats, des avions incendiaient encore des villages Kurdes.

Le 29 juillet 1931 une loi est publiée au J.O turc , d'après laquelle les auteurs de tous les méfaits et crimes au Kurdistan seraient soustraits à toute poursuite judiciaire.

Il s'agit de la loi n° 1850 « loi statuant que tout acte commis dans les régions révoltées ne sera pas considérée comme illégal (article 1) : meurtres et actions commis soit individuellement , soit collectivement par les représentants de l'État ou des provinces , par le personnel militaire ou civil ainsi que par les autorités locales ou les gardes ou les miliciens , ou tout civil les ayant aidés ou ayant agité avec eux, du 20 juin 1930 au 10 décembre 1930, dans la poursuite et l'extermination des révoltes qui ont eu lieu à Erçis , Zilan , Agridag , et aux environs , incluant aussi la région de la première inspection et le district de Pulumur dans la province d'Erzincan, ne seront pas considérés comme crimes. »

Une déclaration du premier ministre turc Ismet Pacha en août 1930 , témoigne aussi de la détermination du gouvernement , et laisse entrevoir l'ampleur de la violence employée: « La révolution qui dure depuis cinq ans dans nos provinces orientales , et qui est attisée par des intrigues tramées à l'étranger , perd aujourd'hui la moitié de sa force. La seule nation Turquie est en droit de revendiquer des droits ethniques et raciaux dans ce pays. Aucun autre élément n'a ce droit. »

Les droits de l'homme sont violés en toute impunité. Quiconque peut se livrer au massacre de population civile sans crainte d'être poursuivi. Toute voix qui s'élèverait contre ces ignominies serait étouffée . **Quel est donc l'État de droit en Turquie ?**

A l'étranger aucune condamnation rigoureuse ne s'est fait entendre. La presse occidentale ne fait guère état de ces événements , sauf au moment de la 2^e Internationale qui adopte le 30 août 1930 cette résolution : « L'exécutif de l'O.I.S attire l'attention du monde sur les massacres au moyen desquels le gouvernement Turc cherche non seulement à réduire les Kurdes luttant pour leur liberté mais aussi à exterminer la paisible population Kurde qui ne participe pas à l'insurrection et par lesquels il cherche à infliger au peuple Kurde le sort des Arméniens , sans que l'opinion publique des nations capitalistes proteste contre cette barbarie. »

Le 5 mai 1932 le gouvernement Turc promulgue une loi lui permettant de procéder à des transferts massifs de population et de faire perdre aux provinces de l'Est leur caractère Kurde. Cette loi suit la logique Kémaliste mise en application depuis les premiers soulèvements. La solution turque au problème kurde paraît être résumée dans cette loi. Celle-ci abolit les pouvoirs des « chefs beys,

aghass , et cheiks de tribu , tous leurs organismes et institutions » et permet de les transférer dans les provinces occidentales , ainsi que les personnes « soupçonnées d'espionnage près des frontières » et les personnes possédant une « situation dominante dans l'est. » « Il sera interdit à ceux qui parlent une autre langue que la maternelle que le turc de former de nouveaux villages ou quartiers, des groupements d'artisans et d'employés ou de classes. » Cette loi de déportation et de dispersion des Kurdes se présente comme suit: « Conformément à la carte qui sera établie par le ministère de l'intérieur et approuvée par les ministres , il sera constitué en Turquie quatre catégories de zones d'habitations.

N°1 : Les zones n°1 comprenant les régions où l'on veut augmenter la densité des populations ayant une culture turque (le Kurdistan).

N°2: Les zones n°2 comprennent les régions où l'on veut établir les populations qui doivent être assimilées à la culture turque (la Turquie ethniquement turque).

N°3: Les zones n°3 comprennent les territoires où pourront s'établir librement et sans recours

des autorités les immigrés de culture turque (ce sont les régions les plus fertiles et habitables qui sont offertes aux immigrants turcs).

N°4 : Les zones n°4 comprennent les territoires que l'on veut évacuer et qui sont interdits pour des raisons, sanitaires, matérielles, culturelle, politiques, stratégiques et d'ordre public (ce sont les régions les moins accessibles du Kurdistan)(5).

Des immigrants, turcs vont repeupler partiellement le Kurdistan . Il est prévu que les Kurdes déportés « s'établissant dans les villes ne pourront pas dépasser les dix centièmes de la population totale des circonscriptions municipales ».

Faute de moyens suffisants et face à une nouvelle insurrection, le gouvernement turc ne peut procéder à l'évacuation de toute la population Kurde.

De 1932 à 1937 le Kurdistan est déclaré zone interdite. Aucune information ne parvient de cette région. C'est une censure totale. Les quelques renseignements qui ont filtré prouvent qu'une violence démesurée continue à s'abattre sur la région.

On rapporte qu'en août 1934 « le gouvernement Turc dut envoyer à Chernak le général Kanaan pacha, commandant du corps d'armée de Diarbékir, qui fit bombarder pendant cinq jours de suite les montagnes Kurdes pour venir à bout de la résistance des Kurdes aux déportations en masse (6) “ il dut également procéder à des pendaisons à Mamouret el Aziz en 1934-1935 pour donner à réfléchir aux plus agités ”(7)

La répression qui s'est abattue jusque là sur les soulèvements kurdes est sans commune mesure avec celle qu'à eu à connaître en 1937 la révolte de Dersim. La gravité de cet événement devait inévitablement rompre le silence qui pesait sur le Kurdistan. Il n'était pas possible aux autorités turques cette fois de dissimuler les faits en totalité.

Quelques mois auparavant un **plan de « dékurdification »** avait été proposé par l'inspecteur civil des provinces orientales: Abedin Ozmen.

Trois mesures ont été proposées:

- il s'agissait de transférer des Turcs « provenant de l'Ouest du pays, dans la région du lac de Van, dans la plaine de Mouche et dans toutes les régions du Kurdistan desservies par des routes goudronnées et des chemins de fer ».

- Pour parvenir à une assimilation forcée, il fallait supprimer l'existence d'une langue distincte. La solution passait par la création de pensionnats.(cette mesure a été mis en application: Les Turques procédaient donc à l'enlèvement des enfants en âge d'être scolarisés. Ceux-ci étaient conduits dans les pensionnats. Ils ne retrouvaient leurs parents qu'à la fin de l'année scolaire, durant l'été. Certains de ces enfants se retrouvaient orphelins du fait des attaques fréquentes des villages Kurdes et des bombardements. Dans ces établissements les Kurdes n'avaient pas le droit de parler leur langue)

-La troisième mesure proposée par ce plan de « dékurdification » était la création d'un système judiciaire spécial, avec l'abolition de tous les tribunaux ordinaires, et la nomination de juges spéciaux expédiant sommairement les affaires.

Début 1937 une loi est promulguée. Elle reprend ce plan en accentuant son caractère répressif: l'administration civile est suspendue, la loi martiale proclamée, des gouverneurs militaires sont nommés à la tête des vilayets où ils ont « carte blanche » pour les opérations militaires. Les tribunaux locaux peuvent prononcer la peine de mort. L'enseignement de toute autre langue que

le turc et les livres en langues étrangères sont interdits(8).

Dersim constituait une poche de résistance encore peu affectée par la répression turque. Située dans de hautes montagnes, cette région avait toujours conservé son autonomie. Ni l'Empire Ottoman ni la Turquie ne parvinrent à enrôler dans leur armée les habitants de Dersim durant les guerres russo-turques, première guerre mondiale, et guerre d'indépendance turque. Dans le processus avancé de « pacification » du Kurdistan Dersim restait à maîtriser.

Dès **1936 l'État de siège** fut déclaré dans la région, l'armée turque sous le commandement du nouveau gouverneur militaire, le **général Alp Dogan**, projette d'implanter des garnisons dans les principales localités, ainsi que de construire des ouvrages d'arts et des routes militaires. La réputation de l'armée turque quant à la guerre sans merci qu'elle mène contre les Kurdes, n'est plus à faire. Les gens de Dersim sont prêts à résister jusqu'au bout.

Le leader des tribus kurdes **Seyid Reza**, parfaitement lucide sur la situation du Kurdistan, avait envoyé un appel au Foreign Office en Angleterre (9). Il va tenter de négocier avec le général Alp Dogan. Les intentions « belliqueuses » d'Ankara sont claires. Le général Alp Dogan signera peu de temps après leur entrevue une circulaire exigeant des tribus kurdes de Dersim la remise aux autorités de 200 000 fusils, en fonction de leur importance numérique. Des officiers des services de renseignements turcs les dressent les uns contre les autres.

Les premiers incidents éclatent du fait de la construction des casernes.

Seyid Reza va demander au général Alp Dogan d'annuler la circulaire et de mettre en place au Dersim « une administration locale garantissant les droits nationaux de la population ». La réponse se fait par l'envoi de régiments et de l'aviation turque pour encercler Dersim et la soumettre à un blocus.

Au printemps 1937, les hostilités reprennent. Bra Ibrahim un des fils de Seyid Reza se rend au quartier général des forces turques à Hozat pour demander - au nom de son père - « une solution équitable et l'arrêt des opérations militaires.

Au retour il est assassiné dans un guet-apens tendus par des officiers turcs, avec la complicité d'une tribu ralliée aux autorités: les Kurdes Kurgan.

L'offensive reprend de plus belle sur Dersim, avec l'intervention massive de l'aviation.

Seyid Reza veut reprendre les pourparlers. Il fait savoir au général Alp Dogan que « si les droits nationaux du peuple kurde étaient respectés, et si les meurtriers de son fils étaient traduits en justice devant les tribunaux, il accepterait de remettre au gouvernement tous les soldats et les officiers prisonniers, et de restituer tout le matériel confisqué ». Le général exige pour sa part une capitulation sans condition.

Les combats reprennent. Malgré l'utilisation massive de l'aviation, des gaz toxiques, de l'artillerie, les turcs ne sont pas arrivés à bout de la résistance à la fin de l'été 1937.

Des chefs sont assassinés, dont Ali Sher, le « cerveau » militaire de la résistance kurde.

Le gouvernement va concentrer trois corps d'armée et la majeure partie de son aviation sur Dersim durant tout l'été 1938. Encerclés depuis 1936, sans aucune aide extérieure, les kurdes vont résister héroïquement jusqu'à l'épuisement de leurs munitions et des combattants fin octobre 1938. Le docteur Dersimi dans son ouvrage « Dersim dans l'histoire du Kurdistan » fait le récit de cette révolte et en dresse le bilan.(10). Le premier Ministre Ismet Ononu affirmera que les forces gouvernementales ont perdu un officier et 28 soldats, il y aurait eu également une cinquantaine de blessés, tandis que 265 kurdes seraient morts, 20 blessés et que 849 se seraient rendus. Selon certaines sources Kurdes au contraire le nombre de leurs victimes s'élèverait à peu

près de 40 000.

b/ ENTRE ÉVOLUTION ET RÉGRESSION QUELLE VOIE POUR LA TURQUIE

Moustapha Kémal meurt en 1938, Inonu du même parti lui succède. Il autorise un parti d'opposition dans le double but de libéraliser la société turque et de rapprocher la Turquie de l'Occident.

En 1946 est fondé le **Parti Démocrate**, sous la direction de Adnan Mendéres, celui-ci remporte les élections de 1950. Il sera soutenu par le peuple qui voit surtout en lui un opposant au régime de terreur instauré par le parti de Mustapha Kémal.

La victoire de 1950 est celle d'une alliance des groupes fonciers et certains partis qui veulent ouvrir le pays aux capitaux étrangers. Il s'agit d'une partie de la bourgeoisie qui veut travailler avec l'étranger et des personnes qui ont subi des injustices. C'est une réaction contre l'Etat Turc. Cette victoire marque une certaine souplesse et ouverture par rapport au régime antérieur. Un régime parlementaire multipartite est institué.

Au Kurdistan, devenu bastion de ce parti, la répression policière et militaire s'atténue. Les chefs Kurdes en exil purent regagner leur foyer et recouvrer leurs terres et leurs biens. Soucieux de son électorat le Parti démocrate permit à certains d'entre eux d'être élus députés ou même d'être nommés ministres. Des travaux d'équipement sont réalisés au Kurdistan où apparaissent les premières routes, écoles et hôpitaux.

Pendant cette période d'après guerre la **Turquie s'ouvre à l'Occident**. Les États Unis accordent en 1947 à la Grèce et à la Turquie une importante aide économique et militaire à travers le plan Marshall.

Le déficit technologique, le manque d'expérience et de savoir faire dont souffre la Turquie à l'époque, ne lui permettent pas de mettre à profit cette aide pour leur développement économique. Bien au contraire dès 1957 la Turquie est au bord de la banqueroute. En contre partie de ce soutien financier le gouvernement de Turquie enverra des hommes auprès des États Unis dans la guerre de Corée.

L'entrée de la Turquie au côté de l'Occident se fait aussi par son **adhésion le 18 février 1949 à l'OTAN**. Occupant une place stratégique dans ce contexte d'opposition Est Ouest, la Turquie permettra l'implantation d'installations de centres d'écoutes américains sur son territoire, y compris au Kurdistan, par un **accord du 26 février 1954**.

Pour les Kurdes, ces années marquent le début de la désagrégation de leurs structures féodales. En effet leurs chefs sont associés au gouvernement non en tant que kurde mais en tant que potentiel important d'électorats. Ces chefs de tribus aghas, beys, cheiks s'installent pour beaucoup en ville et grâce à leur fortune acquièrent des places importantes dans l'économie en tant qu'entrepreneurs ou propriétaires d'immeubles par exemple.

Grâce à l'instruction dont purent bénéficier leurs enfants dans les écoles turques émerge un mouvement appelé « **Estisme** » (doguculuk) : partisans du relèvement économique de l'Est. L'Est désignant le Kurdistan.

Depuis les événements de Dersim un grand silence s'était abattu sur les Kurdes. Un regain de



manifestation de leur part est apparu avec la vive émotion qu'a suscité parmi eux, les événements de la **révolution de juillet 1958 en Irak**. Le régime à Bagdad du général Kassem est accueilli avec faveur par les Kurdes. Le chef du parti Kurde d'Irak le PDKI, Barzani exilé en URSS peut rentrer en Irak. En 1960 le PDKI devient légal. Cette trêve est de courte durée. La reconnaissance puis le bras de fer engagé entre Bagdad et Barzani fait grande impression auprès des kurdes de Turquie. C'est dans ce contexte que « l'Estime » fait ses débuts.

Les premiers « Estistes » publièrent à Diyarbékir fin 1958 un petit quotidien en turc « Ueri Yurt » (le pays avancé). Dans ce journal les estistes soulignent seulement les conditions de sous développement que connaît cette région et le manque cruel des équipements les plus élémentaires: hôpitaux, écoles. Mais cela n'est pas compatible aux yeux du gouvernement, avec l'intangibles dogme de l'unité de la nation turque. Les responsables de cette publication sont arrêtés ainsi que tous ceux fichés par la police comme « Kurdistes ». Il semblait que le gouvernement veuille que l'on accorde à ces arrestations assez d'importance, pour faire oublier un peu la situation économique qui inquiétait beaucoup l'opinion publique. Ainsi l'affaire de Chypre et les subversions des séparatistes Kurdes parvinrent à détourner provisoirement l'attention du peuple turc.

Au niveau politique la situation aussi était des plus instable. Le parti Démocrate et le Parti Républicain du peuple s'affrontent. Le premier essayant de réduire l'influence du second, le second accusant son adversaire de remettre en cause le Kémalisme. L'armée, écartée de la gestion directe des affaires, prépare son retour « pour sauver la démocratie et rétablir les normes révolutionnaires du Kémalisme ».

Le 27 mai 1960 un coup d'état militaire éclate. Un comité d'union nationale, réunissant les principaux auteurs du coup d'état, va gouverner jusqu'aux élections de 1961. Les résultats de ces élections illustrent la pérennité des clivages: le Parti de la justice héritier du Parti Démocrate talonne le PRP. Ceci tient au fait que le putsch n'avait pas été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par l'opinion publique. Le peuple Kurde en particulier redoutait le retour de la politique musclée du Kémalisme des années 1930. Elle ne se fait d'ailleurs pas attendre. Une des premières mesures prises par le comité fut l'internement de 485 intellectuels et notables Kurdes dans un camps militaire aménagé à Sivas où ils restèrent quatre mois. Cinquante cinq d'entre eux, jugés comme les plus influents furent exilés dans les principales villes turques pour une durée de deux ans. Quarante neuf détenus kurdes seront exclus de l'amnistie générale prononcée au lendemain du putsch.

Le comité repris sa politique de « turquification et d'assimilation forcée de ses prédécesseurs. Par différents décrets il décida la « turquification des noms des villes et villages Kurdes », l'implantation au Kurdistan de « pensionnats régionaux » dans lesquels les enfants séparés de leur parents dès l'âge d'être scolarisés devaient pouvoir être « turquisés ». Enfin l'installation de stations de radio émettant en turc sur le territoire du Kurdistan. Cette dernière mesure avait pour double but de participer à « l'assimilation » des Kurdes et de les détourner de l'écoute des émissions en Kurde des radios des pays voisins.

Les déplacements forcés reprirent sur la base d'une loi sur l'habitat (iskan kanunu) promulguée par le comité. Ainsi le ton était donné. C'est celui de la terreur, des menaces, de la violence, de l'intransigeance. En témoigne la déclaration du général Gürsel, chef de file du comité, à l'intention des Kurdes de Turquie, suite aux mouvements armés des kurdes d'Irak: *“Si les turcs montagnards ne se tiennent pas tranquille, l'armée n'hésitera pas à bombarder et à détruire leurs villes et leurs villages. Il y aura un tel bain de sang qu'ils seront engloutis eux et leur pays”*.(11)

En 1961 la Turquie est dotée d'une **nouvelle constitution** qui reconnaît un **certain nombre de libertés**: liberté d'opinion et de la presse, droit de réunion, d'association, de création de syndicats

indépendants, l'inviolabilité de la personne du citoyen et de son domicile privé. En 1963 seront autorisés sur les bases de ces libertés, le droit de grève et des conventions collectives. Mais l'interdiction est maintenue à l'égard de toute association ou groupement pouvant porter atteinte à l'intégrité de la Turquie. Les Kurdes vont malgré tout profiter de ces libertés démocratiques. Un député Kurde de Diyarbékir, **Aziz Oglo** leader du Parti de la nouvelle Turquie créé en 1961 fut nommé dans le cabinet de 1962 **à la tête du ministère de la santé**. Très vite accusé de « régionalisme » et de nationalisme Kurde il dut donner sa démission. Mais son passage au pouvoir si bref fut-il lui permit de faire construire un nombre d'hôpitaux et de dispensaires au Kurdistan plus important que ce qui avait été entrepris jusqu'alors.

En 1966 est publiée la **revue socialiste Kurde**: Yeni Akis (le nouveau courant) à Ankara sous la direction de Memhet Ali Aslan. Cette publication légale parle du « peuple Kurde ». Sous prétexte de séparatisme elle ne put faire paraître que quatre numéros. Son directeur fût arrêté et incarcéré. La première revue socialiste Kurde date des années cinquante: Ileri Yurt (le pays avancé) de Musa Anter. Une autre parue en 1963: Deng (la voix) événement d'autant plus important que le titre de cette revue est en kurde. Bien sur la parution de ces publications furent très vite interdite (deux exemplaires seulement pour Deng)

Les principes à la base de la politique turque restaient les même mais un assouplissement s'est fait sentir. Le simple fait d'affirmer l'existence des Kurdes n'est plus passible de la peine capitale comme au temps de kémal. Les militants Kurdes pouvaient s'exprimer et s'en tirer avec quelques années de prison. Le mouvement national Kurde qui ne touchait essentiellement que la jeunesse estudiantine et la petite bourgeoisie va s'élargir progressivement à la paysannerie pauvre et moyenne. Plusieurs facteurs vont être à l'origine de cette prise de conscience.

Des facteurs externes: mouvement kurde Irakien, émissions en kurde des postes des pays voisins, les mouvements de libération nationale qui se développaient à travers le monde.

Au niveau interne le **Parti ouvrier de la Turquie** est un élément de l'organisation et de la lutte pour la démocratie. Ce parti à été créé en **1961** par des syndicalistes, en même temps que le Parti de la justice (A.P) et que le Parti de la nouvelle Turquie (YTP) profitant des libertés accordées par la nouvelle constitution.

Le Parti Ouvrier de la Turquie sera en 1963 le premier parti se réclamant du socialisme à être représenté au parlement. Cette représentation a l'avantage de permettre à ce parti, grâce aux prérogatives conférées par la nouvelle constitution, d'agir directement dans le domaine législatif. La constitution reconnaît le droit aux partis, aux universités et au président de la République, de saisir la Cour Constitutionnelle sur l'inconstitutionnalité des loi en vigueur ou venant d'être promulguées. Le P.O.T va donc demander à la Cour l'abrogation d'une soixantaine de lois notamment les articles 141 et 142 du Code Pénal (précités). La Cour va rejeter la requête du Parti par 8 voix contre 7. Elle va toutefois libéraliser leur champs d'application en considérant que: «Étudier, enseigner, expliquer, publier et faire des recherches sur l'anarchisme et le communisme ne tombe pas sous le coup des peines prévues par ces lois. » Seules les activités visant « au séparatisme » restent fermement condamnées.

Cet arrêt de la Cour va entraîner une formidable explosion littéraire dont vont profiter étudiants et intellectuels. Cette démocratisation va avoir pour effet la création de mouvement de gauche sous diverses formes dans les facultés, essentiellement, à travers des clubs regroupés en une « Fédération des clubs de pensée ».

La lutte contre le capitalisme, les injustices, la corruption ne sera pas envisagée de la même façon par tous. Plusieurs scissions apparaissent au sein de cette jeunesse estudiantine et se traduisent par l'adhésion à la fédération de la jeunesse révolutionnaire (populiste) ou au Parti de l'action

nationaliste(MHP du colonel Türkes pour l'ordre, la discipline et la grandeur de la « grande nation turque ». Le M.H.P va créer des milices fascistes utilisées par le pouvoir contre les jeunes progressistes) ou enfin aux courants panislamistes dirigés contre le régime « capitaliste et athée ».

Au Kurdistan le P.O.T trouve un soutien incontestable. Le développement des contestations, des luttes ouvrières, l'essor du mouvement national Kurde inquiétaient les classes dirigeantes et les militaires. Le consensus nécessaire était difficile à trouver face à cette émergence de mouvements d'extrême gauche et d'extrême droite de plus en plus organisés et violents.

L'armée interviendra de nouveau en 1971. Elle tente de rétablir l'ordre au prix de la **répression** et de la **réduction des libertés**. Des milliers de personnes sont arrêtées et torturées dans les centres de contre guérilla. Au Kurdistan plus de mille personnes seront arrêtées. Les sanctions touchaient également la liberté de pensée qui avait été accordée par le régime antérieur, à travers les écrivains. Ceux-ci furent arrêtés et condamnés à sept ans et demi de réclusion pour chaque livre subversif.

Au niveau économique des mesures drastiques seront prises: blocage des salaires, hausse considérable des prix.

Enfin la constitution de 1961 sera privée de son contenu.

Pourtant rien n'est résolu, le durcissement du régime rencontre la désapprobation de la Communauté Internationale et celle de l'opinion publique turque. Cela se traduira dans les élections. Celles-ci donneront lieu à des gouvernements de coalition de plus en plus faibles, incapables de faire face à une situation économique difficile et au redoublement des violences.

Du côté Kurde un fossé se creusera entre les notables et une minorité intransigeante qu'incarne le **Parti des travailleurs du Kurdistan (P.K.K)**. Le P.K.K est un parti léniniste fondé en 1978. A la différence du P.D.K.I, le P.K.K prônait l'indépendance du Kurdistan et non l'autonomie (plus maintenant).

Le coup d'état militaire de 1980 comme les précédents donnera la **priorité au maintien de l'ordre**. L'armée assumera la totalité du pouvoir.

La moitié des effectifs stationnait désormais au Kurdistan. Dans le cadre de la loi martiale, l'armée menait la lutte antiterroriste très durement. Les libertés et la démocratie conquises furent balayées. Le parlement fut dissout, tous les partis politiques existants interdits.

En 1982 **une nouvelle constitution** fut soumise à référendum, et approuvée.

Les **élections de 1983** donnent la victoire au **parti de la Mère Patrie** dirigé par **Turgut Özal** réputé pour ses compétences économiques. En 1989 celui-ci sera élu **président de la République**. En attendant la politique de répression menée, par le gouvernement issu du coup d'état, contre le « séparatisme » kurde est comparable, dans une certaine mesure, à celle qui suivit la grande révolte de Dersim: arrestations massives, condamnations de nombreuses personnalités.

Plus de quarante ans après les événements de Dersim, les données sont différentes, les dirigeants d'Ankara ne devaient plus compter sur la force comme seule solution au problème Kurde. En effet si après 1938 le gouvernement parvint à mettre au pas l'irréductibilité Kurde, en 1980 face à la répression le mouvement au contraire, va se radicaliser.

Profitant de la relative démocratisation des années 1970 en Turquie, le mouvement national Kurde a pris un certain essor. la popularité de la rébellion Kurde en Irak et de son dirigeant est à son comble. Sous l'impulsion du P.K.K la **résistance s'organise**. De la reconnaissance des droits nationaux, il est ensuite question d'indépendance. Cet objectif est à réaliser par tous les moyens y compris par la lutte armée. Les nombreuses mesures prise depuis 1984 par le gouvernement turc

montrent que la détermination des Kurdes est prise au sérieux: opérations de ratissage dans les villages par commandos aéroportés, accords sur la sécurité des frontières, ordonnance de 1985 créant des milices de « protection des villages », loi du repentir, primes aux « chasseurs de tête », création en 1986 de brigades anti-terroristes entraînées aux Etats Unis, établissement d'un no man's land le long de la frontière sud, évacuation des villages situés dans les régions stratégiques (sous prétexte d'une volonté de mettre en valeur les provinces de l'Est !). Mais cela n'arrêtera pas la recrudescence des troubles.

Le gouvernement mis l'accent sur l'**équipement de certaines zones** maintenues jusqu'alors dans un état de sous développement avancé. La construction des barrages sur l'Euphrate (dont le barrage Ataturk) devrait transformer la région en grenier et réaliser « l'assimilation des montagnards réfractaires ». Les villages jusqu'à là privés d'électricité en furent pourvus. Des postes de télévision furent distribués gratuitement, toujours dans cette logique d'assimilation. Dans le même esprit début 1987, le projet de déplacement de la population de 52 provinces (sur les 67 du pays) a été présenté par l'administration des forêts ,qui en est l'auteur, comme une mesure en faveur des « *habitants de villages déshérités qui seront transplantés dans les régions plus fertiles de l'Ouest* ». Mais ce plan visait avant tout à disperser les paysans de deux cent trois villages dans la seule province de Tunceli (nom donné à Dersim après les événements de 1938). Cette province surnommée « la province aux trois gendarmes par habitants » a toujours été la cible de ce genre de mesures. Cela a été le cas en 1984, après les premières actions de la guérilla menées par le P.K.K.

Les bouleversements géopolitiques qui se sont fait jour en ce début des années 1980 ne manquaient pas d'affecter la Turquie.(12)Le statut quo établi avec les pays voisins sur les frontières était rompu. Face à l'écroulement de l'Urss la Turquie avait bien du mal à convaincre que sa position stratégique n'était pas perdue pour autant, en brandissant pour cela d'autres menaces susceptibles de menacer l'Europe.

Le combat menés par les Kurdes depuis des années dans le Sud Est Anatolien Turc ou dans les pays voisins avait conduit à une prise de conscience du problème autant en Turquie qu'au sein de la Communauté Internationale.

La résistance des Kurdes pouvait s'apparenter à la lutte pour la démocratie. Celle la même que la Communauté Européenne et nombre de turcs, exaspérés par la politique d'Ankara, réclamaient. Face à cette réalité Turgut Özal a fait preuve d'une grande lucidité. Il a su admettre qu'il était temps pour la Turquie d'opérer un tournant dans sa politique.

L'avancée opérée par Turgut Özal si minime fut elle, eut le mérite d'ébranler le consensus établi depuis des années sur bon nombre de principes jusqu'à là considérés comme intangibles.

Combattant l'opposition et l'administration kémaliste le président Turgut Özal poursuit un objectif. Celui d'intégrer la Turquie au marché mondial.

Pour se faire il mettra en oeuvre une politique libérale qui relancera les exportations et permettra une forte croissance. Fasciné par la technologie mais attaché à la religion, moderne et traditionaliste Özal incarne aussi les contradictions de la Turquie. C'est peut-être là le plus grand obstacle à ses ambitions.

Mais c'est sur la question Kurde qu'Özal est le plus critiqué.

Le **24 janvier 1991** alors que la guerre en Irak est déclarée, Özal faisait part à des journalistes de « sa nouvelle politique ». Tout en confirmant son opposition à la création d'un État Kurde, il pense qu'il existe pour l'Irak « *d'autres formules, comme celle d'un État fédéral où seront représentés les Arabes, les Kurdes et les turcomans* ». (13). Quelques semaines plus tard rompant avec un tabou, le gouvernement a reçu des émissaires Kurdes irakiennes. **En juin Özal rencontrait** le dirigeant de l'Union Patriotique du Kurdistan **Talabani**. Ankara va poser officiellement sa candidature au rôle de protection des kurdes!

Pour les Kurdes de Turquie Özal a fait **abolir début avril 1991 les articles 141-142-168 du Code Pénal sanctionnant les délits d'opinion et l'amnistie**.

Mais la constitution adoptée en 1982 et la loi sur les partis politiques excluent les kurdes du bénéfice des libertés d'expression, de réunion et d'association.

L'interdiction de l'usage de la langue Kurde en vigueur depuis 1924 est levée. Mais les kurdes ne peuvent toujours pas publier ou enseigner dans leur idiome, ni créer leurs clubs, associations, syndicats et partis, sous peine d'être poursuivis pour « *propagande contre l'indivisibilité de l'État nation de la République turque* ».

En vertu de la nouvelle loi anti-terroriste du 12 avril 1991 ce « crime » n'est plus passible « que » d'une peine de deux à cinq ans de prison ainsi que d'une amende de 20 mille à 100 mille livres turques.

De telles mesures pouvaient permettre à Özal d'accroître son prestige auprès des Kurdes (électorat influent). Celles-ci lui permettaient en outre de se rapprocher des normes démocratiques européennes et de désarmer les critiques à propos des violations des droits de l'homme, obstacle à l'adhésion de la Turquie à la C.E.E.

Ces **mesures** sont considérées comme « **révolutionnaires** ». Un député du Parti de la Mère patrie M. Eyüp Asik envisageait la création d'un institut kurde. Un autre député du même parti M. Naim déclarait « la Turquie pourrait dans l'avenir devenir une fédération, qui est une forme avancée de démocratie » (14) Mais tous les partisans de la conception kémaliste, étaient farouchement opposés à ces réformes. Si plus personne n'osaient remettre en question la spécificité kurde comme cela se faisait encore quelques années plus tôt.(15),ce thème constituait l'argument d'opposition à toutes les mesures novatrices.

Ces réticences se traduisaient dans les contradictions et les limitations des réformes:

l'usage de la langue kurde était permise mais son enseignement interdit.

Les articles les plus anti démocratiques du Code Pénal furent abolis, mais il fut voté une nouvelle loi contre la terreur dont le flou permettait une interprétation extensive.

L'atmosphère politique s'était détendue à Ankara et Istanbul. Cette détente ne profitait pas aux régions du Sud Est.

Dans cette région les autorités sont dotées des pleins pouvoirs y compris celui de faire évacuer les localités de leur choix, de muter les fonctionnaires, les magistrats. L'armée, la police, les commandos sont constamment présents. Les provinces kurdes s'enlisaient dans une guerre civile. Pour stopper « définitivement les actions terroristes » les forces de répression s'en prenaient aux populations civiles, qu'elles terrorisaient (le Sud Est Anatolien est encore victime de cette situation). Les villes et les villages étaient soumis à des assauts répétés, leurs habitants torturés pour obtenir des informations sur les « terroristes ». Les « suspects » étaient arrêtés et gardés à vue 30 jours renouvelables pendant lesquels ils étaient soumis aux tortionnaires. Les femmes et les enfants n'étaient pas épargnés, les exécutions extra judiciaires étaient fréquentes ainsi que les morts au cours des célébrations de funérailles.

Les exécutants de telles pratiques sont assurés d'une impunité totale puisqu'ils sont protégés par la **loi anti-terroriste (article 15** « *aucun procès ne peut être intenté, ni des poursuites engagés par un tribunal à l'encontre des officiers de sécurités impliqués dans ces incidents de tortures sans l'aval des commissions de discipline instituées dans chaque département* »).

Les positions d'Ankara sont assez claires sur le sujet. Si les gouvernants acceptent le fait qu'il existe des Kurdes en Turquie ils ne veulent rien faire « qui puisse nuire à l'État unitaire ».

La « tentative d'ouverture » opérée par Özal « est avortée ».(16)

Après la **mort d'Özal** le 13 avril 1993 le climat s'aggrave. Le **dialogue est actuellement fermé**. La politique du gouvernement s'est durcie. Pourtant ce qui a été acquis sous Özal ne peut plus être remis en cause. le problème kurde se pose avec acuité. L'attitude de la Turquie rencontre la désapprobation d'une partie de son opinion publique et celle peu sévère de la Communauté Internationale.

Démirel Süleyman premier ministre sous Özal sera élu **président de la République le 16 mai 1993**.

La guerre menée contre les kurdes prend un tour de plus en plus violent et radical. les moyens militaires mis en oeuvre dans ce conflit sont toujours aussi importants: la moitié de l'armée est mobilisée. Celle-ci dispose d'un soutien logistique et technologique considérable: hélicoptères et avions de combats américains. Les méthodes utilisées relèvent du même déchaînement et de la même barbarie qu'auparavant. Cela s'explique par la position d'Ankara sur la question kurde.

Pour le gouvernement, le problème kurde « n'existe pas » .

Il s'agit seulement de **venir à bout du terrorisme. Seule la force prévaut**. Aucun dialogue aucune remise en cause ne sont envisagés. La Turquie « est une et indivisible » toute concession à l'identité kurde s'apparente au début du démembrement de l'État. La seule solution pour éradiquer ce « terrorisme » est d'écraser définitivement les séparatistes Kurdes.

Le bilan de cette politique est accablant. L'armée turque a fait savoir cette année qu'elle avait supprimé plus de 3000 militants du P.K.K. Des centaines de villages sont bombardés et incendiés. Ce régime de répression et de terreur a de lourdes conséquences sur la santé économique, politique, morale du pays. Le **coût de la guerre** s'élèverait à **sept milliards de dollars par an**, dans un pays fortement endettés, grevant ainsi les budgets de santé et d'éducation.

Cela met à mal l'image de Démocratie que la Turquie veut faire valoir auprès des Occidentaux. Mais cette façade ne peut résister face aux exactions décriées par des organisations internationales comme Amnesty International. La condamnation des députés, démocratiquement élus, a soulevé un vif émoi au sein de la Communauté Internationale.

La liste est longue de ce qui est reproché à la Turquie: le fait que les autorités persécutent froidement les politiciens et activistes Kurdes, qu'un tribunal puisse priver un député de son immunité, qu'ils soient emprisonnés et ouvertement menacés de mort par les forces de sécurité...

Les portes de l'Europe se ferment, les crédits s'amenuisent, la signature des accords reportée. Mais la réaction des pays occidentaux est bien tardive et bien timide. L'opinion publique a conscience de ce problème. La menace « des terroristes » que brandit le gouvernement pour justifier sa politique de terreur ne fait plus recette.

Dans les villes où les kurdes se sont réfugiés la tension monte. Une partie des turcs assimilant les kurdes au P.K.K, une partie des kurdes considérant les turcs comme les oppresseurs.

La Turquie doit réagir et résoudre le dilemme qui la tiraille entre évolution et régression. Endettée, au bord de la guerre civile, la Turquie doit choisir la voie de l'ouverture, la **Démocratie**.

Un certain nombre de responsable politique turcs ,dont le ministre des affaires étrangères Mumtaz Soysal et le président de la chambre des députés Hussamettin Cindoruk, tente d'instaurer un débat et de proposer progressivement des solutions politiques qui pourraient sortir le pays de cette impasse. Ces deux hommes représentent deux positions très différentes. Mumtaz Soysal est très hostile aux droits des kurdes (il fait partie aujourd'hui d'un partie nationaliste kémaliste). S'il veut débattre s'est pour convaincre de la nécessité d'une intégration des Kurdes à la société et de la suppression de la résistance (avec la force s'il le faut). Hussamettin Cindoruk plus à l'Européenne aurait eu la volonté de respecter les lois. Mais il lui manquait la force et le courage de s'attaquer à l'armée turque.

L'opposition la plus résolue au régime d'Ankara est la résistance Kurde. Par sa seule existence la lutte armée dénonce les failles du régime et son absence de Démocratie. Les Kurdes se battent également pour le peuple turc.

Le silence qui pesait sur ce problème doit être rompu. l'Occident doit s'élever contre ces pratiques parce qu'elle y a intérêt, parce que la Turquie est au bord d'une Europe déjà fragilisée par le conflit Bosniaque, parce qu'elle a dans ce dilemme une part de responsabilité, parce qu'elle a les moyens de faire pression pour que les droits de l'homme soit respecté.

Les enjeux des uns et des autres dans la région ,la position stratégique de la Turquie pèsent dans les décisions à prendre. L'histoire a montré que ce fut au détriment des minorités.

Peut-on encore une fois les léser sans s'exposer à des répercussions plus dramatiques?

2ème PARTIE

LES KURDES AU COEUR DES ENJEUX DE LA REGION.

1/ UNE RÉGION DANS LAQUELLE LA TURQUIE OCCUPE UNE PLACE STRATÉGIQUE.

A / LA QUESTION KURDE ET LES PROBLÈMES INTERNES DE LA TURQUIE.

Dès 1924 sous l'impulsion du kémalisme, la Turquie se tourne vers l'Occident. Elle veut en adopter le modèle économique et social. Elle prône le modèle libéral. Elle fait sienne la conception unitaire de la France, et sa devise « Une République une et indivisible ».

Après la seconde guerre mondiale la Turquie est intégrée aux alliances et aux pactes de l'occident. Les liens se resserrent entre le bloc de l'Ouest et Ankara. **Membre de l'OTAN en 1952, candidate à l'adhésion de la CEE en 1987, la Turquie est enfin membre du Conseil de l'Europe depuis 1995.**

La Turquie entendait tirer avantage de cette entente. En 1947 elle va bénéficier du plan Marshall. Malgré une mauvaise gestion de cette aide, cela lui permettra de relancer et de développer son économie.

Peu à peu la Turquie va connaître un niveau de développement économique estimable, ainsi qu'une certaine ouverture sur le plan politique. Mais cette évolution ne profite qu'à une partie de la Turquie. Au Sud Est Anatolien règnent la misère, le sous développement et la terreur institutionnalisée.

Cette alliance intéressait sans aucun doute les puissances occidentales. Sur le plan économique la Turquie est un partenaire intéressant pour les débouchés et les investissements. Sa position permet d'élargir le marché aux pays voisins.

Sur le plan politique aussi la Turquie entend occuper une place de premier plan. Elle a su jouer des alliances et des mésalliances pour se constituer en une alliée indispensable.

Elle se trouvait aux avant postes de la lutte contre le communisme et l'Union Soviétique.

Vis à vis des pays arabes, la Turquie est aussi l'interlocuteur indispensable, la charnière entre l'Orient et l'Occident.

Au début des années 1980 encore, l'intérêt que représentait la Turquie pour les puissances Occidentales était capital. Du fait notamment de la situation politique de l'Iran après la chute du Chah en 1979 et de la relance de la guerre froide. Les nombreuses bases de l'OTAN installées en Turquie permettaient de suppléer à la défaillance de l'Iran dans le dispositif anti soviétique. Après Israël et l'Égypte, la Turquie était la troisième dans les rangs des bénéficiaires de l'aide américaine.

A la fin des années 1980 les données sont complètement différentes. Il s'agit pour la Turquie de se repositionner face à ce bouleversement des rapports internationaux. Les dogmes hérités de la Turquie moderne et de la guerre froide qui régissaient les relations avec les pays arabes et de

l'URSS ne sont plus d'actualité:

Le premier prônait la non ingérence dans les affaires intérieures des pays arabes que la Turquie avait gouvernée quatre siècles durant.

Le second plaçait la Turquie en premier plan dans la lutte contre le bloc de l'Est. Avec la détente et la disparition du péril soviétique la position stratégique de la Turquie est remise en cause. L'avenir même de l'OTAN est incertain avec la disparition de facto du pacte de Varsovie. Signe de ce changement le Congrès Américain durant l'été 1990 propose de réduire de 150 millions de dollars l'aide à la Turquie. M. Kamran Inan ministre d'État en Turquie déclare: « *Nous avions la seconde armée de l'OTAN et nous défendions un tiers des frontières terrestres de l'alliance avec le pacte de Varsovie. Mais l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir en URSS a porté un coup mortel au partage de Yalta et à la division de l'Europe.* ».

M. Haluk Gerger ancien enseignant de relations internationales à la faculté des sciences politiques d'Ankara (licencié comme beaucoup d'enseignants à la suite du coup d'État de 1980) souligne l'importance de ces changements: « *Notre système a toujours eu besoin d'ennemis. Après la seconde guerre mondiale, nous avons monnayé la place stratégique de la Turquie. C'était une vraie poule aux oeufs d'or. Les dons et les prêts des États Unis et de la RFA permettaient de redresser une balance commerciale déficitaire depuis 1947. Quand M. Gorbatchev a entamé ses réformes, une panique s'est emparée des couches dirigeantes. On peut dire que la crise du Koweït est tombée à pic.* » (17)

Turgut Özal alors président de la Turquie a su saisir ce retournement de situation. Il avait surtout conscience de la nécessité de réviser la politique de la Turquie. Pour ne pas perdre les avantages de sa position, la Turquie devait donner des gages de confiance aux puissances occidentales et pour cela faire quelques concessions. Sur le plan interne comme sur le plan externe des changements s'imposaient.

Sur le plan interne il était important d'opérer une certaine ouverture en faveur de la démocratie. Il s'agissait surtout de s'atteler à la question Kurde.

Sur le plan externe la Turquie va ,entre autre ,rompre avec sa politique traditionnelle vis à vis des pays arabes « de non ingérence » en s'alignant ouvertement auprès des puissances occidentales dans la guerre du Golfe.

Mais la politique engagée par Turgut Özal au delà des fortes oppositions qu'elle rencontre va mettre en lumière les dissensions internes de la Turquie. Celle-ci est marquée par ses contradictions.

A la lisière de l'Orient et de l'Occident, elle est partagée entre ces deux mondes, chacun lui reprochant son intimité vis à vis de l'autre. Au moment de se prononcer sur l'avenir de la Turquie ces divisions apparaissent. Le bras de fer est engagé entre « puristes » et « rénovateurs ».

Le paysage de la Turquie laisse deviner ces contrastes: le pays conciliant d'un côté la paix, le développement, une relative démocratie, d'un autre la guerre, le chaos, l'arbitraire.

De larges pans de la société civile s'impatientent et réclament des changements substantiels notamment en matière de liberté. La modernisation et l'avenir de la Turquie vont passer par la façon dont Ankara parviendra à gérer les revendications identitaires.

Le changement, la démocratisation passent par une révision du système politique de la Turquie basé sur une législation oppressive héritée du coup d'État militaire de 1980. Cette conception trouve encore beaucoup de partisans, en passant par les dirigeants et l'armée. Ceux-ci se réclament gardien du kémalisme et prônent un statut quo sur la situation. Autant dire que face à ces personnalités, qui détiennent le pouvoir et la force, les « rénovateurs » ne peuvent se permettre de prendre des positions radicales. Leur situation les oblige à de timides avancées quand il faudrait courage et ferme volonté.

La politique engagée par le **premier ministre Tansu Ciller** ne semble pas aller dans le sens du consensus et de la démocratisation. Nommée chef du gouvernement en **1993** parce qu'elle donnait de la Turquie une image féminine et moderne Tansu Ciller « la plus belle premier ministre du monde » d'après le quotidien Hürriyet, a multiplié les échecs et perdu toute indépendance au profit de l'armée. Pourtant son accession au pouvoir avait été accueillie avec chaleur par la Turquie qui voulait rompre avec « *ses figures traditionnelles et donner à la Turquie patriarcale une image moderne attrayante pro-occidentale* ». (18) . Mais très vite les turcs seront désappointés. A son accession au pouvoir, Tansu Ciller avait promis de réduire de moitié en quelques mois une inflation qui s'élevait à 71%. Au lieu de cela la **hausse des prix** a atteint en janvier **1995** plus de **150 %** !

Le programme d'austérité mis en place pour remédier à la situation n'a pas eu les effets escomptés. La libéralisation économique a renforcé les antagonismes sociaux et **aggravé le taux de chômage** de façon alarmante. En 1994 plus de 500 000 personnes ont perdu leur emploi. Les salaires réels sont en baisse tandis que les problèmes sociaux perdurent, que le mécontentement augmente. Les laissés pour compte aspirent à un changement radical et beaucoup se joignent au Refah (Parti de la prospérité islamique).

Dans les milieux d'affaires la déception est grande et le premier ministre a perdu toute crédibilité. Le budget consacré à l'interminable guerre contre les Kurdes pèse lourd dans ce pays miné par la crise. Chaque année sept milliards de dollars sont ainsi dépensés.

A son avènement Tansu Ciller avait promis « d'embrasser » les douze millions de Kurdes « *avec l'amour d'une mère* », de faire la différence entre la guérilla du PKK et le peuple(19) Un plan d'autonomie sur le modèle du pays basque en Espagne avait été élaboré ainsi qu'un programme de développement pour combattre la misère qui touche le Sud Est Anatolien.

Mais aucune de ces promesses ou projets n'ont été tenus. Plus encore les entorses aux droits de l'homme se sont multipliés à un degré jamais connu sous aucun gouvernement civil précédent.

Le premier ministre s'est rallié à la politique radicale de l'armée concernant la question kurde appuyant même les nationalistes ultras. Les timides tentatives d'ouverture ont été balayées. Les associations culturelles et les journaux kurdes sont interdits (20) **Le problème kurde est réduit à une lutte contre le terrorisme** à éradiquer sans ménagement.

Le gouvernement a laissé à l'**armée toute latitude pour agir**. C'est ainsi qu'en juillet 1993 le premier ministre et l'état major réunissaient les responsables des principaux organes de presse afin de dégager un « *consensus national* » pour « *lutter contre le terrorisme et donner une carte blanche à l'armée* ». (21) « *L'éradication du terrorisme* » relève exclusivement de l'armée (gardienne de l'unité kémaliste) le **gouvernement n'a plus d'influence** sur ces décisions, quand il n'en est pas tout simplement **écarté** ou « mis sur le fait accompli ».

La population turque de son côté semble de **plus en plus sensible à la défense des droits de l'homme**. Les réactions bien que sélectives traduisent une évolution de la société civile. Les scènes de violences policières diffusées à la télévision choquent de nombreux turcs. En février 1995 des policiers s'attaquaient avec une brutalité injustifiée à une quarantaine de manifestants pour la plupart des femmes et des enfants d'origine tchéchènes qui s'étaient réunis pour protester contre l'offensive russe. De nombreux incidents similaires se produisent en Turquie. Mais cette fois des turcs ont protesté et le chef de la police d'Istanbul s'est publiquement excusé et a annoncé que les responsables avaient été démis de leur fonctions. (22)

D'après la Fondation turque des droits de l'homme 105 intellectuels, écrivains, journalistes ou politiciens étaient emprisonnés à la fin novembre 1994. La multiplication des procès d'opinion montre l'augmentation du nombre de personnes prêtes à s'exprimer. Les reportages sur la situation du Sud Est Anatolien sont assez pauvres. Mais l'accès à l'information est facilité grâce

notamment à l'arrivée des chaînes de télévision privées.

Les questions les plus délicates et en particulier le problème kurde font l'objet de débats télévisés. Le président du Haut Comité pour la radio et la télévision, Ali Baransel, a menacé la fermeture temporaire des chaînes enfreignant les règles.

Mais ce genre de mesures comme les arrestations, les inculpations ne font qu'attirer l'attention du public. Les idées une fois exprimées publiquement ne peuvent être effacées.

Le procès intenté contre l'écrivain turc Yachar Kémal le 23 janvier 1995 a fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse turque. Le motif de ce procès est un article paru dans l'hebdomadaire Allemand Der Spiegel, dans lequel le romancier dénonce la répression d'Ankara contre la minorité kurde et s'insurge contre ce régime pourtant désireux de s'intégrer à l'Europe démocratique. Yachar Kémal qualifie les informations diffusées sur le terrorisme kurde de « *vaste opération d'intoxication* ».

Il dénonce les mesures répressives prises par le gouvernement, notamment les milices instaurées pour assurer « la protection des villages » (50 000 hommes en plus d'une unité spéciale de 12 000 hommes et une armée de 300 000 soldats).

Il dénonce aussi les déclarations faites par les généraux et chefs d'état major: « *Donnez m'en l'autorisation, et je ne laisserai pas deux pierres debout, pas une tête sur un corps dans l'Est de l'Anatolie. Pour prendre les poissons il faut assécher l'étang* ». Le premier Ministre Tansu Ciller « *l'opération sera menée jusqu'à sa fin* ».

Il condamne les tortures pratiquées: la torture des excréments (faire manger des excréments humains. Le conseil de l'Europe avait condamné la Turquie à verser 500 000 Ecu aux victimes... somme qui s'est ajoutée aux milliards de dollars de dettes d'Ankara), torture systématique pour tous les hommes de sept à soixante dix ans qui refusent de se constituer milicien.

Yachar Kémal donne aussi quelques chiffres: 1 200 ou 1 800 kurdes arrêtés ou tués. 2 000 villages ont été brûlés. Dans le Sud Est de l'Anatolie trois à deux et demi million de personnes auraient été poussées à l'exode du fait des combats. Cette estimation pourrait être plus élevée encore car selon un chiffre officiel la ville de Diyarbakir est passée de 450 000 à 1 million d'habitants. Ces réfugiés sont sans logement et souffrent de la faim. Selon les informations parues dans la presse 12 millions d'hectares de forêt ont été détruits au cours des dix dernières années en Turquie dont dix millions dans l'Est de l'Anatolie. Ces incendies sont mis sur le compte des actions du PKK alors qu'ils sont le fait des forces militaires.

Yachar Kémal exhorte la Turquie à réagir. Rappelant la situation déplorable de l'économie, l'appauvrissement de la population, l'argent dépensé pour cette guerre, l'écrivain constate que poursuivre dans cette voie conduirait le pays à la catastrophe. Le changement pour aboutir à une authentique démocratie et au redressement de la situation passe par la solution pacifique de la question kurde. Pour lui, la Turquie aurait dû donner aux kurdes dès sa création, les quelques droits fondamentaux qu'elle a reconnu au peuple turc. Le fait d'essayer d'exterminer la langue et la culture kurde constitue un crime contre l'humanité.

Ce plaidoyer illustre l'**alternative** qui se présente pour la Turquie: reconnaissance des droits des kurdes ou dérive?

La presse turque a critiqué dans sa grande majorité la réaction de la Cour d'Istanbul. Mais elle ne partage pas les vues exprimées sur la question kurde. Elle qualifie ces propos « *de provocation, d'exagération* ». Mais la prise de conscience de la part de la population turque est opérée.

D'autant plus que la brutalité de la répression policière et militaire est de moins en moins comprise et contribue à créer en Turquie une situation explosive. En témoignent les émeutes qui

ont suivis l'attentat du 12 mars 1995 contre la communauté alévie. Ces émeutes et la violente répression policière ont provoqué la mort de quinze personnes.

Les alévis sont une branche des musulmans chiites. Ils défendent traditionnellement la laïcité et les idéaux de la social démocratie. L'usage de la poésie et de la musique pour exprimer leur foi et leur conviction qu'aucun intermédiaire n'est indispensable pour permettre aux être humains de connaître Dieu leur valent d'être considérés comme hérétiques par certains musulmans orthodoxes. 30 % des kurdes sont alévis.

De multiples facteurs inquiètent cette communauté et sont à l'origine de cette explosion:

- la marche de l'islam politique vers le pouvoir (Parti de la prospérité)
- le renforcement du MHP (Parti du mouvement nationaliste, d'extrême droite)
- le drame de Civas qui a laissé de profondes cicatrices (trente sept intellectuels sont morts dans l'incendie, provoqué par des fanatiques islamistes,d'un hôtel de Civas où se tenait une réunion destinée à rendre hommage à Pir Sultan Abdal, poète alévi du 16^e siècle, célèbre pour sa tolérance)
- les relations ouvertement entretenues par le gouvernement avec certaines confréries islamistes sunnites, le désarroi des partis sociaux démocrates que les alévis considèrent comme un gage de sécurité.(23)

La situation économique , le conflit kurde, l'attitude répressive des autorités sont autant de facteurs qui conduisent à de telles extrémités. Le gouvernement a été très critiqué mais le public a aussi exprimé son manque de confiance à l'égard des forces de l'ordre. Le gouvernement a du réagir, multiplier les réunions d'urgence, procéder à la recherche des coupables et lancer des appels au calme. Des personnalités comme le dirigeant du Mouvement de la nouvelle démocratie (YDH) avaient demandé la démission du ministre de l'intérieur (24)Le premier ministre devant l'ampleur des émeutes a annoncé quelques jours après l'attentat, sa volonté d'amnistier certains crimes y compris les délits d'opinion et de protéger les Turcs contre les tortures et les violations des droits de l'homme.(25)

L'inefficacité et l'attitude oscillante du gouvernement renforce l'exaspération et les mécontentements. Au sein de chaque identité la colère et la violence montent contre les injustices dont elles se sentent l'objet. « *Les Kurdes sont en colère contre l'injustice et la violence des turcs, les Turcs contre le terrorisme et le séparatisme des Kurdes, les islamistes contre l'État et les citoyens peu croyants, les républicains contre l'islam politique et le gouvernement qui le laisse faire... Même le football est entrain de devenir une arène où l'on doit démontrer son identité, sa croyance, sa colère.* » (26)« *La répression de la Turquie a provoqué une montée du nationalisme.* » (27)Les émeutes et la violence ont mis en exergue le décalage entre la classe politique du pays et une population qui subit de plein fouet les effets de la crise sociale. Ce n'est pas un hasard si ces émeutes ont éclaté dans les quartiers pauvres des grandes villes.

Les fractures qui existent au sein de la Turquie apparaissent maintenant au grand jour. Les anciennes structures d'un État à la fois paternaliste et violent sont inacceptables et inaptes à répondre aux défis du 21^e siècle.

Une réaction énergique d'Ankara s'impose. La population de la Turquie toute entière doit se sentir impliquée dans la nécessité de ce changement.

La Turquie doit aussi résoudre les difficultés qu'elle rencontre dans les relations qu'elle entretient avec ses pays voisins et la communauté internationale. La question kurde se trouve là encore au coeur de ses difficultés.



B / LA QUESTION KURDE ET LES RAPPORTS EXTERIEURS DE LA TURQUIE.

Depuis la création de la Turquie la question Kurde a eu un poids important dans ses relations. Les richesses du Kurdistan le place au centre des enjeux de tous les pays qui le composent. Les révoltes kurdes ont toujours eu un impact direct dans la politique de ces pays. Le problème kurde a fait naître des alliances entre la Turquie et ses voisins, il est aussi à l'origine de nombreuses divisions. La position stratégique de la Turquie vis à vis de la communauté internationale lui garantit de nombreux atouts et lui permet de peser d'un certain poids dans les décisions politiques, économiques, militaires concernant la région. Mais elle doit aussi rendre des comptes vis à vis des pays auprès desquels elle s'est engagée.

L'instabilité qui la menace et la grave crise qui traverse la Turquie inquiètent les pays voisins et la communauté internationale. Les nombreuses violations des droits de l'homme sont autant d'obstacles aux gages de démocratie que la Turquie doit fournir pour accéder à la communauté Européenne.

Dès son émergence dans les années vingt, le problème kurde est un problème transfrontalier. Les mouvements kurdes « locaux » ont fortement influencé la situation des autres pays: les révoltes kurdes en Turquie de 1925-1938 ont eu un impact direct au Kurdistan d'Irak et d'Iran. Après la guerre du Golfe les événements dramatiques concernant les Kurdes d'Irak, leur exode vers la Turquie n'ont pas manqué de bouleverser la position des uns et des autres.

La Turquie a donc toujours été sensible à ce qui se passait pour les Kurdes des pays frontaliers. L'attitude d'Ankara, face à ces populations et ces pays, connu toute une évolution:

a/ La politique étrangère turque vis à vis de l'Irak se décompose en trois phases.

-La **première période** débute avec la signature du traité d'Ankara en 1926 qui fixe le sort de la région pétrolifère de Kirkouk-Mossoul. Cette phase est caractérisée par le statut quo. La règle d'or est la reconnaissance des seules relations d'État à État. L'objectif est clair. Il s'agit du contrôle collectif des frontières, de la maîtrise du mouvement kurde à l'échelle régionale et de l'établissement d'un système de sécurité collective. Deux traités ont été signés pour conclure cette politique: Le Pacte de Saadabad en 1937 entre la Turquie, l'Irak, l'Iran (et l'Afghanistan) prévoit une coordination de la lutte contre « les bandes armées » dans les régions frontalières. Il s'agit surtout donc de faciliter la lutte contre l'agitation kurde. Ce texte stipule notamment:

article 1: Les Hautes Parties contractantes s'engagent à poursuivre une politique d'abstention absolue de toute ingérence dans leurs affaires intérieures.

article 2 : Les Hautes Parties contractantes s'engagent expressément à respecter l'inviolabilité de leurs frontières communes.

article 3 : Les Hautes Parties contractantes conviennent de se consulter dans tous les conflits d'ordre international ayant trait à leurs intérêts communs.

article 4 : Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage vis à vis de l'autre à ne recourir en aucun cas, soit isolément, soit conjointement avec une ou plusieurs tierces Puissances, à aucun acte d'agression dirigé contre l'une d'Elles.

Sont considérés comme actes d'agression:

1- la déclaration de guerre;

2- L'invasion, par les forces armées d'un Etat, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre Etat;

3- L'attaque, par les forces terrestres, navales ou aériennes d'un Etat, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires ou des aéronefs d'un autre Etat;

4- L'aide ou assistance, soit directe, soit indirecte, à l'agresseur.(...)

article 7 :Chacune des Hautes Parties contractantes s'engagent à prévenir, dans ses limites respectives, la formation ou l'action de bandes armées, associations ou organisations pour le renversement des institutions établies, en vue de porter atteinte à l'ordre ou à la sécurité de toute partie, frontalière ou autre, du territoire de l'Autre Partie ou en vue de porter atteinte au régime du gouvernement de cette autre Partie. (...)(28)

Le Pacte de Bagdad de 1955 réunit l'Iran, l'Irak (jusqu'en 1958) la Turquie, la Grande Bretagne et le Pakistan.

La Turquie a poursuivie cette politique jusqu'à la fin des années 1980. Lors de la répression de la révolte de Barzani en 1961 1975 la Turquie a refusé d'ouvrir ses frontières aux rescapés Kurdes. A la fin des années 1970, Ankara et les organisations kurdes d'Irak ont établi certaines relations, mais globalement la même position a été maintenue. En 1983-1984-1987 la Turquie est intervenue à trois reprises au Kurdistan irakien où le contrôle de Bagdad était menacé par les avancées des troupes iraniennes et les forces militaires Kurdes. « *L'objectif de ces opérations légalisées sur le plan juridique par le traité d'Ankara de 1984, était de poursuivre les membres du PKK, mais également de limiter l'influence des Kurdes irakiens et de donner un avertissement aux autorités de Téhéran.* »(29)

A la fin des années 1980 une transition s'opère. On passe de la logique du statu quo et de la sécurité collective à un jeu de « grandes puissances » dans la région. A partir des années 1980 les États sont devenus suffisamment forts pour se permettre d'avoir des ambitions régionales. Cela rompt avec les tabous concernant les frontières et augmente considérablement l'importance de la carte Kurde dans la région. La première manifestation de ce changement radical est la guerre entre l'Iran et l'Irak. D'autres manifestations vont suivre: la politique régionale de la Syrie, allant jusqu'à soutenir les Kurdes de Turquie et d'Irak, ainsi que la menace d'utiliser l'eau comme une arme. En 1987-1988 la Turquie avait même envisagé la possibilité d'envahir le Kurdistan irakien pour barrer la route à Téhéran.(30)

La **deuxième période** débute en 86 et s'achève le 16 janvier 91 avec la crise du golfe. Pour Ankara cette période est marquée par la fin officielle du statu quo avec l'Irak. Cette rupture est concrétisée en mai 1990 par la visite d'état du Premier ministre turc Akbulut à Bagdad. La rencontre entre Akbulut et Saddam Hussein aboutit à un scandale diplomatique de telle ampleur que le président irakien a refusé sans la moindre formule diplomatique l'invitation du président turc.

Plusieurs facteurs étaient à l'origine de la profonde division qui opposait les deux pays:

Pour résoudre le conflit concernant l'eau (richesse vitale et véritable enjeu pour tous ces pays) le président irakien demandait un accord tripartite: Syrie, Irak, Turquie, préalable à la normalisation des rapports. Il soutenait les revendications syriennes sur les eaux de l'Euphrate.

Ensuite il était hors de question pour Bagdad de répondre positivement à la demande d'Ankara d'avoir le droit d'intervenir militairement au Kurdistan irakien pour poursuivre les militants du PKK. Par ce refus catégorique l'Irak signifiait à la Turquie que sa sécurité - souci majeur dans une logique de statu quo- ne lui importait guère. La reconnaissance par Ankara de la souveraineté du PDK irakien sur les réfugiés en Turquie, a son importance dans la décision de

Bagdad.

Avec cette visite la Turquie a donc réalisé qu'il s'agissait de la fin du statu quo. La paix entre l'Iran et l'Irak n'allait pas pour autant rétablir les relations antérieures. Ankara va donc envisager de nouvelles perspectives régionales.

Le président Turgut Özal avait réalisé que le moment de changer de politique était venu. En ne reconnaissant que les États comme acteurs légitimes, Özal adopte une attitude qui va rompre avec la tradition kémaliste. Il rompt également avec le tabou des frontières puisqu'il envisage leur possible remise en cause. Avec l'appui des États Unis Özal avait comme ambition de faire de la Turquie une superpuissance régionale. Les divisions des forces politiques ainsi que l'attitude réservée des États Unis (face à l'opposition énergique de la Syrie, Iran, Arabie Saoudite) ne permirent pas à Özal de réaliser pleinement cet objectif.

-La **troisième période** débute avec la guerre du Golfe. L'événement marquant est le soulèvement des kurdes. Celui-ci entraîna répression, exode et mobilisa un nombre impressionnant d'acteurs humanitaires.

Le président turc fut le premier avec la France à demander que soit créée une zone de protection pour les kurdes, dont l'inviolabilité serait garantie par une armée de coalition. Özal a même reçu secrètement Talabani à Ankara. Il rendra cette rencontre publique avant même d'être invité à le faire par les journalistes.

La Turquie bénéficiait avec ces événements d'une place de premier plan et d'une latitude d'action avantageuse. L'absence de toute autorité centrale à Bagdad lui permit d'obtenir la suprématie militaire dans le nord de l'Irak, suprématie gagnée au détriment de Bagdad, de l'Iran et du PKK.

Les risques d'un contentieux tacite entre l'Irak et la Syrie concernant les conflits sur l'eau sont également écartés.

Le champ d'action dont la Turquie bénéficie dans le nord de l'Irak réveille un vieux litige concernant la région de Kirkouk.

La politique de Özal pendant la guerre du Golfe vis à vis des pays arabes est en rupture totale avec la politique imposée par Kémal qui était celle de la non ingérence dans les affaires intérieures des anciennes provinces. « *La seule transgression à cette règle s'est achevée de manière tragique. En 1950 M. Adnan Mendérés chef de l'opposition gagne les élections. Il s'oppose directement à Nasser et au nationalisme arabe et devient l'un des architectes du Pacte de Bagdad en 1955. Il encourage même les Américains à intervenir militairement contre kassem quand celui-ci renverse la Monarchie irakienne le 14 juillet 1958* »(31). Mais l'armée fidèle aux principes kémalistes s'empare du pouvoir et l'année suivante Mendérés est pendu.

C'est au nom de ces mêmes principes que l'opposition turque critiquera violemment la politique d'Özal.

Un des leader d'un parti d'opposition dira : « *La politique de Mendérés au Proche Orient a été un échec. Nous en avons tiré les leçons. Nous ne devons plus nous mêler des affaires intérieures arabes. Bien sûr nous devons appliquer l'embargo contre l'Irak, mais sûrement pas jouer un rôle actif, encore moins ouvrir nos bases aux bombardiers américains.* »(32)

Özal était convaincu que sa politique renforcerait la place de la Turquie au Proche Orient, notamment dans le Golfe. La Turquie dépend de cette région pour ses besoins pétrolier et a développé avec elle durant les années 1980 d'importantes relations économiques. Dans cette optique le président Özal avait distendu les traditionnelles relations avec Israël, rétabli le dialogue avec Téhéran, reconnu l'État Palestinien et proposé d'accueillir la conférence pour la paix au Proche Orient. Cette volonté d'établir une alliance arabo turque rencontra de fortes réticences de la part de l'élite kémaliste.

L'équilibre précaire qui prévalait depuis la fin de la guerre du Golfe risque d'être anéanti du fait de l'intervention militaire d'Ankara au Kurdistan irakien.(33) Le retrait de l'armée irakienne a permis à trois millions de Kurdes dans trois provinces au nord de l'Irak d'acquiescer une quasi indépendance, sous la protection aérienne des alliés. L'invasion turque a bouleversé la fragile stabilité instaurée dans cette région.

Pour le gouvernement d'Ankara cette opération doit permettre de mettre un terme à la longue guerre menée contre les rebelles du PKK et cela en détruisant les bases de ravitaillement de ce mouvement.

La Turquie s'étonne que son incursion ait suscité une telle condamnation internationale. Encore une fois la Turquie adopte une attitude qui va à l'encontre de ses véritables intérêts. Non seulement parce que les Kurdes de Turquie disposent essentiellement de campements mobiles et très peu d'armes lourdes, l'incursion militaire ne permettra donc pas d'en finir avec cette guerre. Mais aussi parce qu'en voulant résoudre son **problème kurde** par une intervention militaire en Irak, la Turquie n'a peut-être réussi qu'à **l'internationaliser**.

Les affrontements qui opposent l'armée turque et le PKK en Turquie et qui ont provoqué la mort de milliers de personnes ont peu été médiatisés. Par contre la couverture médiatique dont bénéficie les Kurdes d'Irak, va rejaillir avec cet événement sur les Kurdes de Turquie. L'offensive turque a eu pour seul avantage de **donner au monde une vision unique du destin des deux peuples et de réveiller les consciences** à ce sujet.

Enfin la Turquie se met à dos la communauté internationale. Son intervention prive de tout effet la protection assurée par les alliés dans la région. Dans la zone d'exclusion aérienne au nord du 36° parallèle, si les habitants sont protégés des attaques aériennes de Saddam Hussein interdites par les alliés, ils ne le sont pas des bombardements de l'aviation turque. L'illogisme est à ce point que les avions qui les protègent et ceux qui les bombardent décollent peut-être des mêmes pistes turques. Cette offensive discrédite définitivement l'idée même d'une « zone de sécurité » amoindrie par les rivalités du PDK et de l'UPK depuis les élections de mai 1994.

Cette situation ne contribue pas à l'établissement de l'image de démocratie de la Turquie déjà bien entamée par sa politique de répression intérieure.

Les ministres des affaires étrangères allemand et français ont déclaré qu'ils empêcheraient la ratification du traité à l'Union douanière avec l'Union Européenne, traité signé quelques jours avant l'offensive.

La confusion est à son comble au sein même de la Turquie. Le gouvernement rejette la responsabilité sur l'armée qui est à l'initiative de cette invasion. Les Turcs ont du mal à faire la part des choses. Malgré les nombreux rapports des organisations de défense des droits de l'homme sur les atrocités commises par l'armée, beaucoup de Turcs pensent que ces exactions sont le fait du PKK.

A l'échelle régionale l'équilibre préexistant est rompu et aucun des pays concernés n'est en mesure de proposer une alternative. Cette situation incontrôlée inquiète les pays arabes. Même les ennemis de l'Irak tiennent à son intégrité territoriale de crainte que son démembrement ne soit source de troubles sans fin dans cette région mosaïque ethnique et religieuse.

L'Arabie Saoudite et le Koweït craignent de voir se constituer à leurs frontières une République chiite parrainée par l'Iran. « *La Turquie, la Syrie et l'Iran tiennent depuis novembre 1992, deux réunions annuelles de consultations sur la situation au nord de l'Irak, qui se terminent toujours par la réaffirmation de leur volonté du maintien de l'intégrité territoriale de l'Irak et leur opposition à sa désintégration sous n'importe quel prétexte.* »(34) L'Irak demeure quelque soit

son régime le seul pays de la région à pouvoir faire contrepoids à l'Iran et à la Turquie.

De nombreux pays arabes s'inquiètent aussi de la politique américaine vis à vis de Bagdad qui vise à déstabiliser un pays important pour l'équilibre de la région.

Les pays arabes considèrent avec méfiance les initiatives de l'héritière de l'Empire Ottoman.

b/ Si cette offensive dessert les relations entre la Turquie et les pays arabes, elle contribue à rapprocher Ankara et Moscou.

L'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev avait bouleversé les données des dirigeants turcs vis à vis de l'URSS. Les deux pays ont vite compris l'intérêt de chacun à établir de bonnes relations.

L'URSS constituait un immense marché pour la Turquie. Moscou devait se préserver des montées nationalistes vis à vis des pays turcophones, pour sa propre intégrité.

De multiples concessions ont été réalisées de part et d'autre. Des accords et des projets économiques ont été passés entre les deux pays:

contrat gazier en 1983, construction d'un gazoduc qui passerait par l'Asie Centrale, multiplication des exportations de l'URSS vers la Turquie favorisées par les crédits bancaires de la Turkish Export Crédit Bank, signature en mars 1991 d'un traité d'amitié de bon voisinage et de coopération confirmant les accords précédents et notamment celui de 1921 (qui précisait que le Nakhitchévan resterait sous protectorat azerbaïdjanais et ne pourrait être cédé à un autre État).

Mais cette époque exceptionnellement paisible sera de courte durée. Les vieilles rivalités réapparaissent. En 1994 tandis que Moscou supporte de plus en plus mal les velléités d'Ankara pour s'imposer en Asie Centrale et en Transcaucasie, Ankara s'insurge contre la politique impérialiste de la Russie. De plus, depuis 1993 Moscou abrite une représentation du PKK.(35)

La guerre menée par la Russie en Tchétchénie a donné maintes fois l'occasion à Ankara de dénoncer les « atrocités » commises dans cette région. L'offensive de l'armée turque en Irak a permis à Moscou d'enjoindre à son tour la Turquie « d'éviter les pertes de civils innocents ». Ces offensives menées de part et d'autre obligent les deux pays à se ménager. Chacun adopte des réactions prudentes dans le souci de préserver le fragile équilibre existant.

Sourde aux demandes du peuple kurde, Ankara ne peut soutenir les revendications d'indépendance de la Tchétchénie. Le gouvernement turc nourrit même la crainte que cette résistance ne s'étende à toute la Transcaucasie et n'aboutisse au même drame que celui que connaît l'Ex Yougoslavie.

La guerre en Tchétchénie attise un sentiment populaire antirusse déjà alimenté par la guerre au Haut Karabakh et le conflit des Balkans. Conflit dans lequel Moscou et Ankara soutiennent des camps opposés. « 1 500 000 Tchétchènes vivent en Turquie. Dix millions de Turcs (sur 60 millions) sont originaires du Caucase et sensible aux images des chars russes écrasant Grozny. »(36)

La Russie reconnaît les intérêts de la Turquie dans le Caucase et l'attachement de ce pays avec les Républiques turcophones d'Asie centrale, mais elle entend aussi préserver ses propres intérêts. Moscou craint la montée en puissance des cercles nationalistes turcs qui prônent depuis plusieurs années déjà l'expulsion des Russes des Républiques turcophones dans le but de construire un « grand Turkestan » de l'Adriatique à la Chine.

Le colonel Alparslan Türkes dirigeant du Parti d'action nationaliste (MHP) partisan notoire « d'un grand Turkestan » est en bon termes avec le président Démirel.

Même si les occidentaux considèrent que ce projet ne peut aboutir, la Russie préférerait que la Turquie puisse s'intégrer plus solidement à l'Union Européenne et laisser de côté ses visées

expansionnistes. Mais l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne est loin d'être acquise. Depuis plus de trente ans la Turquie tente d'être intégrée à l'Europe.

En 1963 un traité d'association est conclu entre la CEE et la Turquie. Ce traité est complété par un protocole en 1970. Dès janvier 1973 les exportations turques vers la CEE ont été libérées, les seules restrictions s'appliquant aux domaines sensibles du textile et de la confection.

Le coup d'État du Général Eren va geler les relations entre 1980 et 1986. Malgré cela les ventes de ces secteurs à la Communauté sont passées d'un peu plus de 313 millions d'écus en 1980 à 3375 milliards en 1993 (la moitié du total des exportations turques).

Ce processus devait être parachevé par la signature d'un **traité d'union douanière** entre l'Union Européenne et la Turquie. Mais plusieurs obstacles ont rendu difficile la conclusion de cet accord. Le 19 décembre 1994 la Grèce a mis son veto à la signature du traité d'union douanière. L'attitude intransigeante de la Grèce s'explique par le lourd contentieux qui oppose les deux pays, concernant Chypre. Contre la levée de son veto, la Grèce demande des compensations à ses partenaires européens: elle souhaite qu'ils s'engagent de façon plus précise à ouvrir des négociations avec Nicosie sur l'entrée de Chypre dans l'Union Européenne. Elle réclame que des contreparties financières lui soient accordées si elle doit ouvrir son marché aux produits textiles turcs. Elle s'oppose à tout engagement financier chiffré de l'Union Européenne vers la Turquie. La Grèce a reçu une fin de non recevoir de ses partenaires en ce qui concerne les deux dernières requêtes.

Autre obstacle de taille: **la situation des droits de l'homme dans le pays**. Les condamnations à la prison des députés Kurdes le 08 décembre 1994 a provoqué le vote, du Parlement Européen de Strasbourg le 14 décembre 1994, d'une résolution enjoignant la Commission de cesser toute négociation avec Ankara tant que les droits de l'homme y sont violés. *« les violations des droits de l'homme commis en Turquie sont trop graves pour permettre actuellement la constitution de l'union douanière projetée. »* Les Quinze invitent le gouvernement Turc *« à procéder à une réforme en profondeur de la constitution, de sorte que soit mieux garantie la sauvegarde de la démocratie(...) »* La résolution recommande à la Commission d'établir des rapports permettant de répertorier les avancées effectuées dans le sens d'un *« renforcement de l'État de droit »* en Turquie.

Le changement d'attitude d'Ankara vis à vis de la question kurde et un assouplissement de sa politique en matière de libertés publiques sont indispensables pour son accession à l'Union Européenne, et pour l'avenir du pays.

Le 3 mars 1995 l'Union Européenne est parvenue à un arrangement permettant aux ministres des affaires étrangères des Quinze et de la Turquie d'engager lundi 6 mars, une union douanière entre les deux parties à compter du 1 janvier 1996. Une concession a été faite vis à vis de la Grèce pour la levée de son veto. Elle annonce l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de Chypre à l'Union (au plus tard six mois après la conclusion de la conférence intergouvernementale consacrée à la réforme des institutions communautaires en 1996). Mais l'entrée de Chypre demeurera en principe subordonnée au règlement du conflit qui oppose depuis 1974 les deux communautés de l'île.

Le lundi 6 mars ont été signés les accords décrivant les conditions de mise en oeuvre d'une union douanière entre les Quinze et la Turquie à compter du 01 janvier 1996.

Si la Communauté Européenne dénonce l'attitude de la Turquie vis à vis des droits de l'homme et réclame des progrès en la matière, les intérêts économiques qui lient les deux parties amènent l'Union Européenne à être moins intransigeante qu'elle ne le laisse paraître. En effet c'est avec la Turquie que l'Union Européenne a son plus important excédent commercial. Cette union douanière permettra la suppression des barrières douanières aux produits des Quinze jusque là

grevés de taxes (12% en 1994).

Cette union implique pour la Turquie d'aligner sa législation sur celle des Quinze. Selon les prévisions, cette concurrence directe devrait pousser les principaux acteurs industriels et commerciaux turcs à se moderniser, le rapprochement économique devrait être sensible, le flux d'investissement vers la Turquie s'intensifier. A condition bien sûr que l'économie turque parvienne à surmonter la période de crise à laquelle elle est confrontée.

La Communauté Européenne prévoit également la reprise de l'aide financière bloquée depuis 1980.

Dans son intervention Alain Juppé a souligné au nom des Quinze l'importance que l'Union attache au droit de l'homme et sa désapprobation quant à la répression menée au Kurdistan. « *L'Union Européenne constate que les progrès dans ce domaine sont insuffisants puisqu'on continue d'observer des cas de violations de droit de l'homme, d'interdiction de journaux, de poursuite de journalistes et d'homme de lettres.* » Il a rappelé la position du Parlement Européen qui hésite à donner « son avis conforme » nécessaire pour que l'union douanière devienne effective, en raison précisément de la situation des droits de l'homme.

Le Ministre des affaires étrangères turque Murat Karayalçin s'est voulu rassurant. Il a indiqué que des voies de recours seraient ouvertes y compris devant la Cour Européenne des droits de l'homme « *pour donner une chance aux députés Kurdes emprisonnés d'être libérés. Nous sommes décidés à respecter les décisions de la Cour Européenne.* »

M. Karayalçin a fait état d'**initiative en cours** pour **modifier les législations** ainsi que les **pratiques répressives**. Dans le même temps **Amnesty International**, dans son rapport annuel publié en février, **condamne** le sort fait au **droit de l'homme en Turquie**: villages incendiés, disparitions, exécutions sommaires, tortures sont le lot quotidien des populations civiles du Sud Est Anatolien. Outre cette région le rapport déplore « *la dégradation des droits de l'homme dans tous le pays* »: usage systématique de la torture dans les commissariats de police, le bilan annuel des morts en détention s'est de nouveau aggravé, les « disparitions » des personnes gardées à vue ont été multipliées par deux par rapport à 1993.

L'Europe hésite à intégrer la Turquie à l'Union Européenne et ce pour plusieurs raisons: droit de l'homme, pays musulman au sein de pays chrétiens... Cette position risque peut-être de renforcer les courants politiques turcs qui prônent la prise de distance et même la rupture avec l'Europe, et de renforcer (comme le craint Moscou) les interventions de la Turquie dans les républiques turcophones de l'ancien empire soviétique. (37) (Le Parlement Européen a finalement ratifié le traité d'union douanière le 13 décembre 1995 en dépit de la situation en Turquie toujours marquée par la répression, le refus de reconnaître le droit des Kurdes et la violation des droits de l'homme)

Si l'Union Européenne doit prendre ces facteurs en considération et ne pas aller à l'encontre de son esprit démocratique et de sa volonté de réaffirmer une politique méditerranéenne, elle doit aussi exercer les pressions nécessaires pour que les autorités d'Ankara rétablissent les pratiques d'un état de droit. Cela implique que **l'Union Européenne et la Communauté Internationale soient attentives au problème kurde et oeuvrent pour sa résolution.**

Les États Unis très impliqués dans la région considèrent la Turquie comme « *un barrage contre l'expansionnisme potentiel de la Russie, un élément vital face à l'Irak et aux pays du golfe arabo persique, et crucial pour la stabilité des Balkans* ». (38)

La Turquie partage ses frontières avec des pays minés par l'instabilité, les problèmes de minorités, le risque d'une guerre, d'une explosion: la Grèce (seul pays démocratique mais dont les rapports



avec la Turquie sont envenimés par un profond contentieux), la Bulgarie, la Syrie, l'Irak, l'Iran, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Georgie.

Ainsi les Etats Unis considèrent-ils la Turquie comme « le pays de tous les dangers ». Pays vis à vis duquel ils ne peuvent rester neutres. Les Etats Unis, par l'intermédiaire de l'aide qu'ils sont prêts à fournir à la Turquie, misent sur une amélioration de l'économie de ce pays, pour le renforcement de ces institutions laïques (contre la montée des islamistes au pouvoir).

Mais les Etats unis doivent concilier le rôle important qu'ils jouent dans l'opération Provide Comfort (faire face donc aux pressions des Européens de plus en plus favorables à un retrait des forces turques du nord de l'Irak) et leur volonté d'affermir la position de la Turquie dans la région.

Au delà des réalités politiques, le Kurdistan représente un véritable enjeu économique. Ces richesses ne profitent malheureusement pas à la population kurde. Elles sont l'objet de litiges entre tous les pays qui les convoitent, ce qui renforce encore la tension dans la région.

2/ LE KURDISTAN UNE RÉGION CONVOITÉE POUR SES RICHESSES.

Le Kurdistan est très riche en ressources naturelles. La quasi totalité des sources d'eau de la région se trouve sur ce territoire. Le Tigre, l'Euphrate y prennent naissance. 77% du pétrole Irakien, la totalité du pétrole Turc et Syrien ainsi que 30 % du pétrole Iranien sont extraits du Kurdistan.

Ce territoire possède de nombreux minerais: charbon, chrome, uranium, cuivre, fer, lignite. La richesse de ses terres permettait, avant les conflits qui ont embrasés la région, d'assurer l'essentiel de sa production alimentaire, grâce à la qualité de son agriculture et de son élevage. Mais ces richesses ne profitent pas aux Kurdes. Au contraire le **niveau de vie** des populations du Kurdistan est bien **inférieur à celui des autres régions**. La Turquie dans sa politique de lutte armée, de désertification a longtemps refusé tout projet de développement pour la région. Si la population kurde ne tire pas les bénéfices de ces richesses, elles sont bien exploitées par la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie. Elles sont indispensables pour la survie et l'équilibre de toute la région. On comprend donc la portée des pactes ou des guerres qui se tissent autour de ces ressources. La façon dont elles sont gérées conditionnent la stabilité en Orient et la paix pour les Kurdes, au centre de ces enjeux.

A L'ENJEU DE L'EAU DANS LA RÉGION.

La **question de l'eau de l'Euphrate** a joué un rôle dans le cadre des **tensions bilatérales** entre **États riverains**.

En 1974 la Turquie entreprit de remplir le barrage de Kéban. La Syrie de son côté alimentait le lac Assad, retenu par le barrage de Tabqa. Résultat: le cours de l'Euphrate en Mésopotamie irakienne

en fut tellement diminué que la récolte fut catastrophique. Cela engendra une grave crise entre l'Irak et la Syrie. Des troupes furent même mobilisées de part et d'autre. Cette crise fut momentanément maîtrisée grâce à l'intervention de l'Arabie Saoudite. La Turquie fut épargnée, car le barrage de Kéban n'était pas destiné à l'irrigation et ne provoquait qu'une baisse temporaire et modérée. De plus les relations d'Ankara avec la Syrie et l'Irak étaient bonnes. Le quadruplement des prix du pétrole avait permis de développer des échanges fructueux et une excellente coopération financière et technique turco-arabe.

En 1987 Turgut Özal et son homologue Syrien Hafez el Assad tentent de trouver un terrain d'entente pour mettre un terme à la crise que vivaient les deux pays et qui ne cessait de s'aggraver. Ankara se plaignait des activités de plus en plus audacieuses de terroristes liés ou venus de Syrie. Damas était sérieusement inquiète à cause de la baisse dramatique de l'Euphrate au cours de l'été précédent (année de sécheresse exceptionnelle qui provoqua de graves perturbations économiques dans le pays).

Il s'agissait d'éviter pour les deux pays, d'utiliser « l'arme de l'eau ». Un protocole bilatéral sera signé. Il garantissait un débit minimal de l'Euphrate de 500 m³ par seconde à Jérablus. La Syrie promettait de son côté d'exercer une surveillance plus stricte de la frontière. Mais ce protocole ne sera pas respecté et en 1990 une nouvelle crise éclate. Au moment du remplissage du barrage d'Atatürk les baisses soudaines de débit répondaient à des incursions de combattants Kurdes depuis la Syrie.

En 1992 la Turquie menaçant de retenir l'eau de l'Euphrate, réclame à la Syrie un protocole antiterroriste. Cette menace va provoquer le départ de 400 combattants du PKK des camps de Syrie pour Beyrouth, le Kurdistan irakien et l'Anatolie du Sud Est.

Jusqu'en 1990 les arrangements de sécurité et les bénéfices tirés de l'exportation du pétrole de Kirkouk avaient retardés le conflit de l'eau entre l'Irak et la Turquie. Le remplissage du barrage Atatürk a fait prendre conscience à Bagdad de l'importance du problème. Mais c'est surtout la volonté de Saddam Hussein de reprendre le contrôle du nord de l'Irak qui va déterminer ce changement d'attitude.

Bagdad va jouer sur la division du mouvement kurde et apporte un accord tacite à l'installation des bases du PKK dans les montagnes du Nord et au lancement d'opérations contre le territoire turc.(39)

Le barrage Atatürk fait partie du **grand projet Anatolien GAP**. Par ce projet la Turquie vise à transformer le Sud-Est. Traditionnellement organisée autour des cultures sèches (blé, avoines, pistaches, lentilles, olives) l'agriculture locale devrait assurer également la production de fruits et de légumes grâce à l'eau emmagasinée par ce barrage.

Le GAP comporte treize projets. Ceux-ci couvrent les provinces d'Adiyaman, de Diyarbakir, de Cizik et de Batman (la superficie du GAP est d' environ 73 000 km² soit deux fois et demi la surface de la Belgique).

Ces projets visent à mettre en place treize barrages: six sur le Tigre, sept sur l'Euphrate, pour l'irrigation et l'électricité de la région, ainsi que vingt et un barrages subsidiaires dotés de centrales hydroélectriques.

Le GAP permettrait de produire 27 milliards de kilowatts par an et d'irriguer 1,6 millions d'hectares.

Selon le président du GAP M. Olcay Unver l'ensemble du projet sera achevé vers 2010-2015 et aura coûté 32 milliards de dollars.

Ces investissements visent dans une large mesure à **désamorcer les revendications autonomistes** des populations kurdes ainsi qu'à **marginaliser les actions du PKK** dans les zones montagneuses. Des **travaux d'assainissements** sont réalisés: conduites d'égouts, projet d'une station de traitement des eaux. Selon M. Olcay Unver « les investissements bénéficieront à tous, et pas simplement aux agriculteurs, car nous voulons bâtir un secteur industriel fort. Au total le GAP va

permettre la création de trois millions d'emplois. » Un plan de développement des voies de communication est prévu: autoroute, nouvelle ligne de chemin de fer, aéroport international à Urfa.

Ces investissements présentent pour le gouvernement de nombreux avantages. Les infrastructures et le développement de l'activité agricole lui permettent de **contrôler la région**: le déplacement des forces de sécurité est facilité; la maîtrise de l'approvisionnement en eau de l'agriculture locale est un excellent moyen de pression pour l'encadrement des paysans.

La mise en place d'une agriculture mécanisée devrait accentuer l'exode rural en cours et ainsi **priver le PKK d'une partie de ses recrues**.

L'installation des barrages va provoquer la disparition de villages et de vallées. Le barrage Atatürk a à lui seul détruit 116 villages forçant 55000 personnes à quitter la région. Celles-ci sont relogées par le gouvernement dans de nouveaux villages construits par le gouvernement turc. Le Secrétaire Général du Parti Démocratique: DEP considère que « ces opérations visent à détruire le patrimoine historique kurde(...) l'État devant ce processus de destruction, veille soigneusement à changer le nom des villages. »

Mais le GAP n'a fait l'objet d'aucune mesure de concertation avec la Syrie et l'Irak. Ceux-ci se verront pourtant à terme privés de millions de m². Le débit de l'Euphrate serait réduit d'au moins 30% en Syrie et de 25% en Irak.

l'eau représente un enjeu trop important pour que l'Irak et la Syrie laissent ainsi agir librement la Turquie.

Le Jourdain, le Tigre, l'Euphrate sont sources de conflits dans cette région où l'eau est un élément rare et vital(les États Arabes ne disposent que de 1% des ressources hydriques de la planète).

Pour les pays riches en pétrole, l'eau est un des biens les plus précieux.

L'Arabie Saoudite et les Émirats en dénonçant durement la marée noire provoquée par la guerre du Golfe craignaient que les nappes de goudron bloquent leur usines de dessalement de l'eau de mer.

Cela aurait entraîné une pénurie d'eau potable.

La **guerre de l'eau** va-t-elle pénaliser les Kurdes comme cela a été le cas en 1925 pour le pétrole?

B/ LA QUESTION DE MOSSOUL.

Les intérêts économiques et politiques des alliés lors du partage de l'Empire Ottoman ont primé sur le sort des minorités.

La question de Mossoul, **véritable enjeu pétrolier**, toujours objet de litiges en est une illustration. L'auteur François Georgeon résume ce problème ainsi : *“il s'agit du sort d'une province arabe de l'Empire ottoman, habitée en majorité par des Kurdes, occupée par les Anglais, revendiquée par les Turcs et finalement attribuée aux Irakiens”*.

Le traité de Lausanne annexait la majeure partie du Kurdistan à la Turquie. L'accord franco-britannique de 1921 rattache les provinces Kurdes de Djazireh et de Kurd-Dagh à la Syrie. Reste à régler le sort du vilayet kurde de Mossoul, convoité à la fois par les Turcs et par les Britanniques. Ces derniers connaissant les richesses pétrolières de son sous sol voulaient l'incorporer dans le nouvel État irakien qu'il venait de créer de toutes pièces. L'Irak accorderait

alors une concession pétrolière à la Turkish Petroleum Company qui exploitait les gisements pétrolifères du Kurdistan. Les Britanniques affirmaient que sans le pétrole et les richesses agricoles de cette région, le royaume irakien ne serait pas viable.

La SDN chargée de résoudre le litige confia à une Commission le soin d'enquêter sur la question. Celle-ci après deux mois d'enquête conclut que « les sept huitièmes de la population de ce territoire ne voulaient ni d'un retour sous le joug turc ni d'un rattachement à Bagdad, mais la création d'un État indépendant. »

Le Conseil décida le 16 décembre 1925 de **rattacher cette province kurde à l'Irak**. Ceci conformément aux intérêts britanniques. Mais la SDN céda Mossoul au mandat irakien à la **condition** expresse de **fournir une autonomie aux Kurdes**. La France et les États Unis, en contrepartie de leur ralliement au point de vue britannique, reçurent chacun 23,75% des actions de la Compagnie Turkish Petroleum. Ils bénéficieront de ces revenus jusqu'en 1972.(40)

Au même moment éclate en Turquie la grande révolte de Cheik Saïd. Les Anglais sont soupçonnés d'avoir provoqué cette révolte. A l'Assemblée nationale en Turquie les accusations sont ouvertement prononcées: « *La Turquie est en danger...L'Angleterre est derrière les Kurdes...continuellement elle s'est servie des Kurdes contre la Turquie...Ses agents parcourent le pays, armant et excitant les tribus. L'Angleterre voulait avoir Mossoul et son pétrole. Les Kurdes tenaient les clés de Mossoul et de l'Irak* »(41)

Dans un journal de Bruxelles *le peuple* de février 1925 on peut lire: « *Les journaux turcs accusent ouvertement l'Angleterre d'avoir aidé au mouvement. Mettons que ce soit une calomnie, mais admirons la chance politique qui, sans qu'ils y soient pour rien, favorise si souvent nos amis anglais* » (même référence)., cela ne semble pas être confirmé. L'Ambassadeur de France à Constantinople Albert Sarrault soulignera que les tribunaux n'ont mis à jour « *aucun fait précis prouvant cette intention* ».

Les Anglais soupçonnaient pour leur part le gouvernement turc d'avoir provoqué ce soulèvement pour intervenir à Mossoul sous prétexte d'écraser une « aide » des Kurdes de la région à ceux de Van et de Diarbekir. Pourtant les Anglais tireront tout de même profit de ce soulèvement. Les deux questions à régler pour les Britanniques étaient: le pétrole et les Kurdes.

La première question sera résolue par un accord avec la Turquie qui accepte de céder sa part de recette du pétrole de Mossoul pour la somme de 500 000 livres sterling et à la condition que les Anglais n'accordent pas une autonomie trop importante aux Kurdes d'Irak. Cet **accord turco-britannique** sera signé le **5 juin 1926**.

Comment concilier la condition de la SDN et celle des Turcs totalement contradictoires?

Le 21 novembre 1926 le Haut-commissaire britannique en Irak, Sir Henry Dobbs, est en visite officielle à Ankara. Celui-ci assure le ministre turc des affaires étrangères, Tevfik Ruchdi, « *que malgré une politique de nomination de fonctionnaires kurdes et l'utilisation de la langue kurde, l'administration irakienne est aussi opposée à toute forme d'autonomie ou de nationalisme séparatiste pour les Kurdes que la Turquie ou la Perse, car elle considère que les Kurdes sont incapables d'unité et que, de l'indépendance kurde, il ne pourrait résulter que brigandage sur les frontières et pillage des districts limitrophes* ». Moustapha Kémal ajoute que pour sa part « *les droits des minorités doivent être subordonnés aux droits des nations existantes, et que les kurdes seront incapables de se gouverner seuls pendant plusieurs générations* ».

Le Ministre Tevkik Ruchdi, les comparant aux Indiens des États Unis, prônera même leur disparition!

Ainsi les Kurdes à qui l'ont avait promis l'administration autonome de cette province ne se virent reconnaître que la liberté d'utiliser leur langue dans leurs publications.

L'intervention militaire de la Turquie dans le kurdistan irakien opérée cette année est très critiquée. On soupçonne même la Turquie d'avoir des visées sur les régions de Mossoul et de Kirkouk. Ainsi ces vieux contentieux sont-ils toujours sous jacents et la moindre occasion peut les faire rejaillir.

3ème PARTIE

LA CONDITION DES KURDES DANS LA TURQUIE CONTEMPORAINE.

1/ L'ÉVOLUTION DE LA RÉSISTANCE KURDE.

A VERS L'UNITÉ NÉCESSAIRE.

La structure de la société Kurde, organisée selon un **système féodal** à partir de tribus à la tête desquelles se trouve un chef, a longtemps desservi le peuple kurde. **Toujours divisés**, incapables de trouver un terrain d'entente sur lequel s'appuyer pour rassembler leurs forces respectives et se battre ensemble, les kurdes n'ont pas pu non plus parler d'une seule voix pour défendre une cause commune, pour réclamer leur indépendance, leur autonomie et défendre leur droits.

Ce peuple a longuement résisté aux différentes vagues d'envahisseurs qui ont déferlé sur la région tout au long des siècles. Il a su garder jalousement son autonomie. Mais les divisions et les luttes qui opposaient les différents clans ont fini par perdre les Kurdes.

Sous l'Empire ottoman les turcs se servaient déjà de monter les chefs les uns contre les autres à dessein pour obtenir un territoire, ou maintenir leur pouvoir.

Lors de la chute de l'Empire ottoman il était nécessaire pour les Kurdes de s'unir afin de plaider leur cause et de sauvegarder leurs droits.

A la **conférence de la paix de 1919** Chérif Pacha qui s'était auto proclamé « président de la délégation des Kurdes » n'était pas du tout soutenu par son peuple.

A la **conférence de San Rémo** chargée de régler les derniers problèmes territoriaux du traité de Sèvres, il n'y avait pas un seul représentant Kurde. Le territoire qui devait leur appartenir a bien été défini même en l'absence de délégué., mais avant que les Kurdes puissent s'unir et le réclamer, le traité de Sèvres non ratifié restera lettre morte et les Turcs auront pu reconquérir tous ces territoires.

Au moment où les Kurdes étaient enfin alliés, solidaires et prêts à se battre pour leur indépendance, le partage de l'Empire ottoman était consommé et cette indépendance définitivement perdue.

Sous la Turquie Kémaliste cette **unité manquera à la résistance kurde** à cause de trahisons entre clans adverses fomentées par les Turcs en échange de tel avantage, pour être en définitive tous anéantis.

La Turquie, l'Iran, L'Irak et la Syrie sauront soutenir les Kurdes des pays voisins pour affaiblir les leurs.

Ainsi la résistance des Kurdes va-t-elle **évoluer** en essayant de tenir compte de toutes ces réalités pour tendre finalement **vers une nécessaire unité**.

Le mouvement national kurde prend naissance au **19^e siècle** avec **Bedir Khan Beg** émir de Botan considéré comme le **père du nationalisme kurde**: « (...) à la dimension féodale des luttes des princes kurdes, il ajoutera le premier une dimension nationaliste kurde(...) ».(42)

La particularité de ce personnage est qu'il a su aller au delà de la conception fermée du clan et de la tribu pour celle élargie et moderne d'un **État et d'une nation kurde**. Il plaidera la nécessité d'obtenir l'indépendance du Kurdistan (déjà menacée sous l'Empire ottoman) auprès d'autres seigneurs kurdes. Les opinions sur ses véritables intentions sont très diverses. Pour Chris Kutschera, Bedir Khan est incontestablement « un des héros de l'indépendance kurde du 19^e siècle » le seul qui soit parvenu à imposer, depuis des années, son autorité sur tout le Kurdistan, depuis la Perse jusqu'au Tigre.

La fin du « règne » de Bedir Khan annonce aussi la fin du prestige des princes kurdes . A cette défaillance vont se substituer de nouveaux chefs: les **cheikhs**, chefs religieux qui seront amenés à jouer un rôle politique très important jusqu'au début du 20^e siècle. Une des figures de ces nouveaux leaders est **cheikh Obeidalla** de Chemdinan convaincu que la solution aux malheurs du peuple kurde était la création d'un Kurdistan indépendant, réunissant les parties turque et persane du Kurdistan. Cheikh Obeidalla fait partie d'une famille noble. Les familles nobles ont toujours joués un rôle important dans la résistance Kurde. Celle-ci particulièrement . Cheik Obdeilla est à l'origine de la création de l'alphabet kurde, travail qu'il a entrepris fin 19^e et achevé en 1931. Les Kurdes doivent beaucoup à cette famille.

Au début de ce siècle apparaît une **classe moyenne kurde** composée de grands bourgeois ou de descendants moins fortunés des princes. Ceux-ci réalisent que les soulèvements, comme ils étaient menés jusqu'à là ,ne suffisent plus et qu'il est nécessaire de donner une certaine formation politique aux masses kurdes. Ils sont donc à l'origine des premières organisations politiques kurdes.

Le mouvement national kurde, longtemps conduit par les chefs traditionnels puis les bourgeois, va connaître un changement avec l'apparition de cette classe moyenne. Il ne sera alors plus le fait de la petite bourgeoisie urbaine et paysanne.

Deux jeunes militants kurdes ont participé à la naissance du nouveau parti politique turc « le comité de l'union et du progrès ».

De cette nouvelle génération vont prendre vie des journaux, des clubs. Mais également plusieurs tendances vont aussi apparaître divisant les courants nationalistes entre:

-Un courant « turco-kurde » panislamique utilisé par les nationalistes turcs contre la main mise britannique, la tentative de créer un État arménien, et la volonté d'indépendance face aux puissances étrangères.

-Un courant autonomiste(représenté par le sénateur Abdel Kader).

-Un courant indépendantiste (dirigé par l'émir Emin Ali Bédir Khan)

La polémique entre les « autonomistes » et les « indépendantistes » est vive. Abandonnant la lutte par les soulèvements, les leaders politiques kurdes choisissent de tenter de gagner l'appui des grandes puissances pour défendre leur cause. Mais les divisions internes aidant, l'indécision des grandes puissances elles même soucieuses de préserver leurs intérêts sans trop froisser les uns et les autres, consacrèrent l'échec de cette politique.

Aucune négociation n'étant permise avec le régime de Moustapha Kémal, les soulèvements et les révoltes vont se succéder. Les Kurdes vont alors connaître de terribles années de répression.

La violence de la répression de la révolte de Dersim en 1937 fut telle, qu'elle anéantit pendant plus de vingt ans toute tentative de velléité de la part des Kurdes.

Au début des années soixante la Turquie va connaître, à la faveur de sa nouvelle constitution, une avancée en matière de libertés démocratiques. Au même moment les Kurdes en Irak, sous la direction de Barzani, se soulèvent.

Ces facteurs vont contribuer en partie aux **premières tentatives de regroupement**, depuis 1937, au Kurdistan turc.

En témoignent:

la création en 1958 par des intellectuels de Diarbekir d'une revue hebdomadaire Illeri Yurt (Pays progressiste) consacrée aux problèmes régionaux.

Les intellectuels Kurdes d'Istanbul, à partir de la même année se regroupent au sein d'organisations culturelles.

La répression ne se fait pas attendre. Pourtant le Premier ministre Ismet Ononü attaché « aux apparences formelles de la démocratie » parviendra à contenir les opérations meurtrières prévues par le nouveau président le Général Gürsel (43) La relative indulgence du Premier ministre permettra également la création de trois organisations politiques dans lesquelles seront regroupés les militants nationalistes et les intellectuels kurdes de Turquie.

Il s'agit:

- du **Parti démocrate du Kurdistan de Turquie**. Fondé par l'avocat Fuat Bucak. Ce parti est très nationaliste. Il est influencé par les nationalistes Kurdes de Syrie. Il regroupe les artisans, les intellectuels et les nobles kurdes. Ce parti est proche du PDK de Barzani en Irak.

-Le **parti de la Nouvelle Turquie** est composé quant à lui, des grands propriétaires et des descendants des leaders des années vingt. Le député Aziz Oglo de Diarbekir, membre de ce parti, deviendra ministre de la santé en 1963.

-Le **Parti Ouvrier de la Turquie**: POT regroupe les éléments les plus progressistes de la population kurde, en particulier les intellectuels. Comme c'est le cas en Irak le parti communiste exerce une grande influence sur les militants nationalistes kurdes.

la position du POT par rapport au problème kurde a évolué. Au départ le parti considérait que « la question kurde n'existe pas en Turquie ». Puis en 1966 les Kurdes sont parvenus à avoir des organisations autonomes au sein du parti. En 1969 un Kurde sera président du POT. Si le POT ne va pas jusqu'à reconnaître le droit à l'auto détermination, à l'autonomie ou à la sécession (comme c'est le cas en Irak) pour la première fois un parti légal reconnaît l'existence du peuple kurde et de ses « aspirations et revendications démocratiques ». La gauche turque et kurde vont se trouver par là réunies.

Aux élections législatives de 1965, 15 candidats du POT, sont élus dont 4 Kurdes.

En 1966 un Kurde Mehmet Ali Aslan (président du POT en 1969) publie à Ankara une revue mensuelle en turc et en kurde Yeni Akis (courant nouveau). Il y sera traité de la question des droits nationaux des Kurdes. Mais cette revue sera rapidement interdite.

D'autres revues tenteront leur chance mais elles seront aussi, à brève échéance, supprimées.

Ce **réveil du nationalisme kurde** soulève de vives réactions qui vont déboucher, de provocations en provocations, à de grandes manifestations dans le Kurdistan le 3 août 1967 (plus de 10 000 personnes à Silvan et 25 000 à Diarbekir) réprimées très durement. Mais pour la première fois depuis Dersim les Kurdes ont osé défier le gouvernement.

Celui-ci s'inquiète de cette renaissance du nationalisme kurde et met en oeuvre des mesures de répression et d'intimidation sans merci. La violence reprend de plus belle dans le Kurdistan. Le



peu de libertés démocratiques accordées vont être abrogées. Les organisations de gauche sont dissoutes.

De leur côté les Kurdes intensifient leur résistance. Les mouvements clandestins: « l'armée de libération populaire turque », « le front pour l'auto détermination », le mouvement maoïste « Chafak » continuent à se battre et n'hésitent plus parfois à recourir à l'action directe en procédant à des enlèvements.

B/ LA PRISE DE CONSCIENCE DU PROBLEME KURDE AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL.

Après le coup d'État de septembre 1980 du Général Evren, l'armée turque fidèle à son habitude, entame une répression sanglante. Tous les partis kurdes sont mis hors la loi. Au Kurdistan des milliers de dirigeants et de militants kurdes sont emprisonnés et torturés. Cette politique fait se rallier au Parti des travailleurs du Kurdistan des dizaines de jeunes excédés par les exactions commises par l'armée.

Le **PKK** est aujourd'hui le parti le mieux implantés dans le Kurdistan turc. Les origines de sa création remonteraient à une réunion d'étudiants de la faculté d'Ankara en 1974. Dès ce moment **Abdullah Ocalan**, alors étudiant à la faculté de science politique de cette même ville, s'impose comme le dirigeant du mouvement. Il est connu sous le nom d'Apocus, d'où son surnom d'**Apo**. La volonté du mouvement est de se séparer des autres mouvements considérés comme trop compromis avec le pouvoir. Les premières activités de propagande débutent en 1975 dans les villes d'Urfa (ville natale d'Ocalan) et de Dersim.

Les activités du groupe consistent alors essentiellement en réunions secrètes avec des jeunes et des étudiants.

La propagande est dès le début nationaliste et violente. La violence n'est pas dirigée seulement contre le gouvernement turc mais aussi contre la bourgeoisie kurde accusée de collaborer avec le régime.

Son programme est le suivant: « *L'indépendance du Kurdistan est le préalable à la construction d'une société authentiquement communiste, qui passe par la liquidation de la classe bourgeoise et la prise du pouvoir par une alliance entre travailleurs et paysans* ». (44)

En 1977 le groupe connaît une scission. L'organisation basée à Gaziantep entre en conflit avec Abdullah Ocalan. Ses leaders sont exécutés sur ordre de celui-ci.

Le **PKK** a été **officiellement créé en 1978 par des intellectuels kurdes**, pour la plupart, mais aussi turcs. Ocalan est nommé secrétaire général.

Le principal allié du **PKK** (et rival) est le **KUK**, autre mouvement qui jouit à l'époque de fortes implantations locales. Cela va durer jusqu'en 1983 date du déclin du **KUK**.

Au moment du coup d'Etat de 1980 les principales implantations du **PKK** se situent dans trois zones: Gaziantep, Kahramanmaras et Malatya; Urfa, Diyarbakir et Mardin; Elazig, Tunceli, et Bingöl.

Ocalan s'enfuit en Syrie.

En **1982** le **PKK** participe à son deuxième congrès à la frontière syro-libanaise. C'est à cette occasion que le **PKK** adopte une stratégie de **terrorisme sélectif** contre l'Etat turc et ses collaborateurs kurdes.

En 1983 après une embuscade du PKK qui a causé la mort à trois soldats de l'armée turque celle-ci lance une opération de ratissage, avec l'accord du gouvernement irakien, sur ce territoire. Peu après une alliance va naître entre le PKK et le PDK irakien de Massoud Barzani. Cela va permettre au PKK d'avoir des bases arrières dans le nord de l'Irak.

En 1984 le PKK signe sa première action violente et le **début de sa lutte armée**. Le PKK a l'idéologie marxiste confuse, rallie autour de lui une fraction croissante de l'opinion publique kurde de Turquie.

Mais dans les années 1986 1987 la **violence de ses actions** (dirigées aussi contre les collaborateurs kurdes et donc entraînant la mort de civils femmes et enfants) va lui aliéner la sympathie de la population et provoquer l'opposition des autres forces politiques kurdes.

En 1987 se termine la collaboration avec le PDKI. Celui-ci ne voulant plus soutenir un mouvement pratiquant de telles actions terroristes, d'autant plus que cela devenait également dangereux pour lui du fait des représailles de l'armée turque jusque sur le territoire irakien.

De plus des tensions entre partis kurdes affaiblissent le PKK. Celui-ci doit réviser sa politique. Les **actions contre les civils sont abandonnées** au profit d'actions contre des cibles économiques. LE PKK cherche aussi de nouvelles alliances. Ainsi à partir de 1988 s'opère un rapprochement avec l'UPKI de Talabani.

Le PKK a su trouver une base sociale dans les milieux urbain, et paraît jouir dorénavant d'une certaine notoriété.

Devant l'impossibilité de négocier une quelconque reconnaissance du peuple kurde, le PKK a donc choisi la lutte armée. Pourtant le PKK a toujours été prêt à entamer des pourparlers. Devant l'intransigeance du gouvernement turc on a assisté alors de part et d'autre à l'**escalade de la violence**.

Dans sa première phase qui couvre la période 1984-1990, la guerre contre le PKK fera au total 1500 morts. Depuis, le conflit aurait fait 13 000 à 15 000 victimes, il y aurait près de 2 millions de réfugiés.

Le PKK a étendu son champ d'action à environ 24 provinces sur un total de 76. A mesure que le conflit gagne de nouvelles régions, les habitants des villes kurdes se réfugient dans les grandes villes de Turquie. C'est à Istanbul où la population kurde est la plus importante. Cet afflux vient grossir les quartiers misérables des villes. Dans ce climat de récession et de tension politique, certains craignent que le terrorisme ne touche aussi les grandes villes.

Du fait de la crise importante que traverse le pays, du taux de chômage élevé, cette situation n'est pas sans créer des tensions entre les communautés. D'autant plus que la guerre kurde est terriblement mal couverte par les médias. Ceux-ci présentent les militants du PKK comme de dangereux terroristes, des séparatistes qu'il faut combattre. Toutes les horreurs commises par l'armée sont minimisées ou mises sur le compte du PKK.

Le **PKK marque un tournant dans l'histoire du nationalisme et de la résistance kurde**. Ses actions ne peuvent être dissimulées. **L'opinion publique turque a pris conscience du problème kurde**. Une majorité de Turcs reconnaissent l'existence de ce peuple en tant que tel et non plus en tant que « Turcs de montagnes ».

La **confiance des Turcs en leur gouvernement est ébranlée**. Celui-ci a de plus en plus de mal à faire croire aux « *dangers qui menacent la Turquie du fait de ces terroristes* ». Il a aussi du mal à justifier la nécessité de dépenser chaque année des sommes exorbitantes dans la lutte contre le PKK, alors que le pays est endetté et dans une situation économique déplorable. Si encore cette guerre semblait avoir une fin, mais le gouvernement promet à chaque fois « *que ce sera la dernière* » qu'il va venir à bout définitivement « *des séparatistes Kurdes* », sans résultat

concluant.

Ce sont même des échecs de plus en plus difficile à dissimuler. Ces opérations qui coûtent la vie à des milliers de personnes, aboutissent à la destruction de dizaines de villes et villages (entraînant l'exode de ces habitants vers d'autres villes), d'hectares de forêts. Elles condamnent des kilomètres de terrain cultivables et paralyse une partie de l'économie.

L'opinion publique turque montre une **attention croissante au respect des droits de l'homme** dans leur pays. La violence dont ils sont les témoins ou les victimes poussent les Turcs à des **protestations toujours plus vives**. Le combat des Kurdes se révèle être aussi celui des Turcs, pour une véritable démocratie dans ce pays.

L'éclat des actions du PKK a aussi **éveillé l'opinion publique mondiale** au problème des Kurdes. La Communauté Internationale regarde d'un mauvais oeil les violations des droits de l'homme commises en Turquie, même si les protestations qu'elle émet restent bien timides. **La question kurde devient incontournable.**

La structure féodale, qui a toujours régit la société kurde, n'a pas disparu et continu de peser sur la condition des paysans Kurdes. Coincés entre l'armée et le PKK, ils sont d'abord soumis à leurs propre seigneurs féodaux, alliés à l'administration, qui les pillent. Pour ne pas perdre leur droits et gérer au mieux leurs intérêts, ces seigneurs féodaux ont empêché que leur peuple s'instruise. Ils détiennent parfois jusqu'à 35 ou 40 villages chacun. Le gouvernement d'Ankara pense à une réforme agraire pour briser le système des clans, mais beaucoup n'y croient pas et pensent qu'une telle réforme est vouée à l'échec, comme les précédentes, et ne profiterait qu'à une minorité.

Les paysans Kurdes sont aussi pris entre le feu de l'armée avec ses escadrons de la mort, et le PKK.

Les atrocités commises par l'armée et la politique de répression sauvage dont les Kurdes sont victimes depuis des années font qu'une grande partie d'entre eux soutienne le PKK. Mais le PKK n'est pas exempt de tous reproche, ses méthodes expéditives contre les « traîtres » sont sévèrement critiquées et donne de lui en Turquie et ailleurs l'image d'un mouvement terroriste.

2/ CONDITIONS DES KURDES EN TURQUIE.

A/ TRADITION ET MODE DE VIE.

L'histoire des Kurdes est mieux connu à partir de l'invasion du Kurdistan par les troupes du calife Omar au 6^e siècle. Mais les recherches sur l'origine de ce peuple sont rendues difficiles par les guerres incessantes. Quand ces territoires sont épargnés par les troubles, ce sont les gouvernements centraux, la Turquie en particulier, qui empêchent les anthropologues, les archéologues, linguistes, et historiens de faire des recherches sur place (La Turquie a la même attitude envers les scientifiques qui s'intéressent au peuple Arménien).

La plupart des Kurdes étaient des **nomades ou des semi nomades**. Ils vivaient l'été sur le « plateau » à 3 000 mètres d'altitude, et l'hiver dans les vallées ou les plaines où le climat est alors plus clément. Leur **habitat** était constitué par des grandes tentes noires en poil de chèvres. Ils

transhumaient avec leurs troupeaux de moutons et de chèvres. L'essentiel de leur **alimentation** était constitué de beurre, de yaourt, de fromages mélangés avec des herbes, des galettes de pain, tout cela préparé par les femmes.

Les Kurdes vivaient à l'écart des villes peuplées essentiellement de Turcs, de juifs, d'Arméniens et des autres minorités chrétiennes (nestoriens, chaldéens, jacobites,...). Il arrivait aux Kurdes d'avoir à se réfugier dans des villages chrétiens de la plaine lors d'hiver trop rigoureux. Ce n'est qu'au **19^e siècle** qu'ils vont se **sédentariser**, créer leur propres villages et s'installer dans les citées. Seules Diyarbakir et Bitlis ont pu être qualifiées de grandes villes, pendant très longtemps. Aussi de nombreuses villes du Kurdistan comme Kirkouk, Erbil, Van ont souvent sur un promontoire une petite citadelle, parfois encore aujourd'hui habitée de Turcs, autour de laquelle s'est peu à peu développée une grande ville peuplée de Kurdes. (45)

Du fait des nombreux métissages et influences: arabes, turques, arméniennes, il est impossible de définir un « type kurde ».

La **langue kurde**, qui fait partie des langues indo-européennes, est une langue à part. Elle se distingue par son vocabulaire très riche, par sa syntaxe et par sa façon particulière d'articuler. Il y a quarante ans environ des kurdologues soviétiques ont publié un dictionnaire kurde de trente mille mots.

A l'institut kurde de Paris s'élabore un dictionnaire d'à peu près cinquante mille mots.

Cette langue est parlée sur un territoire très étendu. Elle a emprunté des termes aux langues avec lesquelles les Kurdes étaient en contact: arabe, turc, persan, arménien, araméen. Elle comprend plusieurs dialectes: le kurmandji, utilisé en Turquie et dans le nord du Kurdistan irakien, et le sorani utilisé en Iran et dans le sud du Kurdistan irakien.

De part le découpage des frontières on utilise les caractères latins en Syrie et en Turquie, cyrilliques en Union Soviétique, et arabes en Irak et en Iran. Le peuple kurde est en grande majorité analphabète à cause de la pauvreté ou de la volonté des gouvernements. Cela se traduit par un grand attachement des Kurdes à leur langue, dans laquelle sont introduit une multitude de proverbes, de dictons, de contes, de récits épiques.

Musulmans sunnites et chiites(alévis) les Kurdes professent un islam assez tolérant. Celui-ci garde des traces de leur ancienne religion Zoroastre, comme la célébration du nouvel an le 21 mars. Les relations qu'ils entretenaient avec les diverses communautés qu'ils côtoyaient ont été bonnes, mais parfois très conflictuelles. Par l'influence des récits des premiers missionnaires, et des massacres auxquels ils ont participé, les Kurdes ont longtemps eu l'image d'un peuple belliqueux, spécialisé dans le pillage et le vol à main armée. Ainsi à la conférence de la paix de 1919 les Kurdes étaient-ils non seulement mal représentés mais aussi très mal connus, les diplomates occidentaux ayant peu de considération pour « ces pillards musulmans ». (46)

Le partage de l'Empire ottoman aboutit donc à la division du Kurdistan entre cinq pays.

Il est difficile d'évaluer à combien se porte le **nombre de Kurdes en Turquie**. Les chiffres avancés par l'Etat Turc sont souvent en deça de la réalité. **Le recensement est difficile**. Les déplacements de population liés à la guerre, aux difficultés économiques, ou les déplacements forcés opérés par l'armée ne facilitent pas les choses. Les Kurdes présents dans les villes turques ont pu aussi craindre d'affirmer leur identité.

Ainsi les écarts entre les différentes estimations sont importants.

En 1979 la CIA évaluait la population Kurde à 4 à 6 millions.

En 1989 la presse turque parlait de plus de 8 millions de Kurdes.

Özal au début de 1991 a cité le chiffre de 12 millions, ce qui représente plus de 20% de la population.

Le **taux de croissance démographique des régions kurdes** a évolué avec avec l'exode rural.

C'est au début des années soixante et plus encore dans les années soixante dix, quatre vingt qu'il

s'est opéré du fait de la mécanisation et de la croissance démographique. 72% des habitants du Kurdistan étaient des ruraux en 1965 contre 61,5% en 1980 et 55% en 1991.

Les capitales régionales Diyarbékir, Van, Bitlis, Siirt, qui connaissent un développement important, absorbent une partie de cette population, mais leurs faibles capacités industrielles obligent les Kurdes à aller s'installer dans les grandes agglomérations de la Turquie occidentale.

Avec une population immigré d'environ 800 000 personnes, Istambul serait devenue la première ville kurde. C'est ainsi qu'un tiers des Kurdes nés au Kurdistan vivent à l'heure actuelle dans une des régions strictement turcophone de la Turquie.

Cet exode a eu pour conséquence la baisse du taux démographique dans les provinces kurdes de Tunceli, Kars, Erzincan. Il est négatif dans ces provinces, et nul à Urfa. La repartition géographique des Kurdes en Turquie est la suivante:

Les Kurdes sont présents dans 18 provinces: Adiyaman, Agri, Bingöl, Bitlis, Diyarbakir, Elazig, Erzincan, Mouch, Erzeroum, Gazi Antep, Hakkâri, Kars, Malatya, Mardin, Mus, Siirt, Tunceli, Urfa, Van. Des districts kurdes sont rattachés à des provinces turques; à Hatay, Maras et Sivas, environ un tiers de la population est kurde. D'importantes communautés kurdes vivent en anatolie centrale depuis l'époque ottomane ou kémaliste. La population des provinces de l'Est n'est elle pas entièrement kurde. Turcs, Azéris et arabes y constituent environ 20% de la population.(47)

Les Occidentaux ont prêté peu d'attention au sort de ce peuple. La Turquie pour sa part a tenu à garder sur ce sujet un épais silence pendant des années. Le Kurdistan de Turquie était zone interdite pour les étrangers.

Ce sont les événements de ces dernières années et notamment après la guerre du Golfe que la communauté internationale s'est penchée plus attentivement sur la condition de ce peuple et sur le traitement qui lui était réservé en Turquie et ailleurs.

Puisse cette attention ne pas se relâcher et permettre aux Kurdes d'accéder enfin à la reconnaissance et à la paix.

B/ LA RÉPRESSION: UN LOURD BILAN ÉCONOMIQUE ET HUMANITAIRE.

Le gouvernement a maintenu délibérément les régions du Sud est dans un état de sous développement économique, culturel, sanitaire...

Jusqu'aux années soixante l'économie de ces régions est largement autarcique. Fondée sur l'élevage et une agriculture non mécanisée.

Dans les années 1940 à 1945 la Turquie a connu des difficultés économiques et des famines. Des mouvements de mécontentements se sont fait sentir à cette époque, qui ont incité Ismet Ononü à libéraliser le régime. Cela va se traduire notamment par la création de partis en 1946 dont le Parti Démocratique.

Les premières élections libres en 1950 porte le Parti Démocratique au pouvoir, et vont marquer une démocratisation qui profitera particulièrement aux Kurdes.

Ceux-ci avaient largement soutenu ce parti. Ainsi les **années cinquante** correspondent au **début de l'intégration économique des régions kurdes** avec le développement de la culture de la betterave sucrière, du coton et du tabac, destinés au marché local et à l'exportation. Les producteurs kurdes de tabac doivent céder leur récolte à l'Office national du tabac à des prix fixés. Cette exigence du gouvernement vis à vis des producteurs kurdes ne touche ni les producteurs de la mer Egée ni ceux de la mer Noire.

La **mécanisation** s'est opérée par l'introduction de machines agricoles, mais est bien inférieur à celle que connaît le reste de la Turquie.

La structure sociale tribale de la communauté kurde entraîne de **grandes inégalités de richesses au sein de cette population**. Ce sont les chefs tribaux qui détiennent (1/6 de la population) les trois quart des terres cultivables. Ceux-ci ont donc toujours été contre toute réforme agraire.

«En général les grandes propriétés se sont constituées à partir de la confiscation favorisée par l'adoption du Code Civil Suisse, des terres communales ou des waqf (ce sont des biens gérés par des religieux) au profit des chefs tribaux».(48) Mais contrairement aux Kurdes d'Irak (comme peut l'illustrer la lutte sanglante qui oppose les deux clans rivaux: les Talabani et les Barzani) le **pouvoir des notables en Turquie tend à s'affaiblir**. La taxe qui devait leur être versée, l'est maintenant aux organisations nationalistes. Un des mérites du PKK est de ne pas s'être appuyé sur cette structure tribale. Les chefs au sein du PKK sont désignés d'après leur mérite de combattant et non pas en fonction d'appartenance clanique.

La rivalité qui oppose l'UPK et le PDK (attisée par tous ceux qui y ont intérêt: Irak, Syrie...) pour le pouvoir en Irak, témoigne tristement de l'infortune de cette structure. Les Kurdes d'Irak étaient pourtant proche, avec les élections de 1991 et la création du Parlement kurde,(49) d'obtenir l'autonomie pour laquelle ils se sont battus depuis si longtemps.

Cette autonomie dérange beaucoup de monde, en particulier les pays voisins qui voient d'un mauvais oeil les Kurdes d'Irak accéder à un tel statut.

Le **défaut d'unité** qui existe entre les Kurdes va donc jouer une fois de plus en leur défaveur. Chaque pays soutient, selon ses intérêts, l'un ou l'autre parti ce qui contribue à les diviser plus encore. Le premier à se réjouir de cette situation est sûrement le gouvernement irakien!

Quant aux Kurdes cette politique semble les mener encore une fois à leur perte.

Les échanges économiques se faisaient avec la Syrie et l'Irak en particulier par la contrebande.

Alors que dans le reste de la Turquie la politique de l'Etat turc est très dirigiste, interventionniste, dans les régions kurdes aucun investissement n'est réalisé. Aussi ces régions se trouvent-elles dans un état d'extrême pauvreté.

Les voies de communications sont en très mauvais état, mise à part celles qui ont fait l'objet de réfection pour les besoins militaires. C'est d'ailleurs au seul profit de l'armée que sont dirigés les rares investissements effectués dans ces provinces.

Ce n'est qu'à partir des années **1980** que les régions kurdes ont été pourvues d'**électricité**. Cela permettait au gouvernement d'équiper chaque maison d'une télévision, dans la logique de turquification. Dans les années 1970, dans les villes les moins développées, on pouvait voir des enfants réviser leur leçon dans la rue assis au pied d'un lampadaire.

En matière d'éducation les régions possèdent à peine le strict minimum. En 1980, seulement 33% de la population âgée de plus de 6 ans avaient été scolarisées (19% pour les filles), contre 60% par rapport à l'ensemble de la Turquie.

Pour les jeunes Kurdes qui fréquentent le milieu turcophone (ceux qui habitent les grandes villes), qui suivent une scolarisation en turc, l'objectif de turquification est réussi. (Il arrive que pour favoriser la réussite scolaire de leur enfant, les parents s'efforcent de parler devant lui le moins possible en kurde. Mais cette réussite n'enlève en rien le sentiment identitaire, bien au contraire, mieux informés, plus avertis, cela les incite au militantisme, à la lutte pour la reconnaissance de leur identité. Bon nombre d'intellectuels kurdes sont ainsi fichés. Ils risquent la prison, la mort ou l'exil).

La culture kurde tend à s'appauvrir. La langue elle-même est coupée de la tradition orale des

aînés. Il n'y a pas la possibilité d'entretenir la richesse de la langue et de la culture, car toutes les oeuvres en kurde sont interdites. Les vestiges de cette civilisation ont été systématiquement détruits: les monuments, les bâtiments construits à l'époque des principautés kurdes (au même titre que les églises arméniennes).

Les mollah jouaient un rôle important dans la vie culturelle et sociale du village. Ce sont eux qui apprenaient aux enfants les fondements de la religion, des rudiments de la poésie ou de la littérature kurde. C'était la population qui subvenait à leur besoin. Mais depuis 1963 le gouvernement a institué pour eux le système de fonctionariat. Ils sont désormais éduqués dans les écoles gouvernementales. Cela les coupe de la population et leur font perdre leur légitimité locale. Ils sont même accusés de collaborer avec le gouvernement, et sont donc rejetés. Le rôle de gardien de la culture kurde n'est plus si bien assuré.

Les dépositaires de la culture kurde, écrivains, cinéastes, ne peuvent s'exprimer librement. En témoignent la condamnation de Yachar Kémal ou l'interdiction systématique de tous les films du cinéaste Yilmaz Güney.

Le danger de la perte de l'apprentissage de la langue kurde vaut essentiellement pour ceux qui habitent dans les grandes villes turcophones, car l'on estime encore que près des 2/3 des Kurdes des provinces de l'Est parlent encore mal le turc.

A cause de la guerre et des mesures d'exception, les villages et les pâturage sont désertés. Depuis des siècles, la vie des paysans des montagnes dépendait de l'élevage des moutons, car la terre n'est pas cultivable partout. Aujourd'hui une grande partie des hauts plateaux de l'Est anatolien n'est plus cultivé et l'élevage s'effondre.

Plusieurs causes sont à l'origine de cet effondrement:

L'embargo contre l'Irak complique l'accès à ce marché pour la viande de boucherie turque.

Le PKK se sert des montagnes comme lieu de refuge où il se replie après ses attaques. Les soldats turcs qui ne connaissent pas la région sont obligés d'abandonner les poursuites quand ils s'engagent dans les hautes montagnes du Taurus ou les grottes des plateaux d'Anatolie orientale.

L'armée qui a carte blanche dans la région, a imposé au gouverneur des régions kurdes le fait de décréter l'état d'exception dans la région. **L'économie alpestre a été totalement interdite** dans cette zone depuis 1989. En cas d'infraction l'armée a le droit de tirer. Dans les zones où l'élevage n'était pas complètement interdit les bombardements ont poussé les paysans à renoncer à utiliser ces pâturages.

A cela s'ajoute les **expulsions forcées**. Ainsi dans les provinces de Mardin, Sirnak, Hakkari ou Van on rencontre beaucoup de villages abandonnés.

L'influence de l'armée est telle que le responsable du commandement militaire dans le Sud Est a empêché le vice premier ministre Murat Karayalcin « de se rendre dans la région pour enquêter sur des informations selon lesquelles des villages auraient été brûlés » au mois d'octobre 1994.

L'armée gardienne de l'unité kémaliste a tous les pouvoirs dans ce domaine. Le gouvernement est écarté et souvent à peine tenu informé. Selon la constitution, imposée par le coup d'état militaire de 1980, l'état major échappe même au contrôle du ministre de la défense.

Les opérations n'ont pas pour seul objectif les militants et les membres de la guérilla du PKK, mais tous ceux qui aident le mouvement, ce qui représente un adulte sur dix des provinces concernées. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour éradiquer le terrorisme: hélicoptères et avions de combats, 270 000 soldats et policiers seraient déployés dans le Sud Est (ce qui correspond à plus de la moitié de l'armée turque), 45 000 miliciens kurdes chargés de protéger les villages contre les attaques du PKK. L'armée est prête à utiliser toutes les armes. En 1993 l'armée réclamait aussi le

droit d'utiliser le napalm. (50) L'armée compte sur l'appui des « **gardes de villages** ». Ces Kurdes sont payés et armés par l'État. Leur rôle est censé être, de protéger les villageois contre les attaques du PKK. Mais beaucoup profitent de leur position et de leur force et soumettent à l'arbitraire les habitants dont ils doivent normalement assurer la protection. Lors des attaques du PKK, ils sont les premiers massacrés.

La **position des kurdes** en général n'est pas facile: soit ils sont du côté du PKK et ils redoutent alors la répression de l'armée, soit ils sont du côté de l'armée et ils sont alors victimes des représailles du PKK. Il est impossible de rester « neutre ».

Du côté du PKK il y aurait entre 12 000 et 15 000 activistes kurdes. La plupart se trouve en Turquie, 1500 environ dans le nord de l'Irak, le même nombre en Iran et un peu moins en Syrie. La Syrie abrite le siège du PKK, ce qui ne manque pas d'être source de litiges entre les deux pays comme nous l'avons vu en ce qui concerne l'enjeu de l'eau.

Le dirigeant du PKK Abdulla Ocalan, Marxiste-léniniste, vénère Staline et Mao. Ses appels à la population kurde, reproduits régulièrement dans le mensuel kurde *Berxwedan* publié en Allemagne, ne laissent pas de doute sur ses positions envers les kurdes qui se rallieraient au clan adverse ni sur sa détermination à employer des méthodes terroristes.

Dans un appel aux habitants d'Urfa, par exemple, il demande aux habitants de ce département « d'assumer leurs tâches » sous peine d'avoir à rendre des comptes. Il les somme aussi de « revenir sur le droit chemin, avant qu'une action spéciale soit entreprise à leur rencontre ». « Soit vous êtes de notre côté avec amitié, soit du côté de l'ennemi, mais il est inacceptable de rester au milieu ».

Mais le dirigeant du PKK est favorable au dialogue avec le gouvernement. Le 17 mars 1993 il lançait un cessez le feu d'un mois, dans l'espoir d'ouvrir des négociations avec Ankara. Il exigeait de son côté la levée de l'état d'exception en vigueur dans onze provinces kurdes du Sud Est du pays depuis 1987; une amnistie générale; la reconnaissance constitutionnelle de l'identité kurde; la législation des partis politiques kurdes et de leurs activités; la possibilité pour les Kurdes expulsés ou exilés de retourner sur leurs terres et dans leur village, la prise en charge par l'Etat des victimes de la guerre.

Le gouvernement a **refusé toute négociation** avec le PKK. Même s'il ne voulait pas discuter avec le PKK, le gouvernement avait à sa disposition d'autres interlocuteurs: Le Parti populaire du travail (HEP) qui compte une vingtaine de députés et qui s'est toujours posé en médiateur. Jalal Talabani, chef de l'UPK irakien, dont les relations avec Ankara sont bonnes depuis la guerre du Golfe.

L'**intransigeance** du gouvernement aboutit à une **radicalisation des positions**. M. Acar Ziya représentant à Paris du Parti socialiste du Kurdistan a déclaré: « Pendant dix-neuf ans, nous avons voulu régler la question kurde par des voies pacifiques. Aujourd'hui, nous n'écarterons plus la lutte armée pour que le gouvernement comprenne que sa politique va lui coûter cher. Nous restons partisans d'un cessez-le-feu entre les deux parties et à l'ouverture de négociations pour un règlement politique. »

Cette tentative de négociation a donc échoué, le gouvernement étant resté sur ses positions inébranlables.

Depuis 1993 le PKK auparavant indépendantiste, est **autonomiste**. Sa volonté serait de pouvoir accéder à l'établissement d'une fédération.

La guerre contre les Kurdes prend un tour de plus en plus violent et radical. L'armée turque a

fait savoir qu'elle avait supprimé cette année plus de 3 000 guérilleros et séparatistes du PKK. Ce bilan est le plus lourd depuis le début du conflit engagé par le PKK en 1984. En dix ans il y aura plus de **13 000 victimes**, dont parmi elles, plusieurs milliers de **civils**.

Depuis quelques temps la **résistance kurde a dépassé le mouvement du PKK**: intellectuels, commerçants, hommes d'affaires, résistent à leur manière. Ils préfèrent cette autonomie plutôt que devoir s'en remettre entièrement au PKK qui fait un peu figure de «parti unique».

Un peu partout en Turquie, comme à l'étranger les Kurdes tentent de s'organiser, de faire entendre leur voix. Au delà de la lutte armée des kurdes dénoncent ce qui se passe en Turquie. Par des publications, des rencontres, ils veulent témoigner sur les réalités de ce conflit. Voici des documents élaborés par le Comité du Kurdistan.

Le premier document fait le bilan économique et humanitaire de ces dix ans de guerre.

Dans le deuxième document sont relatés les tragiques événements survenus lors de la fête kurde « le newroz » en Turquie.(51) Chaque année cette célébration donne lieu à une terrible répression, à des massacres, des arrestations. Les Kurdes n'ont droit à aucune revendication de leur identité, que ce soit à travers des publications dans leur propre langue, ou à travers une fête.

CONCLUSION

« Le temps du monde fini commence ». (Paul Valéry)

Nous vivons une histoire mondiale. L'histoire du monde est universelle dans le temps comme dans l'espace. Nous sommes touchés les uns les autres par ce qui se passe. Tout est lié. Nous ne pouvons plus ignorer les événements qui se déroulent sur l'ensemble de la planète. Nous voici tous impliqués dans cette histoire universelle. Qu'on le veuille ou non nous sommes engagés, ne serait ce que par le phénomène de répercussion.

Toutes les parties du monde sont donc liées, physiquement solidaires. La logique de notre histoire voudrait que nous soyons solidaires, les guerres et les luttes interminables mettent à bas cette aspiration.

L'humanité est riche par sa diversité. La lutte des minorités est aussi la lutte pour l'humanité. Comme le combat des Kurdes est aussi celui des Turcs pour une Turquie plus démocratique et de tous ceux qui se battent pour les droits de l'homme.

La question des minorités que l'on avait si mal résolue au début du 20^e siècle, ressurgit immanquablement à l'aube du 21^e siècle.

Il ne nous est plus possible de fermer les yeux sur cette réalité.

L'histoire du monde nous fait acteurs et responsables sur la grande scène internationale. La solution ne peut être qu'internationale, avec chacun, entité et partie du monde.

La lutte des Kurdes et des minorités nous renvoie à notre responsabilité en tant que participants à l'histoire de l'humanité.

“ La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité. “ Levi-Strauss Race et histoire.”

RENOI DE PAGES

- (1) Cumhuriyet 31 juillet 1966
- (2) Le Monde dec 94 " Que L'Europe n'oublie pas les Kurdes"
- (3) Chaliand Les Kurdes et le Kurdistan
- (4) ibid
- (5) ibid p101
- (6) Journal Arabe Al Kabas da Damas 19 août 1934
- (7) Rambout Les Kurdes et le droit article du correspondant du temps d'Ankara 18 août 1937 p 34
- (8) C.Kutschera Le mouvement national Kurde p 121
- (9) ibid p123
- (10) Chaliand p103
- (11) Ismet Cheriff Vanly Survey of yhe national question of Turkish
- (12) Voir partie 2
- (13) Presse Kurde Sabah 25/01/91 Turkiye 29/01/91
- (14) Turkish Daily news 29 mai 1991
- (15) Le Monde Diplomatique juillet 1991
- (16) Problèmes politiques et sociaux p47 n°709
- (17) Le Monde Diplomatique juillet 1991
- (16) Problèmes politiques et sociaux p.47 n° 709
- (17) Le monde diplomatique Juillet 1991
- (18) Courrier International n° 221 du 26/01 au 01/02/1995
- (19) ibid
- (20) Turkish Daily 12 Juillet 1993
- (21) Le Monde 07/02/1995
- (22) Courrier International n° 221 du 26/01 au 01/02/95
- (23) ibid
- (24) Le Monde 17 mars 1995
- (25) Le Monde 16 mars 1995
- (26) Courrier International du 30 mars au 12 avril
- (27) Le Monde du 01/04/95
- (28) Hamit Bozarslan
- (30) F. Gergeon De Mossoul à Kirkouk. La Turquie et la question du Kurdistan irakien Magheb Machrek n°132.1991
- (31) Le Monde Diplomatique juillet 91
- (32) Le Monde 01/04/95
- (33) Le Monde 22/03/95
- (34) Le Monde 01/04/95
- (35) Le Monde 06/04/95
- (36) Le Monde Diplomatique mars 95
- (37) ibid
- (38) Courrier International du 13 au 19 avril 95
- (39) Problèmes politiques et sociaux n° 709
- (40) CF partie I-B

- (41)Kutschera Le mouvement national Kurdep81
- (42)ibid
- (43)CF partie 2 B
- (44)Chaliand Le malheur Kurde p 97
- (45)Kutschera GEO fev 92
- (46) ibid
- (47)Chaliand Le malheur Kurde p 84
- (48)ibid p86
- (49) 105 députés plus un gouvernement de 16 membres depuis le 6 juillet 1991 Joseph Yacoub
Les minorités. Quelle protection? p23
- (50)Le Monde diplomatique septembre 1993
- (51)CF annexes 1 et 2

BIBLIOGRAPHIE.

- BOZARSLAN Hamit, De la géopolitique à l'humanitaire: le cas du Kurdistan d'Irak, Cultures et conflits, Interventions armées et causes humanitaires, l'Harmattan n°11 automne 1993.
- BONNEAU Britt, Les Kurdes: la longue marche d'un peuple éclaté, IUE 2600.
- CHALIAND Gérard,
-Les Kurdes et le Kurdistan, Maspero, Paris, 1978.
-Le malheur kurde, Seuil, 1992.
- KUTSCHERA Chris, Le mouvement national kurde, Flammarion, 1979.
- PICARD Elizabeth, La question kurde, Complexe, Bruxelles, 1991.
- SELLIER Jean et André, Atlas des peuples d'Orient, La découverte, 1993.
- YACOUB Joseph, Les minorités. Quelle protection?, Desclée de Brouwer, 1995.
- YILDIZ Hasan, Un pays sans frontières: le Kurdistan, publié grâce à l'association HEVRA KOM, 1992.
- AMNESTY INTERNATIONAL, rapport 1992.
- CENTRE D'INFORMATION DU KURDISTAN,
-Nouvelles du Kurdistan, novembre décembre 1994.
-Dimensions économiques et humanitaires de dix ans de guerre, 1995.
- COMITE DU KURDISTAN, Kurdistan Newroz, mars 1992.
- GEO, février 1992.
- NATIONAL GEOGRAPHIC, août 1992.
- PROBLEME POLITIQUE ET SOCIAUX, n°709, La question kurde.
- TURKEY HUMAN RIGHTS REPORT, 1991.
- LE MONDE DIPLOMATIQUE,
-Les Kurdes un enjeu oublié du Proche-Orient, Christiane More, octobre 1986.
-Privés d'Etat les Kurdes ne peuvent oublier les leçons de l'histoire, Kendal Nezan, juin 1991.
-Alerte en Irak, Fawaz N. Traboulsi, septembre 1992.
-La guerre s'étend au Kurdistan, Michel Verrier, janvier 1993.
-Carte blanche à l'armée turque, Michel Verrier, octobre 1993.

- Dangereuse dérives en Turquie, Michel Verrier, juin 1994.
- Ankara piétine aux portes de l'Union Européenne, Michel Verrier, mars 1995.
- Terre brûlée au Kurdistan, J.F Perroux, mars 1995.

LE MONDE,

- 9 avril 1991.
- 11 avril 1991.
- 4 avril 1991.
- 16 avril 1991.
- 18 juin 1993.
- 13 octobre 1994.
- 10 décembre 1994.
- 11 décembre 1994.
- 7 février 1995.
- 18 février 1995.
- 1 mars 1995.
- 5-6 mars 1995.
- 8 mars 1995.
- 15 mars 1995.
- 16 mars 1995.
- 17 mars 1995.
- 22 mars 1995.
- 23 mars 1995.
- 1 avril 1995.
- 3 avril 1995.
- 6 avril 1995.
- 7 avril 1995.
- 1 août 1995.
- 2 août 1995.
- 8 août 1995.



COURRIER INTERNATIONAL,

- 24 au 30 novembre 1994.
- 26/01 au 1/02/1995.
- 30/03 au 12/04/1995.
- 6 au 12/04/1995.
- 13 au 19/04/1995.

LEXIQUE

FRANCAIS	KURDE	TURC
Bonjour	Rajbas, silav	Merhaba
Àu revoir	ˆatire we	Allahısmaladık
Merci	Spas	Tesekleür, ederim
Comment a va?	a va, halite i ye	Nasilin
Je suis fatiguée	Ez westiyamê	Yorgunum
J'ai faim	Ez birime	Aim
J'ai soif	Ez tihime	Susadim
Voiture	Otomobil	Taksi
Maison	Mal	Ev
Arme	Silah, ek	Silah
Docteur	Doktor	Doktor
Aide	Alikarî	Yardim
Espoir	Hevi	Umut
Armée	Artes	Ordu
Homme	Mirou, mer, xort, mervan	Adam, erkek
Femme	Jin	Kadin
Enfant	Zarok	ocuk
Père	Bav	Baba
Bonne nuit	Sevbasîyi	geceler
Apporte	Bin	Getirmek
Il y a	Heye	Var
Se lever	Rabûn	Kalkmak
S'asseoir	Runî	Oturmak
Bienvenu	Selamet hati	Hosgeldin
Venir	Werre, Warre	Gelemek
Bien être, bonne santé	Xosi	Igi olwak
Glorieux	Alisan	Basarili
Pourquoi?	Boi	Niin
Cher	Eziz	Sayin
Aujourd'hui	Iro	Budjîin
Ce soir	Isev	Bu gece
Nuit	Sev	Gece
Lieu	Mekan	Yer
Argent monnaie	Dirav	Para
Parler	Beje	konusmak
Rester	Mayin	Talmak
Ville	Bajar	Sehir
Terre monde	Erd, arz	Dünya, toprak
Dire	Gotin	Söylemek
Soeur	Xong, Xusk	Baci
Garçon	Kuric	Oglan
Fille	Keik	Kiz
Agriculture	Cotkarî	Tarim
Aller	ûn, herre	Jitmek
Manger	Xwarin	Yemek
Faire	Kirin	Yapmak
Construire	Avakirin	Insa etmek
Boire	Wex warin	Imek
Défendre	Paristin	Savunmak
Savoir	Zanin	Bilwêk
Ecrire	Nivisin	Yazmak
Vivre	Jiyin	Yazamak

FRANCAIS

Vive
Pour
Mourir
Etre
Avoir
Mère
Frère
Vieillard
Feu
Drapeau
Rose
Indépendant
Eau
Pain
Soleil
Jour
Pays
Liberté
Professeur
National
Paix
Qu'est ce que c'est ?
Affaires

KURDE

Biji
Ji bo
Mirin
Bûn
Hebun
De , Daye
Bira
Pir
Agir
Ala
Gul
Serxwebûn
Av
Nan
Ro
Roj
Welat
Azadi
Mamosta
Netewi
Asiti
Eu ki ye
Xebât

9

TURC

Yasa
Için
Ölmek
Olmak
Sahip alwak
Ana
Kardes
Yasli
Ates
Bayrak
Gül
Bagimsizlik
Su
Ekmek
Günes
Gün
Ülke
Özgürlük
Ögretmen
Ulusal
Baris
Bu nedir
Is çalisma

ANNEXE 1

**DIMENSION ECONOMIQUE
ET
HUMANITAIRE
DE
DIX ANS DE GUERRE**

Sommaire

1 - INTRODUCTION

2 - LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET HUMAINE DE 10 ANNÉES DE GUERRES

3 - LES EFFORTS EFFECTIFS DU PKK POUR LA RÉOLUTION POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUES DE LA QUESTION KURDE ET L'APPROCHE DE L'ÉTAT TURC.

4 - LES PRATIQUES MISES EN OEUVRE PAR L'ÉTAT TURC POUR DÉSHUMANISER LES RÉGIONS KURDES.

- a. Dépeuplement, destructions de villages et exodes
- b. Les villes et les districts brûlées ou forcées à l'exode
- c. Les exodes et les camps de concentrations
- d. Embargo sur les produits alimentaires
- e. Destruction de la nature du Kurdistan

5 - ACTIONS ET ATTAQUES CONTRE LES ORGANISATIONS KURDES LÉGALES, LES INSTITUTIONS, LES PARTIS POLITIQUES ET LES PERSONNALITÉS OPPOSÉS À L'ÉTAT.

- a. Actions de l'Etat contre les partis politiques tels que le HEP, le DEP et le HADEP
- b. Özgür Gündem, Özgür Ülke
- c. Actions contre les défenseurs des droits de l'homme
- d. Emprisonnement pour délit d'opinion
- e. Actions de l'Etat contre les hommes d'affaires kurdes

6. LA DÉCISIONS DES PARTIELLES DE DÉCEMBRE ET LES RAISONS

7. ANNEXE

INTRODUCTION

Le but de ce dossier est d'informer et d'éclairer objectivement l'opinion publique internationale, les organisations et les institutions, ainsi que les milieux intéressés sur la question kurde.

Ce dossier résume sous quelques titres la situation des droits de l'homme, la situation politique et économique et les conséquences de la guerre au Kurdistan. De même, vous constaterez la persistance de l'Etat turc à anéantir le peuple Kurde par la politique de la violence militaire, ce malgré les déclarations et les propositions importantes faites ultérieurement par Monsieur Abdullah ÖCALAN, Secrétaire Général du PKK - Parti des Travailleurs du Kurdistan - pour résoudre la question kurde par le dialogue et l'emmener à une solution humaine

Nous croyons que les organisations internationales et les gouvernements qui examineront ce dossier, ainsi que la position neutre et le bon sens que montrera l'opinion publique démocratique, aideront à la résolution juste de la question kurde.

Dans cette guerre sale menée par l'Etat turc, le Kurdistan est anéanti avec sa nature, son peuple, son économie et sa culture. Des millions de personnes sont forcées à l'exode. Des milliers de civils sont massacrés. Toutes les 24 heures 35 à 40 personnes perdent la vie. Malgré cette situation dramatique les organisations internationales et les forces influentes ne réagissent pas. Aujourd'hui, la question kurde est la base même de l'instabilité au Moyen-Orient. Une intervention internationale est donc nécessaire et impérative pour cette situation.

D'un côté la diplomatie turque fait obstacle à la prise d'une position internationale contre le massacre des kurdes, dû au fait qu'elle jouit des avantages économiques et militaires que lui procure le statut d'Etat de la Turquie, d'un autre côté, elle empêche l'opinion publique de s'informer objectivement sur la situation, en fermant le Kurdistan aux délégations internationales et aux masse-média.

Essentiellement pour déformer les objectifs du mouvement national kurde, l'Etat turc qui suit une stratégie de désinformation accuse celui-ci de «vouloir séparer et détruire la Turquie, de terrorisme, d'assassiner les civils...etc.», ce qui ne reflète en rien la réalité. Ainsi il vise à ce que les questions comme «que veulent les Kurdes ? Quelle est le moyen de résoudre leur problème ?» ne puissent pas être comprises.

Depuis 1978 les régions kurdes sont dirigées par des moyens militaires de pressions comme l'Etat d'urgence et le super-préfecturat. Principalement durant ces deux dernières années, malgré que la guerre sale prenne pour cible le peuple, l'adhésion de la Turquie à des institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe, le CSCE et les Nations-Unies continue. Le peuple Kurde ne donne aucune signification au silence des organisations internationales face à ces développements.

De surcroît, à cause de l'indifférence portée à l'égard des députés du DEP toujours emprisonnés, l'écrivain Yasar KEMAL, connu de l'opinion internationale, déclare «La Turquie n'est pas seule responsable de la guerre sale menée contre le peuple Kurde, les organisations comme le Conseil de l'Europe ou le CSCE dont elle est membre sont aussi les complices de cette guerre»

Durant la session d'octobre 94 du Conseil de l'Europe le Président de la délégation danoise, Ole ESPERSEN a déclaré, s'agissant de l'indécision des organisations européennes face à la Turquie «Après le coup d'état militaire du 12 septembre 1980, depuis 10 ans, malgré les promesses de démocratisation faites par la Turquie aux membres du Conseil de l'Europe, il n'y a eu aucune évolution, de surcroît la situation s'empire.

La Turquie nous trompe constamment et bafoue nos principes. Ceci doit être la dernière fois.

Le Conseil de l'Europe n'accorde pas la même tolérance à la Lettonie et à la Russie qui demande leur adhésion»

1. La dimension économique et humaine de 10 années de guerres

Avec la fondation de la République turque, l'existence du peuple kurde a été ignorée. Entre 1920 et 1940, après l'étouffement dans le sang des révoltes kurdes, les méthodes d'oppression et de terreur ont continué. Essentiellement après le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, et jusqu'aujourd'hui, dans un contexte où la terreur d'Etat n'a laissé aucune autre alternative que la lutte armée, le mouvement national kurde, sous l'avant-garde du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), a entrepris ses actions militaires le 15 août 1984. Cette guerre, qui oppose depuis dix ans les forces de l'ordre turques et le mouvement national kurde, a engendré des problèmes socio-économiques aux conséquences incalculables.

Cependant, malgré les tentatives de l'Etat turc, qui annonce chaque année l'anéantissement du PKK, pour marginaliser le mouvement national kurde, aujourd'hui, avec une force de 30 mille guérilleros et des millions de personnes qui le soutiennent de l'intérieur et de l'extérieur, celui-ci se protège et se développe. La politique militaire a eu pour conséquences de porter l'inflation à 120% et d'entraîner des dépenses correspondant à la moitié du budget de l'Etat. Tous les investissements sont au point mort, quotidiennement 10 000 personnes se retrouvent sans emploi. Au Kurdistan, l'économie a été paralysée par l'Etat lui-même. La dette extérieure de la Turquie s'accroît rapidement. Cet esprit militariste a eu des conséquences démesurées sur la situation socio-économique du pays. Alors que les dépenses de 10 ans de guerre ont déjà conduit l'économie turque à l'asphyxie, le budget militaire annuelle s'élève chaque année à 7 milliards de dollars. A cet égard Cem Boyner, ancien président du Tusiad (Association de l'industrie et des hommes d'affaires de Turquie) et leader du YHD (Nouveau mouvement de la démocratie), déclare, en accusant le gouvernement : " Il y a bien un lobby de la terreur. (...) Il disent qu'ils l'ont exterminée, mais la situation est tout autre. Si c'est vraiment le cas, qu'ils retirent leurs soldats de la région et déclarent franchement que l'année prochaine ils ne déverseront pas 7 milliards de dollars pour cette lutte. Il ne peuvent pas, parce qu'il n'en ont pas fini. Ceux qui ne veulent pas que la terreur prenne fin ont conçu un lobby du terrorisme. Dans ce pays il n'y a pas d'assassinats non élucidés, mais des assassinats dont on protège les auteurs (crimes de la contre-guérilla). Penser qu'un Etat bombarde depuis dix ans son propre territoire... cela ne peut se résoudre ainsi." (voir annexe p.23).

Selon les données officielles de l'Etat, publiées par le quotidien Cumhuriyet le 9 mai 1994, en dix ans de guerre, 9 982 personnes ont perdu la vie :

Nombre total d'actions	9 595
Forces de l'ordre tuées lors des combats	2 197
Forces de l'ordre blessées	4 140
Militants séparatistes tués lors des combats	4 757
Militants séparatistes blessés	2 082
Civils tués lors des combats	3 028
Civils blessés	3 188

Selon les données de la représentation en Europe de l'ERNK, annoncées lors de la conférence de presse du 12 août 1994, le nombre des personnes tuées lors de la guerre est de 34 000 (y compris les civils).

Nombre total des actions 10 384

Soldats tués lors des combats	16 642
Fonctionnaires tués lors des combats	509
Policiers, éléments des équipes spéciales, agents et collaborateurs tués	3 005
Protecteurs de villages tués	4 024
Guérilleros morts lors des combats	3 206
Civils tués lors des combats	5 000
Villages incendiés et détruits	2 000
Population kurde forcée à l'exode	3,5 millions

Bilan des 8 premiers mois de l'année 1994 - IHD :

Tortures durant la garde à vue, assassinats et crimes arbitraires	212
Pertes durant la garde à vue	202
Syndicats et associations perquisitionnés	118
Assassinats non élucidés	203
Villages et hameaux détruits ou incendiés	1 254
Reuves confisquées	287
Peines d'emprisonnement et amendes	236 ans- 55, 900 millions de LT
Peines d'emprisonnement et amendes demandées	528 ans- 330, 800 milliards de LT
Journalistes, éditeurs, écrivains, scientifiques et syndicalistes emprisonnés:	100

2. Les efforts effectifs du PKK pour la résolution politique et démocratiques de la question kurde et l'attitude de l'Etat turc.

La partie kurde a à maintes reprises lancé des appels au dialogue pour une solution politique et démocratique afin que l'Etat turc mette fin à sa politique destructrice menée contre le peuple kurde. Dans ce sens elle a fait des pas significatifs. Le secrétaire général du PKK, Abdullah Öcalan, a, depuis 1988, développé des propositions de résolution lors des interviews et reportages accordés à la presse internationale et au cours des multiples conférences de presse qu'il a donné.

C'est en 1988, lors d'un reportage effectué par le journaliste turc Mehmet Ali Birand, que, pour la première fois, le secrétaire général du PKK se déclare prêt à rechercher une solution politique à la question. " Si réellement les leaders et les partis acceptent pour base un règlement politique de la question et de négocier des solutions possibles, alors nous les accueillerons avec enthousiasme. Nous pourrions cesser totalement la guerre. Si l'oppression et la torture cessent, personne ne trouvera plus en nous un ennemi." De même, lors d'une interview accordée à Dogu Perinçek pour la revue 2 000'e Dogru le 15 octobre 1989, le secrétaire général du PKK a déclaré : " Si l'Etat turc autorise les activités politiques, garantit la liberté d'organisation et n'utilise pas la violence, alors il peut y avoir des possibilités de dialogue."

Le signe le plus manifeste de cette volonté de la part des Kurdes est le cessez-le-feu unilatéral proclamé par le secrétaire général du PKK, Abdullah Öcalan, le 17 mars 1993, amorcé d'une résolution politique de la question.

Lors de sa conférence de presse, donnée à la même date, Abdullah Öcalan déclarait que la partie kurde était prête à rechercher une solution politique au conflit, à l'intérieur des frontières actuelles de la Turquie et que cette solution pouvait se concrétiser en une fédération. Avec la proclamation du cessez-le-feu, Abdullah Öcalan a appelé l'Etat turc au dialogue sur les points suivants



- 1 - Les opérations doivent cesser.
- 2 - L'oppression et la torture dont est victime le peuple doivent cesser.
- 3 - Il doit être mis fin aux assassinats à auteurs inconnus.
- 4 - Une amnistie générale doit être adoptée.
- 5 - Les droits culturels doivent être accordés.
- 6 - La liberté de parler sa langue doit être accordée au peuple kurde.
- 7 - La population forcée à quitter ses terres doit pouvoir revenir.
- 8 - Il doit être mis fin aux agissements de l'état d'urgence.
- 9 - Les dommages causés au peuple doivent être indemnisés.
- 10 - Le système de protectorat de villages doit être aboli.
- 11 - La légalité doit être reconnue aux organisations kurdes.
- 12 - Le droit de s'organiser et de faire librement de la politique doit être reconnu.

Le cessez-le-feu a duré quatre-vingt-trois jours. Durant cette période l'armée et les unités de la contre-guérilla turque sont passées très violemment à l'action. Il a été prétendu que le cessez-le feu était dû à un affaiblissement du PKK. Durant ce processus de paix, alors que quelques soldats ont été tués, 112 guérilleros et 32 civils ont perdu la vie. De même, 32 villages ont été évacués. L'Etat a usé de tous les moyens pour détruire les effets du cessez-le-feu. Suite à l'arrêt du processus, 362 soldats et 52 miliciens progouvernementaux ont été tués et 138 guérilleros de l'ARGK (Armée populaire de libération du Kurdistan) ont perdu la vie lors des affrontements. Ces données prouvent que le cessez-le feu n'était pas le résultat de l'affaiblissement du PKK. Le PKK veut un dialogue démocratique et politique, mais l'Etat refuse la démocratie. Il entretient la guerre avec sa politique de violence et de négation.

D'autre part, la partie kurde a une nouvelle fois proposé lors de la Conférence internationale sur le Kurdistan du Nord-Ouest qui s'est tenue à Bruxelles les 12 et 13 mars 1994 qu'elle était prête à tout moment à accepter une solution politique dans le cadre des frontières actuelles de la Turquie. Elle a également déclaré qu'elle respecterait la résolution finale de la conférence.(voir annexe p.24)

Malheureusement, la partie turque a répondu par la violence à l'appel lancé par la partie kurde. En premier lieu, l'état-major et les responsables politiques turcs, tels que le président de la République et le Premier ministre ont déclaré, à la suite de cette conférence : " Nous ne discuterons pas avec les bandits.", ou encore : " Nous les exterminerons." Malgré cette situation, le secrétaire général du PKK a rétiré, lors des interviews qu'il a accordées aux quotidiens Özgür Gündem et Özgür Ülke en 1994, sa volonté de résoudre la question dans le cadre des frontières actuelles de la Turquie.

Il a déclaré, dans un reportage publié par le quotidien Özgür Gündem le 14 avril 1994 : " Supprimons l'ombre de la force, nous sommes prêts à toute solution pour l'amélioration des relations turco-kurdes. Cessez la violence et nous agirons en conséquence du choix démocratique des peuples, dans le cadre des frontières existantes. Nous avons en nous une telle force. Je me porte garant. Où voyez-vous du séparatisme dans tout cela ? "

Il est évident que la partie kurde, représentée par le PKK, use depuis le début de tout son pouvoir pour promouvoir une solution politique au conflit. Il a fait des gestes concrets en ce sens. Malheureusement, l'Etat turc y a répondu par la violence et la destruction. Cette politique nihiliste de l'Etat turc a permis dernièrement d'empêcher la tenue d'une conférence de presse que devait donner la partie kurde. A ce sujet, Abdullah Öcalan, a déclaré à la BBC " En apprenant le lieu probable où se tiendrait la conférence de presse, les autorités turques ont mis en alerte la police locale. A cause des problèmes de sécurité, nous avons annulé la conférence (Ces déclarations ont été reprises par le quotidien Hurriyet du 30 septembre 1994) Nous ne sommes pas séparatistes.

il existe des moyens qui permettent de vivre au minimum dans des conditions équitables et libres avec le peuple kurde, et même de vivre sous une unité politique commune. Les conditions minimales que nous appuyons sont l'unité démocratique. Si nous nous obtenions l'indépendance, combien de temps pourrions-nous vivre économiquement ? La séparation n'est pas dans l'intérêt de notre peuple." (voir annexe p 27)

Il est très regrettable que l'Etat turc ne fasse pas preuve de la même sincérité que la partie kurde dans la recherche d'une solution politique et démocratique de la question. Il est également regrettable que les organisations internationales et les milieux influents n'adoptent pas une position neutre et ne participent pas à la résolution politique. Au contraire, avec des déclarations telles que : " Nous soutenons la lutte menée par l'Etat turc contre le terrorisme ", ils encouragent la politique militaire et destructrice de l'Etat. Il est clair que cette attitude ne résout pas la question kurde, mais la pousse dans l'impasse.

La question kurde et le conflit qui en découle sont une lutte de libération nationale. L'étiquette de terroriste que l'on veut lui coller résulte de la propagande de l'Etat turc, qui rejette la réalité kurde et celle du Kurdistan. Certes, les pays qui approuvent cette étiquette refusent aussi une résolution politique et démocratique du conflit. Les Etats et les organisations qui qualifient la lutte nationale de terroriste et qui soutiennent la politique de l'Etat turc sont complices du massacre du peuple kurde.

3. Actions entreprises par l'Etat turc pour déshumaniser les régions kurdes

Depuis 1984, avec le début de la guerre entre les forces militaires turques et le Mouvement de Libération Nationale Kurde, notamment avec les célébrations de la fête nationale kurde du Newroz de mars 1990, les actions de protestations politiques du peuple contre la violence et les méthodes répressionnistes de l'Etat turc au Kurdistan se sont sensiblement développées. Parallèlement aux fermetures des lieux de commerces et au blocage de la circulation par les automobilistes dans les villes et les agglomérations, des actions civiles et politiques se sont concrétisées dans les régions rurales. Face à cette révolte et opposition du peuple, les autorités turques ont entassé un nombre plus important de soldats et de policiers dans la région. Elles ont donné les pleins pouvoirs au super-préfet de la région, par l'adoption des décrets 430-413 qui prévoit la censure de la presse et les déportations. Ainsi la presse fût placée sous le contrôle de l'Etat, la déportation et la destruction des villages devinrent légales.

Le Président de l'Association des Droits de l'Homme (IHD), Akin Birdal a cité lors d'une conférence de presse donnée le 12 septembre 1994 un nombre de 4 509 personnes exilées. Il a tenu également les propos suivants: "Avec l'adoption de ces décrets l'Etat a mis en place la contre-guérilla. Ainsi la contre-guérilla peut étouffer toute action pacifique du peuple kurde avec des assassinats. En décembre 1989 la contre-guérilla a fait 23 victimes civiles dans le village d'Ikiyaka et le 9 juin 1990, 27 autres dans le village de Cevrimli.

Le 23 août 1990 la Turquie déroge auprès du Conseil de l'Europe concernant la suspension de la Convention Européenne des Droits de l'homme dans les régions kurdes.

Le 11 Avril 1991 la Turquie adopte par le l'article 3713 la loi Anti-terreur et qualifie la totalité du peuple kurde de "terroriste". L'Etat-major turc, en s'appuyant sur les pouvoirs que lui confèrent la loi Anti-terreur, a déclaré : " le PKK n'est pas le seul terroriste. toute personne le soutenant est également terroriste et sera parmi nos cibles."

Selon ces commentaires toute personne participant à une grève de la faim, à la fermeture des lieux de commerces, ou à l'enterrement d'un martyr, ainsi que ceux qui refusent de devenir miliciens progouvernementaux seront considérés comme des ennemis de l'Etat ".

Alors que la politique violente de l'Etat oppresse le peuple, l'interdiction d'exploiter l'agriculture et les pâturages a eu des conséquences très lourdes sur l'économie du Kurdistan. Tous ces agissements ne laissent au peuple qu'une seule alternative: prendre le chemin de l'exode ou accepter les armes livrées par l'Etat pour combattre contre ses propres enfants.

Avec la guerre sale qu'il mène, l'Etat turc viole la Convention de Genève d'août 1949. Les unités spéciales turques se font photographier le pied appuyer sur les cadavres des guérilleros, et violent les militantes armées blessées. Tandis que le mouvement national kurde et sa branche armée (ARGK) respecte rigoureusement les principes des conventions internationales concernant les prisonniers de guerre. A ce sujet des ordres stricts et un enseignement sont donnés pour respecter les normes conventionnelles internationales, ceci afin que des situations telles qu'exprimer dans le cas de l'armée turque ne se produisent pas. Les prisonniers de guerre détenus par la guérilla ne sont nullement maltraités et leur protection est assurée, conformément aux principes de la Convention de Genève. Dans la limite des possibilités, la guérilla livre les prisonniers à leur famille par l'intermédiaire de la Croix Rouge internationale et de l'Association des Droits de l'Homme turque.

a) Dépeuplement, destructions de villages et exodes

A partir de 1990, la destruction des villages devient la politique officielle des autorités turques. L'Etat turc qui ne pouvait assurer ni la protection ni la sécurité de ses effectifs armés fût contraint de les regrouper dans les villes. Cette décision fût aussi le début de la politique de désertification du Kurdistan, en perdant le contrôle des zones rurales, l'Etat a mis en oeuvre le système de dépeuplement. L'Etat a poussé la population rurale dans un dilemme, soit les villageois doivent accepter le rôle de protecteur de villages, soit ils doivent quitter leurs terres. Ce fût le début des génocides légalisés et le début des exodes massifs de ceux qui refusaient la trahison de leur peuple en collaborant avec l'Etat. L'Association des Droits de l'homme turque a rendu publique le rapport des conséquences de cette politique. Durant les huit premiers mois de cette année 1254 villages ont été détruits, brûlés et désertifiés.

L'Etat turc veut rendre responsable le PKK, comme étant l'auteur de cette politique ignoble aux yeux de l'opinion publique internationale. Et la presse turque joue ce rôle à la perfection.

Seule durant la première semaine du mois d'octobre 27 villages ont été brûlés et vidés de sa population à Tunceli (Dersim). Le député de cette ville et le vice-président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie kamer Genç a déclaré: " Je n'arrive plus à supporter cette situation. Malgré mon statut et ma responsabilité au sein de ce gouvernement, je ne sais plus quoi faire et à qui demander de l'aide.

Je ne sais pas combien de personne dirige ce pays? Mais ce n'est plus une gestion de l'Etat, mais de bandit! Le chef de l'Etat major me dit: C'est le PKK. Comment croire à cette version. Pourquoi et pour quelles raison le PKK incendierait les villages, alors qu'il n'a rien fait de ce genre jusqu'à lors? Il est évident que ce sont les forces de l'ordre de l'Etat qui les ont incendiés.

De toutes les manières ils entrent d'un bout et sortent de l'autre." (Voir annexe p 28)

Ces déclarations montrent encore une fois que le gouvernement n'a plus aucun pouvoir dans la gestion de l'Etat. L'armée camoufle par des interdictions les horreurs commis dans cette région.

Le ministre d'Etat chargé des droits de l'homme, Azimet Köylüoğlu, le député de la ville de Tunceli et le vice-président de la Grande Assemblée nationale, Kemer Genç, ainsi qu'un autre député de la ville de Dersim Sinan Yerlikaya et les maires des villages en question ont déclaré tous azimut: " Les villages, les champs, les pâturages, les animaux sont brûlés par les forces de l'ordre turque".

Yalçın Dogan le rédacteur en chef du quotidien Milliyet dénonce dans son éditorial du 7 octobre 1994 l'attitude du ministre de l'Intérieure Nahit Mentese et dit: " Alors que le vice président de la Grande Assemblée reconnaît les faits, le ministre de l'intérieure dit que les villages sont brûlés par le PKK. Hélas il ne dit pas la vérité. Le rôle du ministre devrait être la protection de ces villages et pas des fausses déclarations. Il devrait démissionner." Dans ce même éditorial Yalçın Dogan fait également référence aux déclarations du maire d'Ovacik, Musa Yerlikaya qui disait: "Les opérations continuent depuis 10 jours et 27 villages ont été brûlés depuis...Nous devons faire quelques choses au moins pour sauver les autres villages rescapés...Le gouvernement doit au moins assurer la protection des prochains villages qui sont sur la liste..."

La peur et la terreur régissent sur les villageois...L'exode est devenu massive...Tout le monde craint pour sa sécurité et dit: "Ca sera bientôt le tour de mon village." (voir annexe p.29)

La dernière citation met en évidence la gravité de la terreur d'Etat. Suite aux destructions et la désertification des villages kurdes les villes se sont surpeuplées, comme dans l'exemple de la ville de Diyarbakir qui compte 1,5 millions d'habitants alors qu'il en comptait que 450 milles il y a deux ans, et Kulp qui ne comptait que 30 000 habitants abrite aujourd'hui 250 000 personnes. (voir annexe p.30)

Hélas les villages ne sont pas les seules à subir cette destruction et désertification, il existe aussi des villes.

b) Les villes et les districts brûlés ou forcés à l'exode.

Plus de la moitié de 40 milles habitants du district de Yuksekova fût contrainte à fuir la ville suite aux bombardements successives de l'aviation turque depuis 1993.

Cizre fût bombardée le 20 mars 1990, le 10 fev.1992, le 21-24 fev.1992, 25 nov. 1993, le 7 janvier 1994, le 10 jan.1994, le 6 mars 1994, par l'aviation turque.

Dogubeyazit fût bombardé le 23 septembre1993.

Taslicay fût bombardé le 23-24 décembre 1993.

Hizan fût bombardé le 16 octobre 1993.

Le centre ville de Hakkari fut bombardé le 29 septembre 1992

Lice fût bombardé le 25 septembre 1993. La ville fût bombardé à deux autres reprises le 22 octobre 1993 et le 18 juillet 1994.

Diyadin fût bombardé le 13 juillet 1993.

Silopi le 7 Juillet 1993.

Nusaybin le 13 fevrier 1994.

Sirnak fût bombardé le 21 mars 1992 et le 15-17 juillet 1992 et la population fût contraint de quitter la ville.

Gercus fût bombardé le 22 mars 1992.

Kiziltepe fût bombardé le 1er mars 1994.

Kulp fût bombardé à trois reprises.

Les districts d'Ovacik, Cukurca, Semdinli, Altinova ont été également bombardés à plusieurs reprises

c) Les exodes et les camps de concentrations

15 à 20 mille de kurdes ont été contraint de prendre le chemin de l'exode vers le Kurdistan de l'Irak. Suite aux bombardements successives des camps de réfugiés par l'aviation turque, 8 personnes dont 3 femmes et 2 enfants sont morts. Le UNHCR a apporté le problème des réfugiés à la connaissance des Nations Unies. Aucune résolution n'a été prise jusqu'à ce jour. Reste aussi à régler les problèmes de plus de 3 millions de kurdes ayant été forcés à l'exode dans le pays. L'Association des Droits de l'Homme a invité le gouvernement à prendre ses responsabilités vis à vis de ces personnes lors d'une conférence de presse. " Ces personnes sont devenues des réfugiés dans leur propre pays. Toute demande de l'aide proposée par des organisations humanitaires internationales est rejetée par le gouvernement. Et celui-ci n'apporte aucun soutien aux réfugiés, alors qu'ils ont besoin de soins médicaux et un hébergement. Les autorités doivent mettre un terme à cette politique inhumaine et doivent venir en aide de toute urgence." (Ö. Ülke le 8 octobre 1994)

Certains déportés sont rassemblés dans des camps de concentration à la Nazi. Les observations d'Amnesty International concernant les camps de concentration sont les suivantes: " Les autorités turques pensent résoudre ce problème en entassant des milliers de personnes, hommes, femmes et enfants dans des camps de concentration. La majorité des personnes dans ces camps sont, ceux dont les villages ont été incendiés lors des opérations menées contre le PKK. Amnesty a également révélé la détention de la population d'Everek, département de Beytusebab dans des camps de concentration et également la détention de plus de 2 000 kurdes dans les camps de concentration de Topçular situé à proximité de Damlatepe, département de Diyarbakir.

Le Turkish Daily révèle dans son numéro du 23 juillet 1994 que de ce fait la Turquie est sous l'oeil vigilant des Etats-Unis.

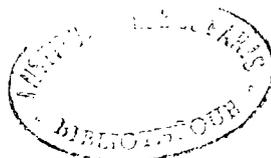
d) Embargo sur les denrées alimentaires

Un autre moyen employé par l'Etat pour forcer le peuple kurde à l'exode, c'est de soumettre la région à un blocus total et d'interdire l'entrée de toutes les denrées alimentaires, des vêtements et des produits de base.

Cette politique, entrée en vigueur au début de l'année 1992, continue d'être pratiquée dans plusieurs régions. Des milliers de personnes ont été forcées à quitter leurs lieux d'habitation en raison de l'embargo sur les denrées alimentaires auquel ont été soumis en 1992 les villes et les villages des districts de Sirnak, de Hakkari et de Siirt.

Une politique analogue a été appliquée en 1994 dans les districts d'Ovacik et de Hozat, qui dépendent de la province de Tunceli, la mesure touchant également les villages. Depuis le mois d'août 1994, un embargo sur les denrées alimentaires est pratiqué contre 117 villages des districts de Kigi, Adakli, Yayladere et Yedisu, qui sont rattachés à la province de Bingöl. Des milliers de personnes sont touchées par cet embargo. Les villageois sont obligés de fournir une liste de leurs besoins aux postes de gendarmerie qui se trouvent dans leur district pour avoir le droit de faire des achats. Cependant ils ne peuvent satisfaire leurs besoins qu'en fonction du bon-vouloir des gendarmes. C'est ainsi que la plupart du temps ils ne peuvent pas obtenir l'autorisation nécessaire et qu'ils reviennent bredouilles dans leur village. La conséquence de cette pratique est l'exode forcé des villageois.

En ce qui concerne ces pratiques, le président de l'association Kay-Der à Istanbul (Association de solidarité de Kigi, Adakli, Yayladere et Yedisu), Sükrü Yuce, avait déclaré, dans un reportage du quotidien Özgür Ülke, que plus de 106 villages de la province de Bingöl avaient quasiment été évacués et que nombre de villageois étaient réduits à la famine par



l'embargo sur les denrées alimentaires. Par ailleurs, Sukru Yuce indiquait que le droit de propriété était bafoué par l'incendie des villages et l'application d'un embargo qui réduisait la population à mourir de faim. Il ajoutait que les forces de l'ordre, en incendiant les forêts, détruisaient la nature et qu'une partie importante du bétail avait été mutilé par l'explosion des mines posées autour des villages. (voir annexe p.37)

e) Destruction de la nature du Kurdistan

Après dix ans de guerre, la nature a subi de graves dommages, dus aux bombardements aériens et aux opérations militaires systématiques qui ont pour cible les montagnes et les forêts du Kurdistan, refuge naturel des combattants de l'ARGK. Les chemins de montagne vers les pâturages ont été minés. Cela a eu pour conséquence la mort de centaines de personnes. Le bétail, qui ne peut plus être nourri, est décimé. L'incendie de milliers d'hectares de forêts a eu des conséquences écologiques irréparables. Les forêts des régions de Dersim (Tunceli), Botan, Van et Diyarbakir sont incendiées lors de chaque opération militaire et le paysage est méconnaissable. En conclusion, notons que le bilan publié le 12 octobre 1994 dans le quotidien Özgür Ülke, concernant les incendies de forêts des mois d'août et septembre 1994 dans la région de Dersim, ne représente qu'une infime partie des destructions du milieu naturel perpétrées par l'Etat au Kurdistan. (voir annexe p.38)

Le ministre des Forêts, Hasan Ekinçi, a reconnu que les forêts avaient été incendiées par l'Etat, en déclarant, lors d'une interview accordée à ATV : " L'incendie des forêts dans la région d'Antep-Islahiye, survenu le 14 août 1994, est la conséquence des obus de mortier et des projectiles d'éclairage qui ont été tirés contre les terroristes." (Özgür Ülke, le 5 septembre 1994).

5. Les attaques et actions contre les organisations Kurdes légales, les institutions, les partis politiques et les personnalités opposés à l'Etat

Ce sont les partis, les journaux, les associations des droits de l'homme, les syndicats, les scientifiques et les écrivains qui défendent les droits légitimes du peuple kurde et dont le principal but consiste à faire entendre la voix de ce peuple, dans le cadre de plates-formes légales et démocratiques, qui sont le plus touchés par la politique d'anéantissement pratiquée par la république de Turquie.

Ils portent à l'attention de l'opinion publique internationale les atteintes aux droits de l'homme et développent de multiples contacts avec les institutions internationales.

Ils lancent des appels en faveur d'une solution pacifique et politique de la question kurde et tentent ainsi de faire pression sur l'Etat.

Cependant la république de Turquie n'a jamais éprouvé le besoin de répondre aux aspirations démocratiques de ces partis, de ces institutions et de ces organisations. Elle n'a jamais voulu entrer en contact avec eux. Au contraire, avec ses organisations secrètes comme la contre-guérilla, elle s'est attaquée aux membres de ces organisations. Bon nombre d'entre eux ont été massacrés. De hauts responsables au sein de l'Etat, tels que le chef d'état-major, le président de la République et le Premier ministre, en qualifiant ces individus de terroristes, de séparatistes et de traîtres, ont avoué qu'ils étaient responsables de ces massacres, commis par le Hizb-i-Kontra. Dernièrement, ce sont les chefs d'entreprise kurdes qui sont venus grossir la liste des victimes des massacres perpétrés par l'Etat. Cette politique de massacres que la république de Turquie a mise en oeuvre au nom d'une prétendue démocratie montre clairement le double visage de l'Etat. Dans les Etats comme la Turquie, il y a toujours deux parties dirigeantes : une vitrine, qui a pour but

de tromper et de donner une belle image. Le droit dont parle cette partie dirigeante ne fait que consister en une apparence qui n'a aucune réalité dans la vie de tous les jours.

Le quotidien *Ozgur Uke* a également publié, les 2, 3 et 4 octobre dernier, des documents secrets du ministre de l'Intérieur relatifs aux mesures prises à l'encontre des organisations kurdes. Parmi ces documents figurent les ordres du ministre adressés aux services placés sous son autorité.

"L'ordre secret" du ministre de l'Intérieur publié le 2 octobre 1994 recommandait ceci : "Trouver des preuves ou des indices solides contre les institutions qui soutiennent l'organisation terroriste, le PKK, et les porter à l'attention du public afin qu'il puisse réagir fortement contre eux. (...) La presse et les journalistes qui soutiennent le PKK doivent être dénoncés par des moyens adéquats, afin de susciter de vives réactions dans le public." (voir annexe p.39)

Tout cela suffit amplement à montrer clairement la politique de massacres que la république de Turquie applique au nom de la démocratie. Pour les responsables de l'Etat turc, comme le chef d'état-major, ou les membres de la contre-guérilla et des forces spéciales, tous les Kurdes sont des terroristes contre qui il est impératif de mettre en pratique l'assassinat, la dissuasion par la terreur et les massacres collectifs.

Alors que toutes les organisations qui sont opposées à la politique kurde de l'Etat sont confrontées à ces attaques, les partis politiques et les médias qui servent la politique officielle soutiennent totalement l'action de l'Etat contre les Kurdes et le Kurdistan. Ainsi, le parlement et la presse turque ne témoignent aucune opposition à la politique kurde de l'Etat. La bureaucratie militaire et civile est parfaitement attentiste.

a) Les mesures prises par la république de Turquie contre le HEP, le DEP et le Hadep

Les partis politiques du Kurdistan et de Turquie les plus connus sont le Parti du travail du peuple (HEP), le Parti de la démocratie (DEP) et le Parti de la démocratie du peuple (Hadep).

Le parti du travail du peuple a été fondé le 7 juin 1990. Dans son programme, il défendait la fraternité et l'égalité entre les peuples turc et kurde. C'est pour instaurer cette fraternité et pour créer des conditions de liberté qu'il luttait dans les plates-formes légales. Le HEP lançait des appels aux deux parties pour la résolution politique de la question kurde et il tentait de sensibiliser l'opinion publique sur la "sale guerre" menée par l'Etat turc contre le peuple kurde.

C'est dans ce contexte que le HEP avait participé aux élections du 20 octobre 1991 sur la liste du SHP et qu'avec les voix du peuple ses 22 députés étaient entrés au Parlement. Cependant, depuis sa création jusqu'à son interdiction, le 14 juillet 1993, ses dirigeants et ses militants furent constamment arrêtés, leurs proches menacés et intimidés. Quarante-sept d'entre eux furent assassinés par la contre-guérilla.

A la suite du procès ouvert contre le HEP devant le tribunal de Sûreté d'Etat le 3 juin 1993, le DEP, fondé le 7 mars 1993, reprend le flambeau. Dix-huit députés deviennent membres du DEP. Le 4 septembre 1993, Mehmet Sincar, député de Mardin, est assassiné à Batman par la contre-guérilla. La même année, le 2 décembre 1993, un procès est ouvert visant à interdire le DEP. Les 2 et 3 mars 1993, l'immunité parlementaire de six députés du DEP (Leyla Zana, Ahmet Turk, Orhan Dogan, Hatip Dicle, Mahmut Alinak et Sirri Sakik) est suspendue. Ils sont accusés de séparatisme et de trahison, puis arrêtés dans la Grande Assemblée nationale de Turquie. Leur procès ne relevait pas du strict exercice de la justice, mais obéissait à des motifs politiques. A cet égard, il faut noter qu'avant même que la question de la levée de leur immunité parlementaire ne soit à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Grande Assemblée nationale, le Premier ministre, Tansu Ciller, avait déclaré au cours d'un meeting qu'elle chasserait les députés du DEP de l'Assemblée. Elle a fait pression dans ce sens, en toute illégalité, sur le groupe parlementaire du DYP.

Le 16 juin 1994, le DEP est interdit et six députés se réfugient à l'étranger. Le 1er juillet, les députés restés en Turquie, Selim Sadak et Sedat Yurtas, font l'objet de poursuites devant le tribunal de Sûreté d'Etat.

Cependant, le Hadep est alors créé et s'applique à continuer la lutte pour la démocratie menée par ses prédécesseurs, le HEP et le DEP.

Au cours de cette période, le DEP et le Hadep ont payé un lourd tribut à la lutte qu'ils menaient, et nombre de leurs militants ont été assassinés par la contre-guérilla.

Bien que le Hadep soit considéré comme un parti kurde, il ne peut s'organiser au Kurdistan en raison de la politique de répression et de massacres de l'Etat turc. Parce qu'il bénéficie de l'appui de la grande majorité des Kurdes, il est en butte aux pressions et aux arrestations de l'Etat turc. Cette situation l'empêche de se structurer. Même dans les grandes métropoles, ses candidats et ses militants, sont tantôt arrêtés, tantôt victimes d'assassinats perpétrés par les forces de l'ordre liées à l'Etat, qui qualifie ces attentats d' "assassinats à auteur inconnu". Pour ne donner qu'un exemple, notons que les dirigeants de la ville d'Adana et du district de Yüregil ont été enlevés et tués. Bien que le Hadep soit un parti légal, les mesures mises en oeuvre contre lui sont analogues à celles qui sont prises contre les organisations illégales.

Cette politique, qui s'applique aux partis de la république de Turquie, a atteint son sommet avec l'interdiction du DEP et la levée de l'immunité parlementaire des députés de ce parti. Cette attitude de l'Etat turc a suscité de nombreuses réactions dans le monde et a contribué à sensibiliser davantage l'opinion internationale à la question kurde.

Il faut aussi préciser que l'Etat turc a fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le DEP de participer aux élections municipales du 27 mars 1994. Ses candidats et des milliers de personnes ont été arrêtés et torturés, les locaux du parti ont été bombardés. Pour finir, le DEP a été obligé de boycotter les élections. (voir annexe p.43)

b) Özgür Gündem et Özgür Ülke

Le journal qui s'oppose à la politique de l'Etat turc, qui est publié en Europe et lu par un grand nombre de Kurdes, c'est le quotidien Özgür Ülke, qui a succédé à Özgür Gündem. Le quotidien Özgür Gündem, créé le 31 mai 1992, a cessé de paraître le 14 avril 1994, à la suite des pressions et des attaques dont il a fait l'objet. Cependant, deux semaines plus tard, le journal Özgür Ülke a commencé à paraître, poursuivant la mission de son prédécesseur.

Les deux quotidiens se sont fait un devoir de porter à la connaissance de l'opinion publique les violations des droits de l'homme au Kurdistan et en Turquie et, d'une manière plus générale, les actions militaires de l'Etat turc au Kurdistan, ainsi que la situation sociale, politique et économique de la Turquie et du Kurdistan.

Ils ont lutté pour que s'instaure une situation démocratique en Turquie, pour que les peuples turc et kurde vivent ensemble dans l'égalité et afin que les droits démocratiques, politiques et culturels du peuple kurde soient reconnus. Tous deux ont toujours défendu la liberté de la presse, la démocratie et les principes universels tels que les droits de l'homme. C'est pourquoi en Turquie et au Kurdistan, ils sont devenus un symbole de ces principes.

Ils ont malheureusement dû payer au prix fort leur attachement à ces principes et à la vérité. Neuf journalistes d'Özgür Gündem et Özgür Ülke ont été assassinés par la contre-guérilla. Trois personnes

ont été enlevées, une autre blessée. 5 distributeurs et 9 vendeurs ont été assassinés. Des descentes de police ont eu lieu dans les bureaux du quotidien qui se trouvent au Kurdistan et ceux qui y travaillaient ont été arrêtés et torturés. Ce journal, le plus lu par les Kurdes, et dont le tirage atteint, en temps normal, plus de 100 000 exemplaires, ne parvient plus au Kurdistan et, dans les grandes métropoles turques, les kiosquiers qui le vendent sont inquiétés par les forces de l'ordre. Ceux qui achètent, malgré tout, ce journal, sont fichés. Aussi, son tirage est tombé aujourd'hui à 14 000 exemplaires (voir annexe p.44)

c) Les pressions de l'Etat contre les défenseurs des droits de l'homme

Les associations des droits de l'homme sont elles aussi la cible de la terreur d'Etat ? Elles informent le peuple de ses droits et s'occupent de la situation des détenus ainsi que des personnes victimes de la torture. L'IHD (Association des droits de l'homme) publie une revue mensuel sur les violations des droits de l'homme et entretient des contacts avec les institutions internationales.

Les forces de l'ordre turques opèrent régulièrement des descentes dans les locaux de l'IHD et les mettent à sac. Elles les soumettent à une surveillance permanente, les menaces, et leurs militants sont fréquemment arrêtés ou enlevés.

Certains ont été tués. Au mois de février 1993, les corps du président de l'association des droits de l'homme, Metin Can (avocat) et de Hasan Kaya (medecin), tout deux militants de l'IHD, ont été retrouvés sous un pont à tunceli, de même que Sevket Epözdemir, disparu au mois de novembre de la même année à Tatvan.

Dans la situation actuelle, les activités de l'association des droits de l'homme au Kurdistan sont impossibles. La république de Turquie veut ainsi dissimuler ses massacres à l'opinion publique internationale.

d) Emprisonnement pour délit d'opinion

Au cours de ces dernières années les scientifiques, les écrivains et les intellectuels aussi ont pris leur part des pratiques mises à l'oeuvre contre les Kurdes par l'Etat Turc. Les tribunaux de Sûreté d'Etat les ont jugé et condamné à des peines pénitentiaires et pécuniaires. On veut même en juger certains en vertu de la peine de mort.

Par cette attitude, l'Etat turc emprisonne l'expression de toutes les pensées passées et futures qui sont relatives aux Kurdes. Ils les accusent de "terroristes", de "séparatistes", et de "trahison", pour ensuite les juger en vertu de l'article 3713 de la loi anti-terreur.

Toutes revendications faites pour les droits démocratiques et légitime sont considérées comme un crime par la Cour de Sûreté d'Etat. Ainsi, il importe de savoir si dans une partie quelconque du monde existe des écrivains qui n'écrivent pas.

Les tribunaux de Sûreté d'Etat ont jusqu'à présent jugé de nombreux écrivains, chercheurs et scientifiques comme le Dr. Ismail Besikçi, Dr. Haluk Gerger, professeur Yalçın Küçük, Dr. Fikret Baskaya, Günay Aslan, Edip Polat, Yasar Kaya, Munir Ceylan et Halil Incesu. Par ailleurs de nombreux journalistes ont été condamnés à des peines d'emprisonnements et pécuniaires.

Le nombre des Kurdes se trouvant en prison, actuellement, dépasse les 10.000. Ce chiffre est le quadruple du nombre de Kurdes qui avaient été arrêtés pendant le coup d'état militaire le 12 septembre 1980. Les Kurdes qui se trouvent en prison sont originaires de toutes les classes sociales (étudiants, intellectuels, paysans, femmes, députés et politiciens)



Mise a part les actes inhumains dont sont victimes les détenus, ils sont condamnés à la peine capitale en vertu de l'article 125 du code pénale turc (loi anti-terreur), par la Cour de Sécurité de l'Etat, fondée par des lois spéciales pour protéger à part entière l'Etat. Depuis plus d'un an les détenus kurdes protestent les tribunaux, car les Cours de Sécurité d'Etat ne sont pas des institutions pouvant traiter légitimement un procès. Le fonctionnement de ceux-ci est entièrement contraire aux règles internationale

L'un des multiples exemples des actes de l'Etat dans les prisons est l'attaque entreprise dernièrement par les forces de l'ordre contre les détenus de la prison de Diyarbakir. Le 4 octobre 1994, deux détenus ont été tués, et 71 autres grièvement blessés lors de cette opération. De nombreux détenus ont été exilés des prisons du Kurdistan pour celles de Turquie

e) L'Etat turc assassine les hommes d'affaires kurde

La déclaration faite le 4 novembre 1993 par Mme Tansu Ciller, premier ministre Turc, à Holiday Inn est la suivante: " nous détenons la liste des hommes d'affaires Kurde qui soutiennent et aide le PKK. Pour tarrir les sources financières du PKK nous allons lutter fermement contre ces hommes d'affaires.

6. Les élections partiels du 4 décembre 1994 et leurs motifs

L'immunité parlementaire de 6 députés du DEP (Parti de la démocratie) a été levée le 2 mars 1994, par une décision politique, les députés ont été interpellés à la sortie du parlement de la Grande Assemblée Nationale.

2 autres députés furent arrêtés à la suite de l'interdiction de ce parti politique. 6 autres ont fuit clandestinement la Turquie pour s'échapper à l'arrestation et se sont réfugiés en Europe. Le Conseil de l'Europe et la CSCE ont condamné la Turquie pour ses mesures abusives. Le Parlement Européen a suspendu l'adhésion de la Commission mixte de la CEE jusqu'à la libération des députés du DEP.

Face à la réaction et les mesures des occidentaux, le gouvernement turc annonça les élections partiels pour le 4 décembre prochain. La Turquie souhaite récupérer les sièges non occupés après l'interdiction du DEP. Le premier ministre turc déclara également que les députés du Dep, pouvaient se présenter aux élections. Le gouvernement turc veut se donner une fausse image démocratique pour le déroulement des élections et d'autre part alléger la pression des occidentaux qui commence à lui peser.

Or ces députés ont été arrêtés et incarcérés pour avoir dénoncé les conditions antidémocratiques des élections du 27 mars dernier. Plus de 3 millions de kurdes ayant subi l'exode ne seront pas inscrits sur les listes électorales. Le secrétaire générale du parti de la prospérité (RP) Sevket Kazan a déclaré le 25 septembre 1994 au journal Özgür Ülke: "Les 35% des électeurs de 8 principales villes (Régions kurde) dont la majorité est en exode ne seront pas inscrits sur les listes électorales. Ils ne pourront donc pas se rendre aux urnes. La ville de Diyarbakir qui ne comptait que 450 milles habitants il y a deux ans compte aujourd'hui 1,5 millions. Tandis que le département de Lice qui comptait 10 000 personnes ne compte plus que 800. Et le maire de ce département avait été élu avec 160 voix."

Le président de DSP (Le parti de la gauche démocratique) a fait l'appel à l'abstention et il est décidé à ne pas se présenter aux élections et a dit: "Si c'était moi, je ne me rendrai pas aux urnes pour voter ou bien je voterai blanc." (voir milliyet publié le 3 sept. 1994) Ce lui-ci a déclaré également à Özgür Ülke: "il faut rendre l'immunité parlementaire des députés du DEP, et annuler la décision des élections partiels "

Quant à un des députés du DEP, Nizamettin Toguç en exil en Europe déclara à Özgür Ülke date du 25 septembre 1994: «Plus de 1800 villages kurdes ont été brûlés et détruits, plus de 3 millions de kurdes ont été contraint à quitter leurs villages, et tous ces massacres sont commis dans la zone où les élections sont prévues. La terreur d'état y règne. Les urnes et les points des votes seront placés sous le contrôle des unités spéciales de l'armée et des protecteurs de villages. Alors se présenter aux élections dans de telles conditions signifie de se faire piéger, mais nous sommes décider à éviter les pièges.» Dans ce même journal, l'ex-député de DYP, Indépendant actuellement Mr. Abdulmelik Firat a déclaré: «Quelles élections...Il s'agit d'une mis en scène théâtrale. Comment peut-on organiser des élections dans un Etat de guerre? Le peuple, c'est-à dire les électeurs ne peuvent pas user de leur droit de volonté, donc le résultat de ces élections ne pourra qu'être ironique.»

La position du PKK est déterminante pour ces élections, dans la mesures où elles sont organisés au Kurdistan. Le secrétaire général du PKK a déclaré dans une interviév à la BBC: «Les députés du DEP étaient déjà élus, ils n'ont pas à se faire réélire. Or si le gouvernement leur permet de se représenter, pourquoi sont-ils incarcérés? Ce sont les mêmes personnes qui défendent les mêmes idées avant leur incarcération. Ils étaient qualifiés de terroristes, et de traitres. Qu'à-t- il changé depuis? C'est-une contradiction. D'autre part les conditions du pays sont défavorables aux élections, et sont antidémocratiques. Par conséquent la participation éventuelle de ce parti à ces élections serait un suicide. Nous en sommes contre.»

Depuis l'annonce des élections, plusieurs membres du Hadep, successeur du Dep, ont été interpellés et incarcérés, 3 membres et présidents locales ont été tués. Avec cette politique comme lors des élections du 27 mars 1994, l'Etat veut encore une fois écarter des élections. Cela signifie que la volonté du peuple ne sera pas représenter aux urnes.

Boyner: Terör lobisi var

YENİ Demokrasi Hareketi'nin lideri İsmail Cem Boyner, Türkiye'de terörün bitmesini istemeyen bir "Terör lobisi" olduğunu iddia etti.

Malatya Genç İşadamları Derneği'nin davetlisi olarak kente gelen ve "Değişim Sürecindeki Ekonomik ve Siyasal Oluşumlar" konulu toplantıda konuşan Boyner, "Türkiye'de birileri kumar oynuyor, ancak fatıhı herkes ödüyor" dedi. Boyner, Türkiye'deki sistemin çöküşünü kaydederek, devlet

bankalarının, KİTlerin özelleştirilmesini, seçimlerde adayları belirleyen değil halkın belirleyeceği bir sistem getirilmesini istedi.

Günevdekte terör için yılda 7 milyar dolar harcandığını kaydeden Cem Boyner, şunları söyledi:

"Şimdi bira diyorlar ama durum bunu göstermiyor. Eğer birisi ise bu bölgeden fazla askeri çek ve artık önümüzdeki yıl bu mücadele için 7 milyar dolar

ödenmeyeceğini soyle. Bunu söyleyemiyorlar çünkü bitmedi. Terörün bitmesini istemeyenlerin oluşturduğu bir terör lobisi var. Bu ülkede faili meçhul değil, faili saklanan cinayetler var. Bir ülke düşünün; 10 yıldır kendi topraklarını bombalıyor. Bu işler böyle çözülmez"

Boyner büyük bir olasılıkla sonbaharda partilerini kuracaklarını söyledi.

MALATYA

Boyner: Il y a un lobby de la terreur

A cet égard Cem Boyner, ancien président du Tusiad (Association de l'Industrie et des hommes d'affaires de Turquie) et leader du YHD (Nouveau Mouvement de la Démocratie), déclare, en accusant le gouvernement: " Il y a bien un lobby de la terreur. (...) Ils disent qu'ils l'ont exterminée, mais la situation est tout autre. Si c'est vraiment le cas, qu'ils retirent leurs soldats de la région et déclarent franchement que l'année prochaine ils ne déverseront pas 7 milliards de dollars pour cette lutte. Il ne peuvent pas, parce qu'il n'en ont pas fini. Ceux qui ne veulent pas que la terreur prenne fin ont conçu un lobby du terrorisme. Dans ce pays il n'y a pas d'assassinats non élucidés, mais des assassinats dont on protège les auteurs (crimes de la contre-guérilla). Penser qu'un Etat bombarde depuis dix ans son propre territoire... cela ne peut se résoudre ainsi." (Hürriyet, 13 juin 1994)

RESOLUTION FINALE

Conférence Internationale sur le Kurdistan du Nord-Ouest
(Sud-Est de la Turquie)

12.-13 mars 1994, Bruxelles:

médico international (Frankfurt)
KHRP (Londres)

La première conférence internationale sur le Kurdistan du Nord-Ouest (Sud-est de la Turquie) a rassemblé des participants représentant tous les principaux groupes politiques kurdes, des membres du Parlement turc, d'éminents intellectuels turcs et kurdes, des membres d'associations et de syndicats, ainsi que des parlementaires européens, des universitaires et des militants des droits de l'homme venant de Europe (y compris de Russie et de Pologne), d'Amérique des États-Unis et du Canada. La conférence a réuni l'absence d'une plus large représentation des organisations politiques turcs et elle a donné l'occasion de rencontrer des membres du Parti de la Démocratie, ce qui a empêché leur participation. La conférence a également signé son accord de principe, des difficultés d'adhésion d'un côté, qui ont rendu certains participants et se sont soldés par l'absence de participation de l'Association des Droits de l'Homme de Turquie, la conférence a conclu avec beaucoup de satisfaction les travaux préparés à cette occasion, sous le nom de "Médico". On a vu se réunir Ghafar al-Din Part des Travailleurs du Kurdistan, qui a proposé un acte de loi bilatéral sans contrôle international et la poursuite de l'accepter pour résolution prise par votre Conférence en vue d'une solution pour l'accepter résolution en annexe.

Les Kurdes

Les Kurdes, à qui l'on refuse le droit à un État, sont un peuple distinct qui a sa propre histoire, langue et culture. Le quatrième peuple en nombre au Moyen-Orient. Les Kurdes ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la Méditerranée orientale, ont changé de la première de droits et ont été reconnus comme une nation. Une fois la République fondée, leur langue, culture et

organisations politiques furent interdites. Les revendications kurdes furent réprimées par des violences militaires, des opérations de répression et des déplacements de masse. La Turquie adhère aux principes d'assimilation forcée des kurdes et d'autres minorités. L'idéologie nationaliste de l'État est incarnée par un système de répression et d'intimidations envers et contre tous le gouvernement militaire et qui sont devenus la loi constitutionnelle après le coup d'État militaire du 12 septembre 1980.

La responsabilité européenne

1. La situation critique dans laquelle se trouvent à la fois les peuples turc et kurde impose ses urgences dans le rôle qui ont joué les puissances européennes dans la dissolution de l'Empire Ottoman pendant et après la Première Guerre mondiale. Ainsi, la crise actuelle est également un problème européen et il ne s'agit que des États européens ont la responsabilité d'identifier il est temps d'apporter un point d'Europe, le reconnaître et d'accepter ses responsabilités et d'aider à la fois les peuples turc et kurde. À mettre un terme au conflit présent et à trouver par le dialogue une solution pacifique et démocratique, dans leur intérêt commun.

2. Il existe une structure persistante et systématique de violations graves des droits de l'Homme en Turquie, dont les kurdes sont les principales victimes.

3. Les pays de l'Union Européenne, y compris l'Allemagne, et les États-Bas, jouissent de la confiance des citoyens militaires de pour suivre le droit à la vie, la liberté et la sécurité. Les États fondateurs de l'Union Européenne et des autres États membres de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, ont des obligations envers les citoyens de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, de garantir la liberté, la sécurité et la vie, la liberté et la sécurité. Les États fondateurs de l'Union Européenne et des autres États membres de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, ont des obligations envers les citoyens de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, de garantir la liberté, la sécurité et la vie, la liberté et la sécurité.

4. Le concept de "non-violence" est devenu pour la Turquie, pour tenter de régler ces problèmes de manière pacifique, qui sont en réalité militaires dans des opérations militaires contre des groupes armés organisés combattant les agents de l'État turc. Les États fondateurs de l'Union Européenne et des autres États membres de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, ont des obligations envers les citoyens de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, de garantir la liberté, la sécurité et la vie, la liberté et la sécurité.

5. En conséquence de leurs propres obligations juridiques internationales, tous les États européens doivent cesser toute aide militaire et économique à la Turquie, jusqu'à ce qu'elle s'acquiesce de ses propres engagements politiques et ceux concernant les droits de l'homme. Des dispositions pour l'application effective et le contrôle d'un embargo sur les armes devraient être prises.

Les États-Unis

7. Les États-Unis devraient appliquer les principes de leur loi sur l'aide à l'étranger (Foreign Assistance Act) et cesser également toute aide militaire et économique à la Turquie jusqu'à ce qu'elle satisfasse ses exigences relatives aux droits de l'homme de la loi sur l'aide à l'étranger.

Dialogue pour la Démocratie

8. Afin de ramener la paix et la sécurité dans tout le pays, la Turquie doit engager un renouvellement démocratique. La sécurité de tous les peuples de Turquie repose sur l'affirmation des kurdes, en tant que peuple distinct, de leur droit à la reconnaissance internationale. La reconnaissance des kurdes en tant que peuple distinct doit être inscrite dans la Constitution. La Constitution et la loi interne de la Turquie doivent garantir pleinement et réellement les droits culturels, sociaux et politiques du peuple kurde.

9. Un dialogue démocratique doit être engagé. La condition nécessaire en est un cessez-le-feu bilatéral sans surveillance internationale. La levée de toutes les restrictions et restrictions contre toutes les organisations kurdes en Turquie et la reconnaissance juridique doit être adoptée et la Turquie doit reconnaître le droit de son peuple kurde à la vie, la liberté et la sécurité. La Turquie doit garantir la liberté, la sécurité et la vie, la liberté et la sécurité. Les États fondateurs de l'Union Européenne et des autres États membres de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, ont des obligations envers les citoyens de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, de garantir la liberté, la sécurité et la vie, la liberté et la sécurité.

Liberté d'expression et liberté des médias

10. Pour qu'un dialogue sérieux puisse se développer en Turquie, la liberté d'expression et la liberté des médias doivent être pleinement respectées. Le peuple turc a le droit d'être informé sur la "salle de guerre" qui est menée en son nom. Les associations, initiatives et mouvements d'information contre les politiciens doivent être pleinement acceptés et encouragés. Les médias doivent être pleinement acceptés et encouragés. Les médias doivent être pleinement acceptés et encouragés. Les médias doivent être pleinement acceptés et encouragés.

11. La Turquie est confrontée à un dilemme entre droits et libertés de la presse. Les médias doivent être pleinement acceptés et encouragés. Les médias doivent être pleinement acceptés et encouragés. Les médias doivent être pleinement acceptés et encouragés.

12. La Communauté internationale, et en particulier les États européens, ont la responsabilité d'aider la Turquie à éliminer la source d'un avenir pacifique et sûr, conformément aux obligations de la Charte des Nations Unies et aux engagements de la CSCE. Dans ce but, il doit être encouragé à participer au dialogue et à accepter la levée immédiate des interférences et restrictions contre les organisations kurdes en France et en Allemagne. Les États fondateurs de l'Union Européenne et des autres États membres de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, ont des obligations envers les citoyens de l'Union Européenne, y compris le Royaume-Uni, de garantir la liberté, la sécurité et la vie, la liberté et la sécurité.

13. Les États membres de la Ligue Arabe et de l'Organisation de la Conférence Islamique, ainsi que les membres du Mouvement des Non-Alignés, devraient reconnaître les aspirations du peuple kurde et engager le dialogue avec ses représentants, y compris le Parti des Travailleurs du Kurdistan.

14. En conséquence de la proposition faite par le secrétaire du Parti des Travailleurs du Kurdistan, il est demandé que la Turquie soit encouragée à accepter le dialogue avec ses représentants, y compris le Parti des Travailleurs du Kurdistan.

15. La Communauté internationale devrait reconnaître le Gouvernement régional du Kurdistan turquais, afin

A LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE KURDISTAN DU NORD-OUEST

Chers amis du Peuple kurde,

Les derniers développements de la question kurde, et particulièrement la question du Kurdistan du Nord-Ouest, ont atteint un niveau qui concerne désormais le monde entier. Notre peuple a énormément souffert et fait de grands sacrifices pour atteindre son éveil national sous la direction de notre parti.

L'approche de l'Etat turc a été de nier l'existence de la question kurde et, afin de justifier cette négation, il a ignoré les réalités historiques. Toute expression d'opposition à cette façon de voir est réprimée brutalement et sauvagement. Les revendications de liberté de notre peuple ont été noyées dans le sang.

Malgré l'intérêt mondial pour la question kurde, l'approche de certains Etats européens n'a servi qu'à rendre la possibilité d'une solution plus difficile encore. Ceci a encouragé la Turquie dans sa guerre injuste et sale contre notre peuple.

Notre parti dispose du soutien de millions de personnes et doit être inclus dans toute recherche véritable d'une solution. Les intérêts politiques et économiques de certains pays européens les ont conduit à qualifier irrationnellement le PKK d'organisation terroriste.

Les affirmations selon lesquelles le PKK n'est „pas favorable à une solution“ ou qu'il „n'est pas prêt à envisager autre chose qu'un Etat séparé“ n'ont aucune base réelle.

J'ai déclaré, lors de diverses conférences de presse durant la période du cessez-le-feu de 1993, que ce n'était pas nous-mêmes, mais bien le gouvernement turc qui refusait d'envisager une solution. Des tentatives se poursuivent constamment afin de maintenir des affirmations de ce genre à l'ordre du jour. Je voudrais donc encore une fois clarifier notre position pour cette conférence.

- ❖ Nous sommes ouverts à toutes les propositions et à toutes les initiatives sur ce sujet provenant de tout pays ou organisation internationale.
- ❖ Je voudrais souligner le fait que nous n'insistons aucunement sur la division de la

Turquie, et qu'une telle propagande ne reflète en rien notre approche de la question.

- ❖ Je tiens à déclarer que je suis prêt à m'asseoir à une table de négociations avec le gouvernement turc pour discuter de ces problèmes, si ces discussions sont basées sur le dialogue dans un cadre démocratique dans lequel nous pourrions exprimer les revendications légitimes de notre peuple. Nous n'avons jamais été opposés à des propositions tangibles en vue d'une solution. Nous sommes prêts à discuter de toutes les alternatives, y compris d'une fédération.
- ❖ Si un cessez-le-feu bilatéral est mis en oeuvre sous contrôle international, et si des discussions doivent se tenir, nous n'essayerons pas de nous dérober ou de faire obstruction à un tel processus.
- ❖ Le plus important est que je m'engage à accepter toutes les résolutions prises par votre Conférence en vue d'une solution. Si la base d'une solution politique et d'une activité politique libre est établie, je déclare par la présente que nous entamerons le processus vers une cessation complète du conflit armé.

Nous ne cherchons pas une solution uniquement dans le contexte de la guerre. Cette guerre n'a pas été notre choix. C'est l'Etat turc qui nous a forcé à défendre notre existence nationale par sa détermination intransigeante à mener une sale guerre contre notre peuple, convaincu qu'il parviendra à imposer une solution militaire par la terreur d'Etat.

Certain que vous prendrez d'importantes résolutions, décisives et fructueuses, qui ouvriront une nouvelle voie, je vous présente mes voeux les plus sincères,

Je vous souhaite tout le succès possible.

Abdullah Öcalan,
Secrétaire Général du PKK,
10.03.1994

Öcalan: Toplantıyı Türkiye engelledi

PKK lideri Abdullah Öcalan, İngiliz yayın kurumu BBC'ye verdiği demeçte, yapmayı planladığı basın toplantısını Türkiye'nün diğer devletlerin güvenlik kuvvetlerini ayağa kaldırması nedeniyle gerçekleştiremediğini söyledi. Türkçe servisinin sorularını yanıtlayan Öcalan, "Türk yetkililer, basın toplantısını haber alıp düzenleyeceğimiz muhtemel yerlerin polisini ayağa kaldırdı. Güvenlik sorunu yüzünden basın toplantısı yapamadık" dedi.

PKK lideri ara seçim öncesinde ateşkes ilan edip etmeyeceği sorusunu ise, "Bir ateşkestense bahsetmek mümkün. Ancak bu çift taraflı bir ateşkes olmalıdır. PKK'nın zayıfladığı görüşünde olan Ankara'nın böyle bir çağırışı kabul etmesi olası görülüyor" karşılığını verdi.

AYRILMAK İSTEMİYORUZ

Öcalan bağımsız bir Kürt devleti konusunda ise, "Biz ayrılmak istemiyoruz. Türk halkıyla asgari eşitlik ve özgürlük koşullarında bir arada yaşamamızın hatta siyasi birlik içinde olmanın yolları da vardır. Bizim dayattığımız asgari koşullarda demokratik birliktir. Ayrılacak ekonomik olarak kendi başımıza ne kadar yaşayabiliriz? Ayrılmak halkımızın yararına değildir" dedi.

Aralık'ta yapılacak ara seçimi "hile ve kurnazlık" olarak değerlendiren Öcalan, seçime karşı olduklarını belirterek, "HADEP'in seçime katılıp katılmaması kendi bileceği bir iş. Bu koşullarda, bir partinin seçime girmesi, kendini iflas ettirmesidir. Biz desteklemeyiz" şeklinde konuştu.

Extrait du discours d'Abdullah Öcalan fait à la BBC et repris par le quotidien Hürriyet. " Nous ne sommes pas séparatistes, il existe des moyens qui permettent de vivre au minimum dans des conditions équitable et libres avec le peuple Kurde, et même de vivre sous une unité politique commune. Les conditions minimales que nous appuyons sont l'unité démocratique. Si nous obtenions l'indépendance, combien de temps pourrions-nous vivre économiquement ? La séparation n'est pas dans l'intérêt de notre peuple."

(Hürriyet, 30 septembre 1994)

TBMM Başkanvekili Kamer Genç:

Köy yakmalarını durduramıyorum

ANKARA/ ÜLKE- TBMM Başkanvekili ve SHP'li Tunceli Milletvekili Kamer Genç, devlet güçlerinin 17 köyü tamamen yaktığını kendisinin de bu köylerin yakılmasına engel olmadığını söyledi. SHP Tunceli Milletvekili Sinan Yerlikaya'nın, TBMM'de yaptığı konuşmadan sonra söz alan İçişleri Bakanı Nahit Menteşe de köylülerin ifadesinin aksine ormanların PKK'liler tarafından yakıldığını ileri sürdü.

Kamer Genç, köylerin yakılması ile ilgili olarak Başbakan ve Genelkurmay Başkanı ile görüşüğünü belirterek, "Köylerin yakılmasını durduramıyorum. Biz de devletin belli makamına gelmiş bir kişiyiz. Kime başvuracağımı bilemiyorum. Bu devletin kaç yöneticisi var bilemiyorum. Bu devlet değil eşkiya yönetimi" dedi. Genelkurmay Başkanı'nın kendisine telefonda, "Köyleri PKK yakıyor" dediğini belirten Genç, "PKK daha önce yakmadı da şimdi neden yaksın. Güvenlik güçleri açıkça köyün bir ucundan giriyor, öbür ucundan yaka yaka çıkıyor" dedi.

SHP Tunceli Milletvekili Sinan Yerlikaya, TBMM'de yaptığı gündem dışı konuşmada, Tunceli'deki operasyonlar sırasında insanların kaybolduğunu, ormanların yakıldığını, insanların göçe zorlandığını söyledi. Köyünde 9 kişinin de kaybolduğunu vurgulayan Yerlikaya, köylerin gündüz ve halkın gözü önünde Kayseri ve Bolu'dan gelen komandoiar tarafından yakıldığını ve 500 kişinin de şehirde belediyenin önünde toplandığını söyledi. Devletin 'terörle' mücadele ederken insan haklarını ortadan kaldırmaması gerektiğini de vurgulayan Yerlikaya, "Devletin terörle mücadele ediyorum derken, gıda ambargosu koymakta, ormanları yakması terör değil midir? Çocuğunun ocağını, evini yakan baba nerede görülmüştür?" dedi.

Le député de cette ville et vice-président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, Kamer Genç, a déclaré : "Je n'arrive plus à supporter cette situation. Malgré mon statut et ma responsabilité au sein de ce gouvernement, je ne sais plus quoi faire et à qui demander de l'aide. Je ne sais pas combien de personnes dirigent ce pays ? Mais ce n'est plus une gestion de l'Etat, mais de bandit ! Le chef d'Etat major me dit: C'est le PKK. Comment croire à cette version. Pourquoi et pour quelles raisons le PKK incendierait les villages, alors qu'il n'a rien fait de ce genre jusqu'à lors ? Il est évident que ce sont les forces de l'ordre de l'Etat qui les ont incendiés. De toutes manières ils entrent d'un bout et sortent de l'autre."

(Ozgür Ülke, 8 octobre 1994)

"KÖY YAKARAK" TERÖRLE MÜCADELE...

BOĞAZINDA düğümüyeniyor oimaili sözcükler... Teröronda sesinin tıremesinden belli: " Uy babo... Çocigimi zor kurtarmışem, yakmışlerdir evgimuzi... Biz ne yapmıziş devletügmizel... " Kaderci, dovnu bukuk ve o sonsuz sabına sursürüyor: "Aynı üçünde yakmışlerdir, dördünde yakmışlerdir, beşinde yakmışlerdir... Çok şükür babo, bugün yakmışlerdir!"

Tunceli'nin Ovacık ilçesine bağlı: Topilli, Eğrikavak, Kuşluca, Bilgeç, Elkazi, Halitönar, Otlubağçe, Mercan Vadisi, Yazıören, Mollaaliler, Yanıkaya, Janverdi, Akyayık, Cevizlidere, Karataş, Yakatarla ve Işıkvuran köyleri... "Tam on yedi köy güvenlik güçleri tarafından lav silahlarıyla yakılıyor... Halk evlerinden dışarı çıkıyor, hiçbir giyecek, yiyecek, ev eşyalarını almalarına izin verilmeden, evleri yakılıyor... Toplam 150 hane, yani tam iki bin insan ayaza, dağa, bayıra, karda, kuşa terk ediliyor." Havır, terörle mücadele bu değil!

GÜNLÜK



Yalçın DOĞAN

Güvenlik güçleri on yedi köyü neden yakıyor?... İki nedeni var. Bundan bir süre önce PKK Ovacık'ta bir karakol basıyor ve ne yazık ki sekiz erimiz şehit düşüyor. Güvenlik güçleri PKK'lıları bu köylerde barındıklarına inanıyor, onları bulmaya çalışıyor. İkincisi de, teröristlerin bu yöredeki başı Şemdin Sakık'ın yine bu köylerde saklanıp inanın ve onu yakalamaya çalışıyor.

Sekiz erimizin şehit edilmesini kanımızda, canımızda duyuyoruz. Bu duygu ya da Sakık'ın yakılması amaçlı onca günahsız insanın evinin yakılmasını mı gerektiriyor?... Terörle mücadele bu mu!..

DiĞER KÖYLERDE GÖÇ

Dün Ovacık ilçesi Belediye Başkanı Musa Yerlikaya ile konuşuyorum. O anda yanında köylerinde evlen yakılan insanlardan bazıları var, bazı köy muhtarları var. Başkan Yerlikaya aynen şunu söylüyor:

"Burada askeri operasyon on gündür sürüyor. Şu ana kadar on yedi köy yakıldı. Hiç olmasa diğerköyleri kurtaralım... Eğer, devlet bundan sonra başka köyleri de yakacaksa, o zaman oradaki insanlara yer gösterin, aptka bırakmasın!"

Ovacık Belediye Başkanı bir bilgi daha veriyor: "Köylerinin yakılacağı korkusu insanları fena kaplamış... Şimdi büyük bir göç başladı... Diğerköylerde yaşayanlar, devlet şimdi bizi yakacak, korkusuna kapıldı, onun için köylerinden göç ediyor..."

Göç edenler ya da evleri yakılan insanlar Ovacık'ta ya tanıdıklarının yanında barınmaya çalışıyor ya da "şu anda aptka" bekliyor. İvsiz, vursuz, aş yok, ekmek yok, giyecek yok!..

SHP'li Meclis Başkanvekili ve Tunceli Milletvekili Kamer Genç olayı İçişleri Bakanı Nani Mentese'ye aktarıyor. Mentese "köyleri PKK yakıyor" diye karşılık veriyor. Ne yazık ki, Mentese doğru söylemiyor. Doğru söylemeyen bir İçişleri Bakanı'nun koltuğunu bırakması gerekiyor. Köyleri yakılan insanlardan sorumlu İçişleri Bakanı Mentese'nin istifa etmesi gerekiyor.

İNSANLAR YARDIM BEKLİYOR

Kamer Genç olayları anlatmak için Başbakan Çiller'i arıyor. Çiller telefonla çıkmak lütunda bulunmuyor!.. Köyleri yakılan insanlardan sorumlu bir Başbakan, dünyanın neresinde olursa olsun, görevinden istifa eder!..

Meydanlara çıkıp "ben sizin ananızım, bacınızım" nutukları atmak yetmiyor. Hiçbir ana ve baci evladının ve kardeşlerinin evinin yakılmasına göz yumar mı!.. Ya meydanlarda atılan nutuklar yalan ya da "en büyük başkanı terörle mücadelede elde ettik" sözleri yalan... Herhalde ikisi de yalan... Kaldı ki, terörle mücadelede başan varsa, o zaman köyler neden yakılıyor?... Başan köy yakmakta mı elde ediliyor!..

Kamer Genç Cumhurbaşkanı Demirel'e ulaşıyor. Birkaç kez telefonla konuşuyorlar. Demirel önce köylerin isimlerini alıyor, sonra "ben talimat verdim, işleniyoruz" diyor. Oradaki insanlar şimdi bu talimatın yerine getirilmesini bekliyor.

Evleri yakılan iki bine yakın insan şimdi Ovacık'ta... Ne hazin bir kader!.. PKK onları öldürüyor. Onlar devlete sığınmak isterken, bu kez devlet onların köylerini yakıyor. Ama, onlar yine de devletten yardım bekliyor!.. Ağlayarak "inşallah başka köy yakılmaz" diye dua ediyor!..

"Kime bize demokrasi deni veremez" diyen Çiller'in işte demokrasi uygulaması!.. Demokratileşme palozini kimseye bırakmayan ve bu uğurda hükümeti bozmayı göze alan SHP'nin işte bu uygulamadaki ortaklığı!..

Yalçın Doğan, rédacteur en chef du quotidien Milliyet, dénonce dans son éditorial du 7 octobre 1994 l'attitude du ministre de l'intérieure Nahit Mentese et dit: "Alors que le vice-président de la Grande Assemblée de Turquie reconnaît les faits, et le ministre de l'intérieur dit que les villages sont brûlés par le PKK. Hélas il ne dit pas la vérité. Le rôle du ministre devrait être la protection de ces villages et pas des fausses déclarations. Il devrait démissionner."

Dans ce même éditorial Yalçın Doğan fait également référence aux déclarations du maire d'Ovacık (district de Tunceli), Musa Yerlikaya qui disait: "Les opérations continuent depuis 10 jours et 27 villages qui ont été brûlés depuis... Le gouvernement doit faire quelques choses au moins pour sauver les autres villages qui sont sur la liste... La peur et la terreur régner sur les villageois... L'exode est devenu massive... Tout le monde craint pour sa sécurité et dit: Ce sera bientôt le tour de mon village."

Liste des villages détruits de 1989 à nos jours

HAKKARI

1. Balekan * 2. Carkelan (Durak) * 3. Bileh (Aksu) * 4. Binevsan (Cicekli) * 5. Dêrzengil (Güngören) * 6. Gundik (Cigi) * 7. Gelyê Kurdik * 8. Nendek * 9. Kermitê * 10. Govik * 11. Kanimehan * 12. Mafka * 13. Yaprakli * 14. Ugurlu * 15. Yeni yol * 16. Yukari Sarigol * 17. Asagi Sarigol * 18. Tûzek (Sicaksu) * 19. Kayalik * 20. Yoncali * 21. Gecitli * 22. Cevizdibi * 23. Kaval * 24. Kavakli * 25. Yetimli * 26. Baze (Canakli) * 27. Beyyurdu * 28. Göksu * 29. Nivaner * 30. Geliye Suxê * 31. Sulak Yüce * 32. Gelezo * 33. Girê * 34. Dina * 35. Selmana * 36. Pinarli * 37. Sarp * 38. Taşlık * 39. De imen * 40. Cimenli * 41. Hari * 42. Igdeli * 43. Samman * 44. Kotranis (Ördekli) * 45. Nergiz * 46. Gümüslü * 47. Orta Derecik * 48. Berus kilisesi * 49. Doganlı * 50. Gelinli * 51. Gecimli * 52. Serriya * 53. Baglica * 54. Kost * 55. Kinik * 56. Kandil * 57. Karasu * 58. Güllüce * 59. Kücükköy * 60. Sergeli * 61. Tahi * 62. Cemto * 63. Herge * 64. Zerekli * 65. Molota * 66. Evetunus (Alantus) * 67. Begir.

YÜKSEKOVA

68. Sevê (Yukari Pirinççeken) * 69. Çeme Pehn (Geni dere) * 70. Schmeman (Ünlüce) * 71. Rezik (Rezok) * 72. Veregos * 73. Serpil * 74. Zere * 75. Talane * 76. Mate * 77. Birixan * 78. Zerene * 79. Elsan * 80. Bagenk.

SEMDINLI

81. Ankaş * 82. Kepirli * 83. İkizta * 84. Yumrukkaya * 85. Bêgalte * 86. Begor * 87. Mu eyla * 88. Betkâr * 89. Bêdav * 90. İvaherk.

ÇUKURCA

91. Kavasak * 92. Cevizli * 93. Yesilta * 94. Adakli * 95. Duri * 96. Isikli * 97. Köprülü * 98. Ormanli * 99. Harli * 100. Kavsak * 101. Cayirli * 102. Üzümlü * 103. Cinarli.

BITLIS

104. Lard (Kayaliba) * 105. Hevek (Cevizdali) * 106. Otlu * 107. Hevena * 108. Ceman (Yolak) * 109. Hivanis (Esenburun) * 110. Karukan * 111. Suwê (Konak) * 112. Gomsek * 113. Herdê Cobansuyu * 114. Ingol (Agacpinar) * 115. Perematê * 116. Miryanis (Ayrancilar) * 117. Xumac (Igcicit)

TATVAN

118. Uranis (Anadere) * 119. Pertevküt (Küt) * 120. Pancas (Sallica) * 121. Engesor * 122. Pihok * 123. İnzan * 124. Axkis * 125. Kırtvan (Cavuslar) * 126. Kurtikan (Tikacli) * 127. Canges (Dönertas) * 128. Corsin (Düzccalan) * 129. Ez (Cevreköy) * 130. Sülü (Dibekli) * 131. Avetax (Oruclu).

MUTKI

132. Virkol * 133. Seransor (Alatoprak) * 134. Qerlike * 135. Henamekan * 136. Parêzan * 137. Ceman (Caygecit) * 138. Aspencir (Üstyaıyla) * 139. Gerêgir * 140. Lafena * 141. Bergane.

HIZAN

142. Gülpik (Süttasi) * 143. Hiset (Kolludere) * 144. Pars (Ürünveren) * 145. Serik * 146. Pista Resan (Sa ırkaya) * 147. Giradifin * 148. Giraziyalet * 149. Cinda * 150. Aviyan * 151. Geval * 152. Tavlik.

CATAK

153. Simanis (Kiyicak) * 154. Ferkinis (Övecik) * 155. Xumar (Dalbasti) * 156. Ting (Büyüka ac) * 157. Teresan (Doganköy) * 158. Haldan (Önlüce) * 159. Bezanis * 160. Cican * 161. Martinis * 162. Turanis * 163. Kurk * 164. Destan * 165. Xacêsor * 166. Hacibey * 167. Xwarg * 168. Turbêset * 169. Ezdinan * 170. Enines * 171. Kêt * 172. Koranan * 173. Zeferan * 174. Cenefê * 175. Sul * 176. Qoranan * 177. Orik * 178. Konarga * 179. Mela Keles * 180. Kelehê * 181. Salat.

BAHCESARAY

182. Memode * 183. Telefon * 184. Kanuxumar * 185. Perz * 186. Zilan * 187. Giyanis * 188. Malesavuwar * 189. Zoravan Minikas.

BASKALE

190. Cox (Gedikbasi) * 191. Beblesin (Düztepe) * 192. Tığı (Askitan) * 193. Karabilyan (Yukaricayir).

SIIRT

194. Gêra Usê (Ba lica) * 195. Bitoris (Sa larca) * 196. Lêfe (Kistlacık) * 197. Gewat (Meseldere) * 198. Zila * 199

Zuvək (Yokusba lar) * 200. Qesrik * 201. Dodayis * 202. Kalender * 203. Der alb * 204. Semsə (Günesli) * 205. Mehine (Kayıkeci) * 206. Mıwela (Kelekeci) * 207. Tavlík * 208. Guhera (Gaziter) * 209. Qesrik * 210. Geravis * 211. Seytiye * 212. Soranê

KURTALAN

213. Bevalis * 214. Beytil * 215. Kendale * 216. Kasirke * 217. Hüseyiye * 218. Gozık * 219. Cemkurik * 220. Commaniye (Ataba lar) * 221. Tavlíkê * 222. Cefanê (Tulumtas) * 223. Usiyê (Kayalısı) * 224. Mergê * 225. Belekê * 226. Asik * 227. Andarê * 228. Xirbê * 229. Beysatun * 230. Avıkesir * 231. Bacriye * 232. Dimserk (Yuvalı) * 233. Bamerde (Surtalanba) * 234. Kubinê

BESIRI

235. Awtaxwarê (Asağıcılıkba i) * 236. Awtajori (Yukarıçelikba i) * 237. Xenduk (Ka ustı) * 238. Qubabê * 239. Bicira Jori * 240. Biçira Xware

KOZLUK

241. Newala (Koludere) * 242. Tirop * 243. Gola (Ba konak) * 244. Aynras (Tosunpinar) * 245. Cerika * 246. Timox (Gümüörgü) * 247. Merga mezrası (Çayirli) * 248. Hergemo (Bölükkonak) * 249. Cindo * 250. Mursifan * 251. Papur * 252. Melamesurê * 253. Der ewan (Kar iyaka)

SASON

254. Herendê (Acar) * 255. Sexikâ (Yeni Karame e) * 256. Permisa exa (Aydinlik) * 257. Sebanê (Karame e) * 258. Tera (Ömürlü) * 259. Heribê (Belbagi) * 260. Horsale * 261. Herdaye (Güne li) * 262. Sexhamza * 263. Cacase (Yücebaglar) * 264. Belav * 265. Heliz (Çagli) * 266. Tanzê (Heybeli) * 267. Goniik * 268. Görgenli * 269. Kaçiring * 270. Mitheng * 271. Belesewa * 272. Malamele * 273. Çeme Miratê * 274. Gerok * 275. Malademira * 276. Çay * 277. Gawistê * 278. Hergok * 279. Darabiye

SIRVAN

280. Mezra exan (Akçayır) * 281. Saras (Yaylada) * 282. Ende * 283. Merç (Suluyazi) * 284. Hesko (Çeltikyolu) * 285. Xerxas (Özpinar) * 286. Zuzah (Akyoku).

BAYKAN

287. Bayikê (Y ilçevre) * 288. Bilvanis (Ormanpinar) * 289. Bestan * 290. Çukurta

PERVARI

291. Xerxor (Doganca) * 292. Besa * 293. Beruk (Sungurlu) * 294. Erkent * 295. Kunde (Tosunatar) * 296. Medrese * 297. Mexês (Ineli) * 298. Serhel Tuzluca * 299. Keverok * 300. Suxêya (Köprüçay) * 301. Hot (Yanıkse) * 302. Hol * 303. Kal * 304. Nejeç * 305. Zoravan * 306. Keleh * 307. Aqêr (Sarıyaprak) * 308. Melêh * 309. Baglica * 310. Omyanus * 311. Kesrik * 312. Kevzin * 313. Axiyan * 314. Çema * 315. Geliye Osman * 316. Qikeytiya (Taskonak) * 317. Kerxar (Demirbogaz) * 318. Bane Aziza * 319. Kanê Nizir * 320. Koçnis * 321. Berük * 322. Tosuntarla * 323. Hertevina (Ekindüzü) * 324. Çeleka * 325. Tiri (Okçular) * 326. Gurzuvan * 327. Tal (Kovanagzi)

ERUH

328. Qehveli (Erenkaya) * 329. Bilcuna (Narlıdere) * 330. Isxasa * 331. Baluka * 332. Kaniya Biyê * 333. Eleziz * 334. Tori (Yanılmaz) * 335. Diriskê (Akmeçe) * 336. Daran * 337. Milan * 338. Garisan * 339. Bêngov * 340. Qesirgelo * 341. Nêhkê * 342. izil * 343. Emtê * 344. exturk * 345. Geli * 346. Serkar * 347. Firisan * 348. Bikêt (Dagdüsü) * 349. Terhem (Bayramlı) * 350. Memira (Görendoruk) * 351. Girdara (Ormanardi) * 352. Hesinka (Ozlüpelit) * 353. Awal (Tünekpınar) * 354. Guvesil (Ekinyolu) * 355. Difni * 356. Ebubekran * 357. Zivinga * 358. Haciali (Ya izoymak) * 359. Pares (Üzümlü) * 360. Hergulê (Yediyaprak) * 361. Kanka (Dalkuru) * 362. Rexanê (Kavakgülü) * 363. Misifra (Çirpali) * 364. Ginyanis * 365. Bizika (Cintepê) * 366. Bihi ka (Demiremek) * 367. Cukav * 368. Derawud (Payamli) * 369. Qevera * 370. Cukal

SIRNAK

371. Turkiz (Sarıdallı) * 372. Biyava (Görmeç) * 373. Gundikê melle (Balveren) * 374. Gundik * 375. Gundikê Remo (Anilmi) * 376. Medikân (Besagaç) * 377. Kendala (Çadırli) * 378. Nerex (Da konak) * 379. Banê Botuyan (Güneyce) * 380. Glindor (Kemerli) * 381. Fêrisa (Atba i) * 382. Kürüm (Araköy) * 383. Spindarok (Boyunyaka) * 384. İlyan (Çakırsögüt) * 385. Ayyan (Dereler) * 386. Naviyan (Güneyçam) * 387. Avka Masiya (Toptepe) * 388. Cinet (Balpınar) * 389. Qarnê (Günedönmü) * 390. Basret (İnceler) * 391. Spivyan (Karageçit) * 392. Serefiya (Karaburun) * 393. Bezokê (Kocagili) * 394. Gundmitrip (Tekçinar) * 395. Banê Mehinda (Koçbeyi) * 396. Heçtan (Yogurtçular) * 397. Hema * 398. Gezerok * 399. Dera * 400. Kopani * 401. Banê Cindiya * 402. Divin * 403. Zeytunik * 404. Dihdi * 405. Dara * 406. Xudan * 407. De tik * 408. Xware Pizo * 409. Kani Fer ke * 410. Zorava (Güllüce) * 411. Berezan * 412. Banabiye * 413. Girê Spi * 414. Çolya * 415. Sarbitme * 416. Derik * 417. Cenika * 418. Cünext * 419. Gundikê

Uro * 120. Derye kera * 421. Zilka * 422. Derye Duvvan (Ikizce) * 423. Ziyaret * 424. Xirabelisa * 425. Benderuk * 426. Meydün (seslice) * 427. Dr ew (Alkemir) * 428. Berê Mire (Gülerli) * 429. Dimiyla * 430. Rusor * 431. Seifrebun * 432. Belûze * 433. Cumiver * 434. Çeme Mezin * 435. Korkita Xane * 436. Mendik * 437. Girok * 438. Tenge * 439. Diryan * 440. Xirbike Beste (Kırka aç) * 441. Çala * 442. Mehijke * 443. Reneris * 444. Sorgoze * 445. Berkesir * 446. Talika * 447. Gurdila * 448. Sinê * 449. Balkaya * 450. Kavuncu * 451. Geliye Kazi * 452. Mundikera * 453. Seredêhle * 454. Silerut * 455. Riyan (Geçitboy) * 456. Milga * 457. Bilmat * 458. Gewer (Ku konak) * 459. Diranê (Cevizdüzü) * 460. Zivingok * 461. Gurdila * 462. Gulindil * 463. Avka Telilo * 464. Ramuran * 465. Delreban * 466. Geli * 467. Mistaxe * 468. Talga * 469. Baerut * 470. Bertül * 471. Dedeoren * 472. Guzagurka * 473. Begire * 474. Namif * 475. Geli

GÜÇLÜKONAK

476. Banê (Ormaniçi) * 477. Kereg a (Danılarca) * 478. S evê * 479. ehrika * 480. Ziving * 481. Kanihejira * 482. Neviya (Dayeli) * 483. Meydana Selc (Kunmeydani) * 484. Hirari (Özbenoglu) * 485. Newiyan (Dagveli) * 486. ikefta Yusufan (Ta konak) * 487. Çemê Gewr * 488. Gerê * 489. Zewê (Akdizgin) * 490. Guyina (Çetinkaya) * 491. Ziwinga Sikaka (Agaçyurdu) * 492. Xurse (Bulmuglar)

BEYTÜSEBA

493. Kehnire * 494. Kûtnis * 495. Gelikân * 496. Derahine (Uzungeçit) * 497. Mehriye * 498. Surge * 499. Gernok * 500. Hewsebe * 501. Komir * 502. Kelehok * 503. Cukurpasa * 504. Bilbesi * 505. Setkar * 506. Nevala Geniua * 507. Bordikêl * 508. Pirrana * 509. Torane * 510. Qinzorik * 511. Hozê * 512. Gundike Siparkiyân * 513. Henkê * 514. Kizvankê * 515. Pirdoda * 516. Xira Belda * 517. Hecelya * 518. Kaçit * 519. Melixa * 520. Ber ckera * 521. Govikê * 522. Çeme Pire * 523. Heva Berê * 524. Sirkê * 525. Gurgavik * 526. Girê Gebelya * 527. Merkite * 528. Pertavin * 529. Zoravan * 530. Kolka * 531. Derabahmik * 532. Meydana Qolya * 533. Evrex * 534. Sulav * 535. Berman * 536. Gezrex * 537. Halê * 538. Zerhel * 539. Baleki * 540. Mergazer * 541. Gelikân * 542. Beyar * 543. Be karê * 544. Hewga bekir

ULUDERE

545. Giri (Sapaca) * 546. Mijin (Akduman) * 547. Kadün (Ba lica) * 548. Ziravik (Inceler) * 549. Delekâ (Kalentli) * 550. Kolge (Ba li) * 551. Giwet (Ba li) * 552. Bileh (I ikveren) * 553. Nerweh (Ta delen) * 554. Alo (Kayadibi) * 555. Hedri * 556. Zeviyân (Tarlaba i) * 557. Çeman * 558. Ripin (Ye ilova) * 559. Heletê (Gündo du) * 560. Robosk (Ortasu) * 561. Kelhesna (Ödüllü) * 562. Mehraw (Küçükçay) * 563. Qipazyân (Onbudak) * 564. Nirêh (Bulakbagi) * 565. Kror (Ortabaglar) * 566. Baziyan (Do an) * 567. Yekmal * 568. Mergeh * 569. Hilal * 570. Becühe * 571. Mutluca * 572. Cevizlidere * 573. Kolik (Küllük) * 574. Evil * 575. Revenka

SİLOPI

576. Derebagi * 577. Herbül * 578. Dêrasor (Derecik) * 579. Dêradev (Selçuk) * 580. Bespin (Gürümlü) * 581. Gütê (Çalışkan) * 582. Beçere (Koşuören) * 583. Hesena (Kösrâli) * 584. Xinis * 585. Silp (Damlica) * 586. Girabiya * 587. Bezgin * 588. Danesor * 589. Seravik * 590. Devik (Ula) * 591. Blika (Ballikaya) * 592. Mehra (Küçükçayır)

CIZRE

593. Bunisra * 594. Hebler (Hisar) * 595. Çax (Ça layan) * 596. Rewêni (Akarsu) * 597. Bazifte (Katran) * 598. Bakertal * 599. Ernebat (Çavuklu) * 600. Baska (Dirsekli) * 601. Genda * 602. Bakok * 603. Dêra Jêr (A a idere) * 604. Dêra Jor (Yukaridere) * 605. Dêra Bilind * 606. Basisik (Ku tepe) * 607. Seravê * 608. Robara Jor (Yukarikonak) * 609. Robara Jêr (Asagikonak) * 610. Kereça

IDIL

611. Bakvan (Çinarli) * 612. Xaltan (ikli) * 613. Xenduk (Çukurlu) * 614. Hespist (Yarba i) * 615. Guriza * 616. Kasroq (Ovaköy) * 617. Temerzê (Uçarli) * 618. Soran (Yaylalar) * 619. Axrit (Toklu) * 620. Bayrik (Topak) * 621. Kivex (Ma ara) * 622. Bertal (Kurtulu) * 623. Xirapdarik (Ortaca) * 624. Delave Qesrê (Oyali) * 625. Narinci (Yolaçan) * 626. Bzirkê (Koyunlu) * 627. Basak * 628. Zinarix (Bozburan) * 629. Kefsur (Dumanli) * 630. Basibirin (Haberli) * 631. Xaltan (ikli) * 632. Midih (Övündük) * 633. Zengilox (Akda) * 634. Hêdil (Kayi) * 635. Siftik (Okçu) * 636. Xirabê Tüya (Özen) * 637. Bafê (Sulak) * 638. Tilela (Sirt) * 639. Karaxirap (Varimli) * 640. Xêlane (Ya murca) * 641. Erzenix (Yalaz) * 642. Dupiçe (Köycegiz) * 643. Destedarê * 644. Mizgevtog (Camili) * 645. Xirbak (Harbak) * 646. Bahrim (Yüksek) * 647. Firfêl * 648. Fil (Bereketli) * 649. Xendex (Hendek)

HASANKEYF

650. Himediê (Geçitköy) * 651. Dezcana (Gökdere) * 652. Mirdesê (Kumluca) * 653. Pegrafê (Taçli) * 654. Eynbolatê * 655. Xirbakür (Palamut) * 656. Kanyamezin (So uca) * 657. Kêdil (Yolüstü) * 658. Girêbekir (Büyükdere) * 659. Kaneyne (Bayirli) * 660. Alinê (Akalin) * 661. Çatalsu

GERCÜS

662. Keleşê (Atlica) * 663. Gündik (Yavladüzü) * 664. Derdehol (Povraz) * 665. Bilaksê (Dereci) * 666. Sevarê (Aydınca) * 667. Hirmesê (Yakılı) * 668. Derikân (Nurlu) * 669. Bêcirman * 670. Gundikê Kelan (Yavladüzü) * 671. Ecibê * 672. Çalikê * 673. Malamihê * 674. Zivînga Abirbînya * 675. Habizbinê * 676. Bervena * 677. Derefe * 678. Berkolinê * 679. Xina * 680. Zevîya Sor * 681. Dizdara * 682. Botika

MARDIN

683. Kanya Sex * 684. Ranyasê * 685. Kurika Çeto (Aytepe) * 686. Alucan (Aliçli) * 687. Bikêrê (Ova) * 688. Sêxalya (Alan) * 689. Aqres (Akba) * 690. Xirbêre (Karaburun)

MIDYAT

691. Taka * 692. Koçane * 693. Deyvanke * 694. Nemirdane * 695. Kevnase

KIZILTEPE

696. Babine (Arakapi) * 697. Amrut (Bagdegirmen) * 698. Biloka (Uzunkaya) * 699. Wardinsa Jor (Yukari Salkim) * 700. Wardinsa Jer (Asagi Salkim) * 701. Faris * 702. Alipasa * 703. Xubat * 704. Heft Xweh (Yedikarde)

SAVUR

705. Tizyar (Elmabahçe) * 706. Bakesê * 707. Bakustan (Ba yakan)

MAZIDAGI

708. Korco * 709. Külûka Xeryave * 710. Lolan (Çayönü) * 711. Xirbemêzin * 712. Xarok (Atalar) * 713. Melebiyê (Atalar) * 714. Gebajor (Konur) * 715. Kanya Ali * 716. Halelyali * 717. Mendila (Ikisu) * 718. Golagule (Arisu) * 719. Cemika (Karata) * 720. Hesena (Uluta) * 721. Yêwre * 722. Kelek * 723. Kebapçi * 724. Gat (Sadan) * 725. Mixat * 726. Hilbelu * 727. Sexamed (Kuludere) * 728. Xirbêaryê (Kultepe) * 729. Tawisî (Derecik) * 730. Usubê Pirê * 731. Hindiliz * 732. Melebik * 733. Durakli * 734. Golika * 735. Geryayi

DERIK

736. Majmajkê (Incesu) * 737. Siçana (Karabayir) * 738. Me kina (Bozok) * 739. Girik * 740. Sere Mergê * 741. Xirbê Aziz * 742. Mixat (Kayacik) * 743. Girxanik (Bahçe) * 744. Sisan * 745. exadem (Kurudere) * 746. Qubik Çagil * 747. Demürlü * 748. Sevege (Gülçiçek) * 749. serbê (Budakli) * 750. Xirar (Bahçe) * 751. Demürlüyê (Demirli) * 752. Selmâ * 753. Mezrajor (Baglarbagi) * 754. Remok (Konik) * 755. Xirbagura * 756. Giresor (Bayrakli) * 757. Germik * 758. Geba Jor * 759. Xani Sor

NUSAYBIN

760. Çalê * 761. Serêkaniyê (Pinarbasi) * 762. Cibgêrevi (Koçlar Köyü) * 763. Küçükkarde * 764. Görentepe * 765. Geliyê Pirâ * 767. Sêderi * 768. Qêsrîk * 769. Dêra Çomera * 770. Bazar * 771. Kunar * 772. Mendikân * 773. Fiskîn * 774. Miçavil * 775. Xanika Sexa * 776. Bamunmin * 777. Hesenkâ * 778. Hemzo * 779. Geliyê Sor * 780. Sêvtik * 781. Badip * 782. Xirbê Miska * 783. Marinê * 784. Kunarê * 785. Bamitnc * 786. Civiltine

ÖMERLI

787. Yeste (Duygulu) * 788. Xanisore (Taslica) * 789. êxmalîmut (Fistikli) * 790. Kevarêye (Harmankaya) * 791. Kayabali * 792. Kômürlü * 793. Ovabasi * 794. Sulakdere * 795. Kocakuyu * 796. Sivritepe * 797. Tasgedik * 798. Xirbêmamita * 799. Xirbelik (Sivritepe)

DARGEÇIT (KERBORAN)

800. Derikvân * 801. Diruk * 802. Zevik * 803. Gundikê Azimê * 804. Çelikâ Aliyê Remo * 805. Berzew * 806. Mî tê * 807. Dereca (Akyol) * 808. Gurdikehaci * 809. Firava * 810. Batkim * 811. Sadan * 812. Giremeyro * 813. Berkewan * 814. Dinare * 815. Bagrut * 816. Germavê * 817. Pirvan * 818. Izajê.

DIYARBAKIR

819. Kerkula (Sevarlar) * 820. aklat (Kocaköy) * 821. Azraoglu (Keryansaray) * 822. Hanifi * 823. Çavselikiya (Karayolu)

SILVAN

824. Bilbil (Gündüz) * 825. Gundikê Heci Ibrahim (Güzderesi) * 826. Semrax (Yukarigoren) * 827. Bayik (Yayik) * 828. Hikîmerg (Kuyuçayir) * 829. Ferhend (Kayadere) * 830. Piloka (Bölükçayir) * 831. Belawela (Çiil) * 832. Hileliyê (Gündüzlü) * 833. Göltepe * 834. Hevlera (Babakaya) * 835. Gormez * 836. Hesendeliyê * 837. Hacıçerkez * 838. Çiçika (Ormandisi) * 839. Hüseynkâ * 840. Deykâ * 841. Kizlal * 842. Miranga * 843. Kânîspiyê * 844. Bezwan * 845. Ba kê (Altinkum) * 846. Derika Mikure * 847. Kâniya Kûrbeyt * 848. Kûrbeyt * 849. Cumat * 850. Hindiez * 851. Basimt * 852. Figate (Çaldere) * 853. Zinzin * 854. Mereni * 855. Gerêli * 856. Malagau * 857. Barku * 858

Kâmya Kewa * 859. Koru * 860. Veysika * 861. Mireliya * 862. Çirike * 863. Selbe Derin * 864. Keramusê * 865. Sergewre

DICLE

866. Prejman (Kur unlu) * 867. Naçek (Tasagi) * 868. Saruli (Basköy) * 869. Alizilfiya (Köprübası) * 870. ilbetan (Koru) * 871. Heridan (Kirkpınar) * 872. Enbil (Çavlı) * 873. Mezirkê (Kıraçtepe) * 874. Quye (Islamköy) * 875. Tonekrag (Kaya) * 876. Govele (Bo azköy) * 877. Arusek (Gelincik) * 878. Pishasa (Özbek) * 879. Kelkom (Kelekçi) * 880. Kendalê * 881. Holê * 882. Alabengi * 883. Zigre (De irmenci) * 884. Bawodin * 885. Derik * 886. Karamuse * 887. Vêrdan (Çayüstü).

KULP

888. Askar (Yaylak) * 889. Nedera (Alaca) * 890. Babucenk (Sava) * 891. Dimilyan (Balo lu) * 892. Resikan (Bagbu) * 893. Badika Hevre (Yayik) * 894. Asarka (Üçköy) * 895. Tiyaks (Narlıca) * 896. Qaser (Aygün) * 897. afirnuta Merga Beta * 898. afirnuta Tiraka * 899. afirnuta Hizni (Karlík) * 900. Hiçkabut * 901. Xaçıka * 902. Nercik (Nerçek) * 903. Delit * 904. Salten * 905. Serefkan (Ünal) * 906. sirmaz (Argün) * 907. Sindiz * 908. Cikeftiya (Çiçekli) * 909. Komak * 910. Bahemdan (Hamızali) * 911. Goman (Çömlekli) * 912. Güngeçti * 913. Sinas * 914. Zikti (Derecik) * 915. Malamici (Bayir) * 916. Mala Dinarê (Karapınar) * 917. Dilet * 918. Üçkoyu * 919. Yakut * 920. Memikan (Yavuz) * 921. Yukari Polatlı * 922. Girindiz (Oymaklı) * 923. Kevirxan * 924. Xujart * 925. Dûderyan (Konuklu) * 926. Çiçek * 927. Gavgas (Akdoruk) * 928. Tur * 929. Behemdan (Ayhan) * 930. Arkatin (Dolun) * 931. Cumar (Uzunova) * 932. Kanikâ (Inkaya) * 933. Giremori (Sivrice) * 934. Hiskabut * 935. Yacuxa * 936. Miriska * 937. Qijikâ * 938. Geliyê Pirekê * 939. Geliyê Musir * 940. Geliyê Amankâ * 941. Panax * 942. Geliyê Hunê * 943. Qeytere * 944. Narcik (Karabulak) * 945. Girindes * 946. Xoçka * 947. Kapuka * 948. Belin * 949. Deyas (Elmalı) * 950. Hertan (Karpuzlu) * 951. Dinlik (Kiran) * 952. Kefan * 953. Godern (Ta köprü) * 954. Cews * 955. Temiran (Demirli) * 956. Nevuk * 957. Dirazeyn * 958. Sergewre * 959. Tiryar * 960. Gomak (A illi) * 961. Zirakti (Ça layan) * 962. Kiran (Ilik) * 963. Mezir (Soganlı) * 964. Güner * 965. Güye (Islamköy) * 966. Kulpik

LICE

967. Fis (Ziyaret) * 968. Deroxus (dibek) * 969. Bawerde (Üçadamlar) * 970. Peçar (Güldiken) * 971. Xanagale (Çapar) * 972. Mehme (Hasbeg) * 973. Xiraba * 974. Xumbas * 975. Pa çiya * 976. Hezan (Kayacik) * 977. Sise (Yolaçti) * 978. Banitni (Kutlu) * 979. Malanihe Biro (Ecenı) * 980. Gozê (Gözerek) * 981. Karêz (Kocaköy) * 982. Henvih * 983. Pirinsk * 984. Feytere * 985. Herê * 986. Hesik (Yaka) * 987. Pêçar * 988. Mastak * 989. Neban * 990. Kevnor * 991. Hirboç * 992. Herek (Çirali) * 993. Daragol * 994. Baçet * 995. Rezan * 996. Cimar * 997. Çeme Erika * 998. Kafırun * 999. Sexmus * 1000. He rit * 1001. Mu tak * 1002. Savat * 1003. Fum * 1004. Pirêk * 1005. Kijikbihiv * 1006. Darlı * 1007. Savat * 1008. Soga (Durak) * 1009. Hüseynik (Arikli) * 1010. Liçok (Çavundur) * 1011. Konuca * 1012. Piroz * 1013. Navi * 1014. Goztik * 1015. Zengesor * 1016. Barav * 1017. Bawerd * 1018. Sertut * 1019. Xilboç * 1020. Bubik * 1021. Gozrik * 1022. Herpê (Kalkanlı) * 1023. Bêgit (Turanlı) * 1024. Multik * 1025. Dehlazêri * 1026. Hindiliz (Yorulmaz) * 1027. Mizrak (Kiliçli) * 1028. Zengê (Dolunay) * 1029. Henvat * 1030. Eloxiso * 1031. Kuruçay * 1032. Cinesor (Ça da) * 1033. Zara (Gökçe) * 1034. Hewrê * 1035. Celkê (Güçlü) * 1036. Goma Heci Kadir * 1037. Pirik (Seren) * 1038. Goma Çelebiyê * 1039. aklad * 1040. Balicne (esenler) * 1041. Firdeys (Uçarlı) * 1042. Goma Emrehan * 1043. Engül (Güne) * 1044. Binemeryan * 1045. Cumarê * 1046. Pirê * 1047. Entaq (Kabakaya) * 1048. Xanegela (Çeper) * 1049. Combela (Daralan) * 1050. Derkâm (Duru) * 1051. Kiledar * 1052. Puneyn * 1053. Ekro

HAZRO

1054. Köfercin (Varınca) * 1055. Cumat * 1056. Selina * 1057. Hendez * 1058. Halhal * 1059. Cimim * 1060. Xodik * 1061. Kani * 1062. Xondof (Koçbaba) * 1063. Beçkel

ERGANI

1064. Hindis * 1065. Kavurma Küpü (Büyükkiner) * 1066. Ceyda (Pinarkaya) * 1067. Malan * 1068. Gizgin * 1069. Çavak * 1070. Kaydali * 1071. Hilar

HANI

1072. Sera (Keledibi) * 1073. Commana * 1074. Derkam * 1075. Batelt (Ça il) * 1076. Kuyular * 1077. E kin * 1078. Goma Bekira * 1079. Serdê (Seren) * 1080. Koçeran * 1081. Hurik (Gömeç)

İSMİL

1082. Kurthaci (Kazancı) * 1083. Agilli (Birlik) * 1084. Çavugolu (Karagöz)

İRMİK

1085. Agasiler * 1086. Girêgüz (Fistikli)

EGİL

1087. Çepal

URFA

1088. Gergeli * 1089. İgdeli * 1090. Tali * 1091. Herke * 1092. Cento * 1093. Türbeli * 1094. Bay * 1095. Beyyurdu * 1096. Binev iyan * 1097. Göksu * 1098. Dargezil

SIVEREK

1099. Mezincik

SURUÇ

1100. Kervan

VIRANSEHIR

1101. Zevra * 1102. Mozik * 1103. Qedaosman * 1104. Temkirik * 1105. Ççena * 1106. Çerxa (Dereli)

BİNGÖL

1107. Güzeldere * 1108. Hemek * 1109. Matun (Balpınar) * 1110. Çirik

GENÇ

1111. Piroz * 1112. Riz * 1113. Dedeba * 1114. Keç an * 1115. He bern * 1116. Saferun * 1117. Gerçekli * 1118. Mımkun * 1119. Mezrakuzê * 1120. Zülfün * 1121. Cato (Yazkonagi) * 1122. Ledilê * 1123. Karzêl * 1124. Vartuk * 1125. Angesor * 1126. Anax ir * 1127. Mordarik * 1128. Herkin * 1129. Prons * 1130. Xisqonis * 1131. Avdos * 1132. Azgler (Geyikdere) * 1133. Misware * 1134. Saxuk * 1135. Gelbe * 1136. Xedesimat * 1137. Tiryar * 1138. Nursiye * 1139. Sergewrik * 1140. Arxat * 1141. Yaxmur

KARAKOÇAN

1142. Çayir Gülü * 1143. Findik * 1144. Mama Age (Asagözü) * 1145. * Üçbudak 1146. Koma Mala Bapire

KIGI

1147. Gatik * 1148. Hergap * 1149. Günesli * 1150. Avtarıç * 1151. Zeyneli * 1152. Hozavit * 1153. Bilece * 1154. Destik * 1155. Hopik * 1156. Hogaskomlari (agaçöven) * 1157. Yukari arik (Yukari Serinyer) * 1158. Asagiçarik (Asagi Serinyer) * 1159. Üngüzük (Bakalli) * 1160. Çanakli * 1161. Abvang (Çiçektepe) * 1162. Çomak * 1163. Hurs (Darköprü) * 1164. Arik (Eskikavak) * 1165. Avirtinik (Nacakli) * 1166. Tirikan (Demirdö) * 1167. Suvariç (Ezme) * 1168. Cibirköy (Güneyyagi) * 1169. Hacatur (Kutluca) * 1170. Kijikan (Sirmacak) * 1171. Harur (Sabirta i) * 1172. Mala Ibrahim * 1173. Halveliyan (Yeniçevre) * 1174. Sair (Yazili) * 1175. Sellihaydan (Yayladere) * 1176. Hosasan (Üçgül) * 1177. Vatrakum (Yatansö üt) * 1178. Abdalan (Sirmaliyo) * 1179. Melekan (Saribudak) * 1180. Gülükan (Yerkaya)

MUS

1181. Geli Aliya (Ariköy) * 1182. Geliye Güzan (Cevizlidere) * 1183. Keçagen (Ekindüzü) * 1184. Karlidere * 1185. emol (Üçevler) * 1186. Xerbiya (Yoncali) * 1187. Kepenek * 1188. Yolgözler * 1189. Yünören * 1190. Zengok (Yörecik) * 1191. Kêran (Yamaç) * 1192. Eralan * 1193. Hovit * 1194. Kabus * 1195. Nevala Mülkê * 1196. Kösk * 1197. Mome * 1198. Kewar * 1199. Orix (Ulukaya) * 1200. Ajmanük * 1201. Sex Xelan * 1202. Guzu * 1203. Bozikân * 1204. Axinok (Kardesler) * 1205. Suxemerg * 1206. Serefkan * 1207. Komis * 1208. Vartinis (Altinova)

MALAZGIRT

1209. Nordin * 1210. Gölagli * 1211. Tendürek

BULANIK

1212. Axpiris (Sazlikba i) * 1213. Dungok

KIZILAGAÇ

1214. Senköy * 1215. Laçika * 1216. Welika * 1217. Geliyê Aliyan

DIYADIN

1218. Yukari Tütek * 1219. Hacıxalid * 1220. Coban * 1221. Koco * 1222. Sikeftaneriya (Yukari Zorava) * 1223. Asagi Zorava * 1224. Çobana Qaska

DOGUBEYAZIT

1225. Fiğ * 1226. Çevirme * 1227. Karabulak * 1228. Ortülü * 1229. Halaç * 1230. Nore in (Burlancetini) * 1231. Mixtepe * 1232. Kavaktepe * 1233. İnek

HAMUR

1234. Goma Duderı * 1235. Musabeg

KARS

1236. Taik * 1237. Kozlo

DIGOR

1238. Keban * 1239. Kocaköy * 1240. Arpali * 1241. Varlı * 1242. Sorgulu * 1243. Ba köy * 1244. Aydıncavak * 1245. Sorguç * 1246. Xinis

KAGIZMAN

1247. Qercewêr (Karacaören)

CUMAÇAY

1248. Gevrekler (Sagirta)

IGDIR

1249. Asagi Gevro * 1250. Yukari Gevro * 1251. Gomik * 1252. Mexza

ARALIK

1253. Mexzo Zilo * 1254. Korxan * 1255. Aticilar * 1256. Bilcan

DERSİM

1257. Kizilmescit * 1258. Kevat * 1259. Çatan * 1260. Göl * 1261. Gabzo * 1262. Hanikan * 1263. Kushani * 1264. Kilköy * 1265. Güdeç * 1266. Gürbüzler * 1267. Çevrecik * 1268. Kizilveren
1269. Burnak * 1270. Koçkozuca * 1271. Buzlutepe * 1272. Koçeri

OVACIK

1273. Isikvuran * 1274. Topuzlu * 1275. Karaoglan * 1276. Çölbagi * 1277. Merxo (Cevizlidere) * 1278. Kiçikli * 1279. Hanubagi * 1280. Mekiku sagi (Tepsili) * 1281. Kalikusagi (E rikavak) * 1282. Bektasiugasi * 1283. Gökusagi * 1284. Molaliler * 1285. Yazıören * 1286. Xalpinar (Halitpinar) * 1287. Babamansur (Tokmak) * 1288. Kakber (Buzlutepe) * 1289. Sarioglan * 1290. Qozca (Koçkozluca) * 1291. Karsi (I ikvuran) * 1292. Zaruk (Yakatarla) * 1293. Çet (Çatköy) * 1294. Birnan (Eskigedik) * 1295. Kalanbüyük (Yalmanlar) * 1296. Mara (E imli)

PÛLÛMÛR

1297. Qüzk (Kuzulca) * 1298. Gors (Taslik) * 1299. Mezresiliman (Süleymanasi) * 1300. Mukuf (Ünveren) * 1301. Genik * 1302. Pardê (Uzunevler) * 1303. Askirek (Kocatepe) * 1304. Fêm (Kabayol) * 1305. Elmalı * 1306. Menderik (Yarbagi) * 1307. Sundoru (Güngören) * 1308. Ladesel (Semaku sagi) * 1309. Kirdim * 1310. Mirova * 1311. Asagi Hasetler * 1312. Yukari Hasetler * 1313. Kizilbel * 1314. Asagi Muhtarkomu * 1315. Yukari Muhtarkomu * 1316. Birük * 1317. Elmalı * 1318. Asagi Kalecik * 1319. Yukari Kalecik * 1320. Almeri * 1321. Taht * 1322. Yeniköy * 1323. Kubul * 1324. Favekomu * 1325. Yukari geli * 1326. Asagi Geli * 1327. Abbasu agizimasi (Bogali) * 1328. Çirik (Sa lamta) * 1329. Danzik (Dereboyu) * 1330. Dagbek * 1331. Taxini (Gökçekonak)

NAZMIYE

1332. Kilköy * 1333. İresi (Dallibağçe) * 1334. Xodik (Yazgeldi) * 1335. Xosom (Güzeltepe) * 1336. Ciravik (Sarıayla) * 1337. Kirik (Yi itler) * 1338. Boziya * 1339. Albeso

ARICAK

1340. Birik (Bükardi)

ERZURUM

1341. Kürkçü * 1342. Akta

MARA

1343. erbet * 1344. Gürsel * 1345. Çelikli

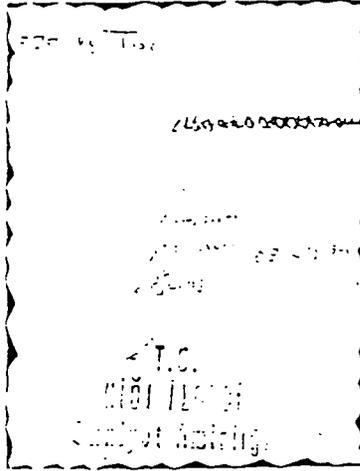
ELBİSTAN

1346. Sevdilli * 1347. Çiftlik * 1348. Kantarına * 1349. Hasanalili * 1350. Atmalika anlı * 1351. Topkirankale



117 köye gıda ambargosu

Ara seçim kararından sonra bölgeye yatırım vaatlerini artıran hükümet, köylülerin temel ihtiyaçlarını karşılamasına bile izin vermiyor



Köylülere verilen izin belgesi

Bingöl'e bağlı Kiğı, Adaklı, Yayladere ve Yedisu ilçelerinin 117 köyüne Ağustos ayından beri devlet güçlerince gıda ambargosu uygulanıyor. Köylüler ihtiyaçlarını ilçelerde emniyet müdürlüğü, köylerde ise jandarmadan aldıkları izin belgeleri ile karşılayabiliyorlar.

İhtiyacın yarısına izin Keyfi yasaklar

► Yetkililere verdikleri ihtiyaç listesinin ancak yarısı için izin verildiğini belirten köylüler, kışın yolların 7-8 ay kapandığını ve temel gıda maddelerini toplu almak zorunda olduklarını hatırlatarak ambargonun kalkmaması durumunda açlık baş göstereceğini belirtiyorlar.

► Can güvenliği nedeniyle isimlerinin açıklanmasını istemeyen köylüler, yetkililerin, ıtır hoşlarına gitmeyen veya köylerinden hoşnut olmadıkları kimselere izin vermediklerini kaydederek, bu insanlara "gidin ne haliniz varsa görün, geberin" dediklerini ifade ediyor. ■ SAYFA 5 DA

Depuis le mois d'août 1994, un embargo sur les denrées alimentaires est pratiqué contre 117 villages des districts de Kiğı, Adaklı, Yayladere et Yedisu, qui sont rattachés à la province de Bingöl. Des milliers de personnes sont touchées par cet embargo. Les villageois sont obligés de fournir une liste de leurs besoins aux postes de gendarmeries qui se trouve dans leur district pour avoir le droit de faire des achats. Cependant ils ne peuvent satisfaire leurs besoins qu'en fonction du bon-vouloir des gendarmes. C'est ainsi que la plupart du temps ils ne peuvent pas obtenir l'autorisation nécessaire et qu'ils reviennent bredouilles dans leur village. La conséquence de cette pratique est l'exode forcé des villageois.

(Özgür Ülke, 27 septembre 1994)

BILAN DES FORÊTS BRÛLES A DERSIM

Mois d'août:

10 août: Les forêts des alentours du centre de Dersim et du district de Nazimiye ont été brûlés

11 août: Les forêts des alentours des villages d'Ovacik çakmakli, Pakter (Buzlutepe), Kalkusagi (Püllükusagi) ont été brûlés.

12 août: les forêts des environs des villages de Kilköyü (Nazimiye, district de Dersim) et de Gariçkusagi, Kozca, Çakmakli, et Konaklar (attachée au district d'Ovacik- Dersim).

19 août: Les forêts se trouvant entre les monts Zel, Karasakal, Azizabdal (attachés à Dersim) et les monts Civarik (Sariyayla), Qeyeser, Ximsor, Dereova (attaché au district de Nazimiye) ont été brûlés.

21 août: Les zones forestières des villages de Derik (Sarısaltık), Sovge (Gözlek), çölkerek (Agirbasak) attachées à Hozat (district de Dersim) et de Kizilmezra, Kiziltas ont été brûlées. Ainsi que les forêts de Qüzca (attaché au district d'Ovacik), Gomun (attaché au district de Mazgirt) et de Bahin ont été brûlées.

23 août: Les forêts de villages de Çakmakli, Kalikusagi, Mekikkusagi, Gazikusagi, Nanikan du district d'Ovacik ont été brûlés.

24 août: Les zones forestières des villages de Dest, Bornak, Aksikor, Sakak, Testek, Helvari ont été brûlées.

25 août: les forêts des villages de Merxê, Taptik attaché au district de Çiçekli (Dersim), ainsi que les villages de Veremi, Harsi et Sûrek attaché au district de Pülümür (Dersim) ont été brûlées.

26 août: Les forêts du village de Türüsmek ont été brûlées.

27 août: Les forêts des villages de Sagmandersimi, Mirzixan, Findikli, Esiler ont été brûlés.

Mois de Septembre:

2 septembre: Les zones forestières entre Dersim-Ovacik et la région de Halvari ont été brûlées.

7 septembre: La zone forestière des environs de Çakmakli a été brûlée par des bombes incendières.

12 septembre: les forêts se trouvant aux alentours d'Ovacik ont été incendiés.

17 septembre: Les forêts ainsi que les villages de Dest, Sin, Karsilar, Babaocagi, Hafikpah, Haçeri, Toveriç, Havar, Kütlüce, Gini, Sibat, Kil et Karakoç ont été bombardé par les avions de guerre.

25 septembre - 1 octobre: Entre ces dates les forêts appartenant aux villages de Alikarman, Kangalli, Saglamtas, Kertê, Merxê (attachées à Pülümür), Kavuklu, Azgiloreve, Nernak, Hinzori, Mutu, Senek et Rabat ont été incendiés.

Mois d'octobre:

1 octobre: Les forêts des environs de Gökçe, Mirik, Lesderesi, Susuzdag, Hanefitepe, Babinler, et ceux des plaines de Hizir ont été incendiés. Les zones forestières de Narsit, Dagbek, Harciraf, Hinzari et de Rimek ont été brûlées.

4 octobre: Les forêts de la vallée de Mercan, des villages de Melikusagi, Mollaaliler et de Yazıören ont été incendiés.

6 octobre: Les forêts du village de Kakber ont été brûlées.

Secret Orders

2- MEASURES TO BE TAKEN AGAINST INSTITUTIONS DIRECTLY OR INDIRECTLY SUPPORTING THE PKK:

a) The securing of public reaction against institutions supporting the PKK terrorist organisation by collecting evidence or strong signs of this and announcing it to the public.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Ministry of the Interior, the TRT <Turkish Radio and Television> General Directorate, the BYE <Press, Publications and Education> General Directorate and the AA <Anatolian Agency> General Directorate.

b) The denouncement of press organs and representatives of the press who secure support for the PKK terrorist organisation through the appropriate means and the securing of a display of reaction.

EXECUTING INSTITUTION: The Ministry of the Interior.

c) The direction of the people collected up during operations performed in the metropoli towards protest against institutions supporting the organisation and the announcement of this to the public by various means of mass communication principally the TRT.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Ministry of the Interior, the Permanent Undersecretariat for MIT <the National Intelligence Foundation>, the TRT Gen.Dir., the BYE Gen.Dir., the AA Gen.Dir.

d) The securing of a display of public reaction against the institutions supporting the PKK with letters, telephone calls, telgrammes and the like.

EXECUTING INSTITUTIONS: State Ministries, Ministry of the Interior.

e) The close surveillance of element such as the Human Rights Association and the Ozgur Gundem, which have relations with international institutions and supply them with materials, and the arrangement of a flow of information which will secure the discrediting of the information presented by these institutions to international institutions.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Min. of the Int., the Min. of the Exterior, the Perm. Undersec. of MIT, the BYE Gen.Dir., the AA Gen.Dir.

f) The taking of necessary measures for the closure of formations such as the Mesopotamian Cultural Centre, the Human Rights Association, the People's Labour Party and the Democracy Party, which are benefitting from the democratic climate in the country and carrying out activities against the state.

EXECUTING INSTITUTIONS: Ministry of the Interior, the Ministry of Justice.

g) The taking of measures to secure the surveillance from a financial point of view of those persons and institutions securing support for the PKK terrorist organisation.

EXECUTING INSTITUTIONS: Ministry of the Interior, the Ministry of Finance, those parts of the Prime Ministry, the State Ministries and the Ministry of the Interior which are connected to Public Banks.

h) The non-tendering of state contracts to real and corporate persons carrying out active separatist activities including those who sympathise with the PKK terrorist organisation and separatist ideas and the effective application of the directive published by the Prime Ministry.

EXECUTING INSTITUTIONS: Ministry of the Interior, the Ministry of Finance, those parts of the Prime Ministry, the State Ministries and the Ministry of the Interior which are connected to Public Banks.

i) The performance of activities in the matter of getting the owners and personnel of press and publications making up the media to make publications/broadcasts targetting persons and institutions who secure support for the PKK terrorist organisation.

EXECUTING INSTITUTIONS: Ministry of the Interior, the State Ministries, the BYE Gen.Dir., the AA Gen.Dir.

i) The prevention of the use of paints of colours recalling the organisation in commercial premises and their vehicles.

EXECUTING INSTITUTIONS: Ministry of the Interior, Ministry of Transport, Ministry of Trade and Industry.

3- MEASURES TO BE TAKEN AGAINST THE TERRORISTS IN THE MOUNTAINS:

a) In order to publicise the Remorse Law and the Decree in the Rule of Law for Partial Amnesty:

(1) The holding of widespread reportages, open fori on television and radio and spot programmes.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the Perm. Undersec. of MIT, the TRT Gen.Dir., the BYE Gen.Dir., the AA Gen.Dir.

(2) The ensurance that news and programmes explaining the opportunities this legislation provides to terrorists be broadcast on radios making special broadcasts in Turkish such as the Voice of America, the Voice of Germany and the BBC.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the Perm. Undersec. of MIT, the TRT Gen.Dir., the BYE Gen.Dir., the AA Gen.Dir.

(3) The constant advertisement of the Remorse Law and the Decree in the Rule of Law for Partial Amnesty form secret

radio stations and on varying frequencies.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the Perm Undersec. of MIT, the TRT Gen. Dir, the BYE Gen. Dir, the AA Gen. Dir.

(4) For graffiti to be written on suitable surfaces (rocky and visible) on probable terrorist routes in the East and Southeast to the effect that an amnesty has been issued for terrorists.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the Perm Undersec. of MIT, the TRT Gen. Dir, the BYE Gen. Dir, the AA Gen. Dir.

(5) The appropriate distribution (including by plane and helicopter) of leaflets, handbills, brochures and posters containing messages which are appropriate to the educational and cultural level of the terrorists such that they will be able to understand and such as not to cause a negative reaction.

b) The broadcast by the use of the means of radio and television of calls by former terrorists who have benefitted from the Remorse Law, the families of terrorists and influential people in the region (of course including religious leaders) to «come back», «leave the organisation» and «turn to the state».

EXECUTING INSTITUTIONS. the Ministry of the Interior, the TRT Gen. Dir, the BYE Gen. Dir, the AA Gen. Dir.
c) The issue of articles by newspaper writers on themes that, «the state is determined and there is no hope for terrorists but to turn to the state».

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the BYE Gen. Dir, the AA Gen. Dir.

d) The securing of statements from public officials in direct contact with the public persuading the people that the terrorists should surrender.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the Ministry of Health, the Ministry of Forestry and Agriculture, the Min. of Religious Affairs.

e) (Before August) the fulfillment of the expectations of the people by arranging large scale military operations on the level of minimal Security Commands in a manner to destroy the morale of the organisation members, to break their determination for the struggle and to seize terrorist groups (like in N. Iraq).

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior.

MEASURES TO BE TAKEN AGAINST SUPPORTERS AND SYMPATHISERS IN THE REGION:

a) The securing of the reflection to the public on the radio, television and in press organs publication that political party leaders and their staff are against destructive and separatist activities, and the publication of a common declaration or leaflet.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Prime Ministry, the Ministry of the Interior.

b) the securing of the taking of special measures to prevent the search for connections which secure the approach and recruitment among all ministries and public sector workers, and the appointment of unit chiefs of public institutions in the State of Emergency Region.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Prime Ministry, the Ministry of the Interior.

c) The application of sanctions to secure that public officials providing support to organisational activities in the region are transferred outside the region.

d) The preparation and broadcast of programmes, books and brochures in a form of relating to the people and using the Kurmanji Kurdish language, Kurdish civilisation and the forefathers of the Kurds as propaganda material.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the OHAL <State of Emergency> Regional Governorship.
e) the exposing to the public of rich people giving financial aid to the PKK so as to destroy their respect, and to harass them materially, psychologically and socially.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the Ministry of Culture, the TRT Gen. Dir., the Universities.
f) The taking of all measures to ensure increases in severity of sanctions to be applied to those aiding and abetting organisation members, including legal arrangements, by the Ministries of the Interior and Justice

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice,.

g) The securing of the informing of judicial personnel of all levels (with priority to judges and prosecutors on duty in the region) and all high level administrators and press representatives of public institutions of the policies, in order to demonstrate the shared attitude against terrorists, their supporters and their sympathisers in the country as a whole.
Ministry of the Interior, Offices of the Chief of General Staff, Perm Undersec. for MIT.

h) The surveillance of leading families of Kurdish nationalism who acted as leaders in rebellions in the region in the first years of the Republic and people who led the direction of separatist activities in the region between 1960-1980.
EXECUTING INSTITUTION: the Ministry of the Interior.

i) The intense plugging to the public of the fact that the services and the investments made in the region by the state are inarguably in excess of the income secured from the region, in response to the claim of the organisation that «the region is constantly exploited».

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the Perm Undersec. of MIT, the TRT Gen. Dir, the BYE Gen. Dir, the AA Gen. Dir.

i) the intensive use by the administrators of all public sector institutions of written materials stating that terrorism will

eventually be prevented and that those getting their hands dirty in terrorist incidents and those supporting them have written their own fate, and the treatment of the same themes with the face to face contact method in particular in small population centres and through key newswriters.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the OHAL Regional Governorship.

j) The constant processing of programmes exposing to relevant and influential people the true face of the organisation (explaining the angles that it is terrorist, separatist, damaging to the people, an obstruction to development and prevents measures being taken for the increase of the welfare of the people) in organs of press and publications and meetings held on the ground.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the BYE Gen.Dir, the TRT Gen Dir.

5- MEASURES TO BE TAKEN AGAINST THE PEOPLE OF THE REGION:

a) The securing of closer relations between public sector personnel and the public to remove the breakdown in relations between the state and citizens of the region.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the OHAL Regional Governorship.

b) Encouragement of the owners of capital in the region to make investments in the region.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of State, the Ministry of the Interior.

c) The briefing of former and current parliamentarians elected in the region, stressing that the promises they have made and the future and welfare of the region are possible with the integration with Turkey and that they not become tools for separatist organisations.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior.

d) The securing of the acceptance of the children of families believed to be struggling together with the security forces in the region and to be sincere in police or military schools.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior.

e) The instigation of the practice of twin villages, district towns, and cities between the districts of Western and Eastern Anatolia with the aim of increasing solidarity in the country as a whole.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior.

f) The making permanent of the village protection system by facilitating it and encouraging it by solving the problems in it.

EXECUTING INSTITUTIONS: The Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior.

g) The taking of measures to ensure that no opportunity is given to the PKK and other terrorist organisations to use their influence over Regional Boarding Schools to provide them with money, logistic support, securing of personnel or to use them as political education centres, the appropriate investigation of the personnel of these schools and the taking of measures according to the results of the investigations.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the National Ministry of Education.

6- MEASURES TO INCREASE THE MORALE OF OUR CITIZENS:

a) The non-presentation of actions carried out by the organisation and the separatist organisation in such a manner as to lower the morale of the public.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

b) The prevention of the appearance in the press and media of actions taken against temporary village protectors and their relatives and those benefitting from the Remorse Law.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

c) The suitable organisation of ceremonies of enrollment into the army and the reflection of these in the press.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

d) The application of the practice of special measures to increase the numbers of those taking part in National Holidays.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the National Ministry of Education, TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir., all relevant institutions.

e) The taking of necessary measures to remove terrorist incidents from the country's agenda.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the State, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir.

f) The making of publications which frequently emphasise that similar struggles to that being experienced in our country at present have occurred in many other countries but that this struggle is being run with success.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

g) The securing that articles and scenes from successful operations are used in such a manner as to raise the morale of the people.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

7-MEASURES TO RAISE THE MORALE OF THE SECURITY FORCES:

a) In such a manner as to display the strength, determination and decidedness of the security forces in the struggle with separatist terrorism:

EXECUTING INSTITUTIONS: the Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

(1) The securing of the reflection of the appropriate results of a successful operation in particular to the domestic public, by taking representatives of the press to the area of the operation afterwards.

(2) The reflection to the public the strength of the courts and the declarations of members of all security forces of a level high enough to have the authority to make statements as one plan.

(3) The broadcast of radio and television programmes publicising the means and capabilities of members of security.

b) The reflection to the public of positive reactions like declarations and demonstrations to reflect the sympathy, trust and support the people have for the security forces.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

c) The reflection to the public of statements made by citizens with the intention of supporting the security forces through the press and a propaganda programme on the TV and following this the appearance in the press and media of declarations of great military and civilian men making warnings to terrorists and their supporters.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

d) The reflection on the radio and television and in the press, to the public, of the declarations to the public of terrorists who surrender explaining the strength and determination of the state and the security forces in the face of the weakness of the organisation.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of Justice, the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir, the AA Gen.Dir.

e) The constant emphasis on TV programmes and the radio comparing the success of our security forces in the struggle with terrorist organisations which use the hit and run tactics, with the security forces of other countries and the positive points.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Offices of the Chief of General Staff, the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir, the BYE Gen.Dir.

f) The broadcast of TV programmes displaying the relations with the security forces emotions, ideas and attitudes of the people for the region who support the state.

EXECUTING INSTITUTIONS: the Ministry of the Interior, the TRT Gen.Dir.

Membres du HEP (Parti Travailleiste du peuple), assassinés:

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1 - Vedat AYDIN | 25 - Mehmet Emin NARIN |
| 2 - Remzi IL | 26 - Surzan DEMIRKAPI |
| 3 - Harbi ARMAN | 27 - Idris CELIK |
| 4 - Abdurrahman SÖGÜT | 28 - Yusuf SOLMAZ |
| 5 - Ahmet TURAN | 29 - Mizbah DOGRU |
| 6 - Ismail IRMAK | 30 - Abdülsamet CETIN |
| 7 - Siddik TAN | 31 - Nihat MAZHAR |
| 8 - Ekrem GÜRAN | 32 - Felemez GÜNES |
| 9 - Musa ANTER | 33 - Bahattin TURAN |
| 10 - Hüseyin DENIZ | 34 - Behzat ÖZKAN |
| 11 - Abdülsamet SAKIN | 35 - Zülfikar YAGAN |
| 12 - Nadim BALLYACI | 36 - Nevzat KELEKCI |
| 13 - I. Hakki KOCAKAYA | 37 - Havci EKINCI |
| 14 - Tahir SEYHAN | 38 - Mustafa ATAN |
| 15 - Mehmet DEMIR | 39 - Mehmet TEK DAG |
| 16 - Mehmet Sait ERTEN | 40 - Mehmet ERTAN |
| 17 - Abdülkadir KISI | 41 - Kemal KILIC |
| 18 - Selim BINGOL | 42 - Cemal AKAR |
| 19 - Mehdi DEMIR | 43 - Ekrem GÖRNÜ |
| 20 - Ahmet ARGIN | 44 - Seyhdavut YALCINKAYA |
| 21 - Sahin ALPAN | 45 - M. Halim YALCINKAYA |
| 22 - Adil YAZICI | 46 - Eyüp ADIYAMAN |
| 23 - Nezh DOGAN | 47 - Muhterem DEMIR |
| 24 - A. Siddik TURHALLI | |

Attaques armées contre le parti de la démocratie - DEP

Depuis le 7 mai 1993, jour où le Parti a donné sa requête de fondation au Ministère de l'intérieure, 4 membres et responsables locaux ont été assassinés. D'autre part la police arrete, perquisitionne les maisons et les lieux de travail des membres.

Le nom des élus locaux et membres qui ont été assassinés:

- 1 - Sükrü FIRAT (Urfa)
- 2 - Mehmet YASAR (Batman)
- 3 - Mehmet YESIL (Batman) Landkreis-Vorsitzender
- 4 - Musa AK (Diyarbakir) Delegierter des Landkreises Diyarbakir

Membres du HADEP, victimes d'attaques:

- 1- Salih Sabuttekin
- 2- Rebih Cabuk
- 3- Sefer Cerf

Les Journalistes assassinés:

- 1 - Cengiz ALTUN (25), Yeni Ülke, 24 Februar 1992, Batman
- 2 - Hafiz AKDEMIR (27), Özgür Gündem, 8. Juni 1992, Diyarbakir
- 3 - Cetin ABABAY (27), Özgür Halk, 29. Juli 1992, Batman
- 4 - Yahya ORHAN (28), Özgür Gündem, 31. Juli 1992, Gercus - Batman
- 5 - Hüseyin DENİZ (36), Özgür Gündem, 9. August 1992, Ceylanpinar - Urfa
- 6 - Musa ANTER (74), Özgür Gündem, 20. September 1992, Diyarbakir
- 7 - Kemal KILIC (30), Özgür Gündem, 9. Februar 1993, Urfa
- 8 - Ferhat TEPE (19), Özgür Gündem, 8. August 1993, Sivrice - Elazig
- 9 - Zeki AKSOY, Özgür Ülke, 16. April 1994, Kiziltepe - Mardin

Journaliste devenu handicapé suite à une attaque armée:

- 1 - Burhan KARADENİZ (20), Özgür Ülke, 5. August 1992, Diyarbakir

Journalistes disparus:

- 1 - Aysel MALKAC, Özgür Gündem, 7. August 1993, Istanbul
- 2 - Nazim BABAOGLU, Özgür Gündem, 12. März 1994, Siverek - Urfa
- 3 - Ismail AGAYA, Özgür Ülke, 29. Mai 1994, Batman

Distributeurs assassinés:

- 1 - Halil ADANIR (32), Özgür Gündem, 21. November 1992, Batman
- 2 - Lokman GÜNDÜZ (30), Özgür Gündem, 31. Dezember 1992, Nusaybin - Mardin
- 3 - Orhan KARAAGAR, Özgür Gündem, 8. Januar 1993, Van
- 4 - Tegmen DEMIR, Özgür Gündem, 5. Juni 1993, Batman
- 5 - Adnan ISIK, Özgür Gündem, 27. November 1993, Van

Vendeurs Assassinés:

- 1 - Kemal EKINCI(35), 16. Dezember 1992, Diyarbakir
- 2 - Mehmet PENCE (14), Dezember 1992, Ergani - Diyarbakir
- 3 - Hasim YASA, 14. Juni 1993, Diyarbakir
- 4 - Zülküf AKKAYA, 28. September 1993, Diyarbakir
- 5 - Adil BASKAN, 9. November 1993, Nusaybin - Mardin
- 6 - Yalcin YASA(13), 10. November 1993, Diyarbakir
- 7 - Kadir IPEKSÜMER, November 1993, Urfa
- 8 - Mehmet SENCER, 3. Dezember 1993, Diyarbakir
- 9 - Hidir CELIK (40), 23. August 1994, Diyarbakir



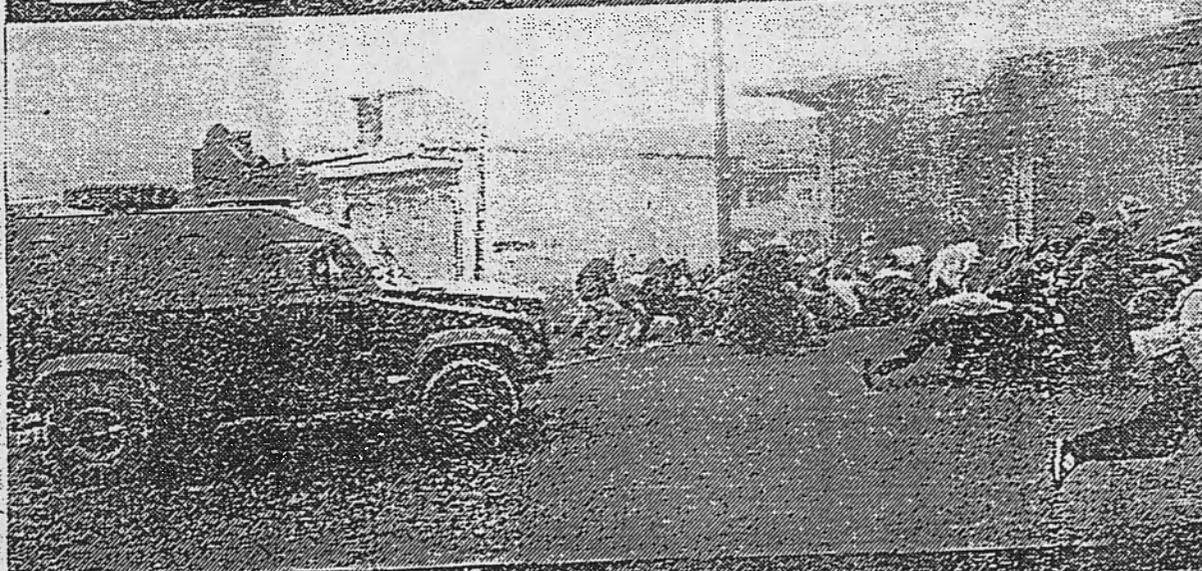
ANNEXE 2

COMITE DU KURDISTAN

147, Rue Lafayette - 75010 PARIS CEDEX - Tél.: 42 82 92 76 - Fax : 42 82 97 93

KURDISTAN LE NEWROZ (Nouvel ans Kurde) DU MARS 1992:

LA TERREUR DE L'ETAT TURC



MASSACRES, TORTURES, ARRESTATIONS, REPRESSIONS

LE NEWROZ DU 1993 ... ?

**Empêchez le massacre des enfants,
des femmes, des vieillards,
des journalistes !**

La politique de l'Etat turc



seulement la violence

NEWROZ

ESPOIR DU PEUPLE KURDE

Avec l'arrivée du printemps l'éclosion des fleurs et la nature qui revêt si beaux habits de vert, l'adieu au froid de l'hiver et la chaleur qui se répand, les ancêtres des kurdes, les Mèdes resurgissent aussi.

Le 21 Mars 612 av. J.C. le Forgeron Kawa écrasa la tête de l'Empereur assyrien Dehak, seigneur de l'esclavage et de l'oppression. Ainsi, il fait naître l'aube de la libération des peuples opprimés et oppressés, proies de la tyrannie et de l'exploitation. Depuis ce jour, le peuple kurde, principalement et tous les peuples de la région considèrent ce glorieux jour comme le jour de la lutte de la révolte contre la tyrannie. Ils célèbrent cette fêtes dans une immense joie, en allumant de grands feux.

Le même que l'identité nationale du peuple kurde ainsi que tous ses droits politiques et culturels sont reniés, sa fête nationale du Newroz ainsi que toutes les festivités pacifistes sont interdits.

Au contraire, toutes ces fêtes ont été réprimées aveuglément dans un bain de sang. Les prisonniers politiques ont été sévèrement torturés, subissant des traitement inhumaines, et d'autres ont été exécutés. Des villages ont été bombardés et entièrement détruits, les populations contraintes à l'exode, les animaux massacrés et des milliers d'hectares de forêts incendiés. Durant les mariages le feu a été ouvert sur des personnes qui dansaient et chantaient leurs chansons populaires, vêtues de leur costume vert, jaune, rouge, sans distinction de sexe ou d'âge, et ainsi des centaines d'entre elles furent massacrées.

Alors que tous les peuples du monde célèbrent leur fête nationale librement, des bombes et des gaz chimiques sont employées pendant la fête nationale des Kurdes.

L'Etat turc ne reconnaît pas l'article premier de la déclaration des droits de l'homme qui dit que chaque être humain a droit à la vie. Il veut anéantir notre peuple. A cette fin, la fête du NEWROZ est employée comme un banc d'essai. C'est ainsi que l'Etat turc commet le plus grand crime qui puisse être perpétré contre un peuple.

Les Etats qui appuient ce régime de répression (dans les domaines économique, militaire ou politique), se considérant comme les champions des droits de l'homme, mais ils sont autant responsables de ces crimes que l'Etat turc.

Cette brochure démontre le record de la barbarie mise en pratique par l'Etat turc lors des célébrations un NEWROZ, en 1991-1992.

Nous espérons que vous lirez attentivement ces lignes et sommes convaincus que vous exprimerez votre solidarité envers le peuple kurde pour qu'une situation analogue ne se reproduise plus durant les

célébration du NEWROZ de cette année.

Au Kurdistan, la situation de lutte pour l'indépendance et la liberté ainsi que les opérations barbares que l'ennemi met en oeuvre pour réprimer cette lutte sont bien connus. C'est ainsi que le coup d'état militaire du 12 Septembre 1980 est un point important pour la lutte à la liberté.

Durant cette période, l'un des devoirs majeurs consiste en la possibilité de célébrer nos fêtes librement et de rendre la résistance prépondérante dans toute situation afin que le dernier espoir de notre peuple ne s'éteigne pas. Ce devoir était primordial en ce qui concerne la guerre impitoyable qui a débuté en 1980. Réaliser cela demandait un effort héroïque. Les résistants qui se trouvaient dans les prisons ont su, par leur courage, protéger l'élan de libération nationale, ce qui demeure la chose la plus précieuse et l'espoir de notre peuple. Ils ne se sont pas seulement contentés de cela, ils ont fait preuve d'exemple remarquable en continuant la lutte et en célébrant les fêtes, quelle que soit la situation. C'est ainsi que le NEWROZ; qui renaît en cette fin du 20ème siècle pour la libération nationale a, le 21 mars 1982, imposé son leader en tête de la lutte. Le NEWROZ a ainsi fait vivre à l'ennemi une défaite des plus amers. En la personne de Mazlum Dogan, Kawa a, comme ressuscité.

Le feu du NEWROZ, allumé seulement avec trois allumettes en 1982 dans les geôles, est le feu le plus puissant de la révolte dans les conditions actuelles et celui qui fait revivre la résurrection de manière la plus vive.

Il est clair que, comme nous l'avons fait savoir par nos déclarations et notre devoir, que le NEWROZ de 1991 était le signe d'une avancée plus grande de cette révolte: un NEWROZ de révolution.

L'Etat colonialiste turc, se doutant de la situation, a augmenté les arrestations avant même le début du NEWROZ. L'Etat turc arrêtait principalement les patriotes qui travaillaient dans les organisations légales. Comme le cas de Hatip Dicle, alors Président de l'IHD (Association des Droits de l'Homme) de Diarbakir, arrêté le 19 février 1991. Durant la nuit du 19 au 20 février, en effectuant des opérations de grandes envergures contre ces organisations légales, la police a arrêté de nombreux patriotes.

Ces arrestations post-NEWROZ, ont eu lieu dans tout le Kurdistan et les métropoles de Turquie.

Ces départements et districts où ces arrestations ont été effectuées.

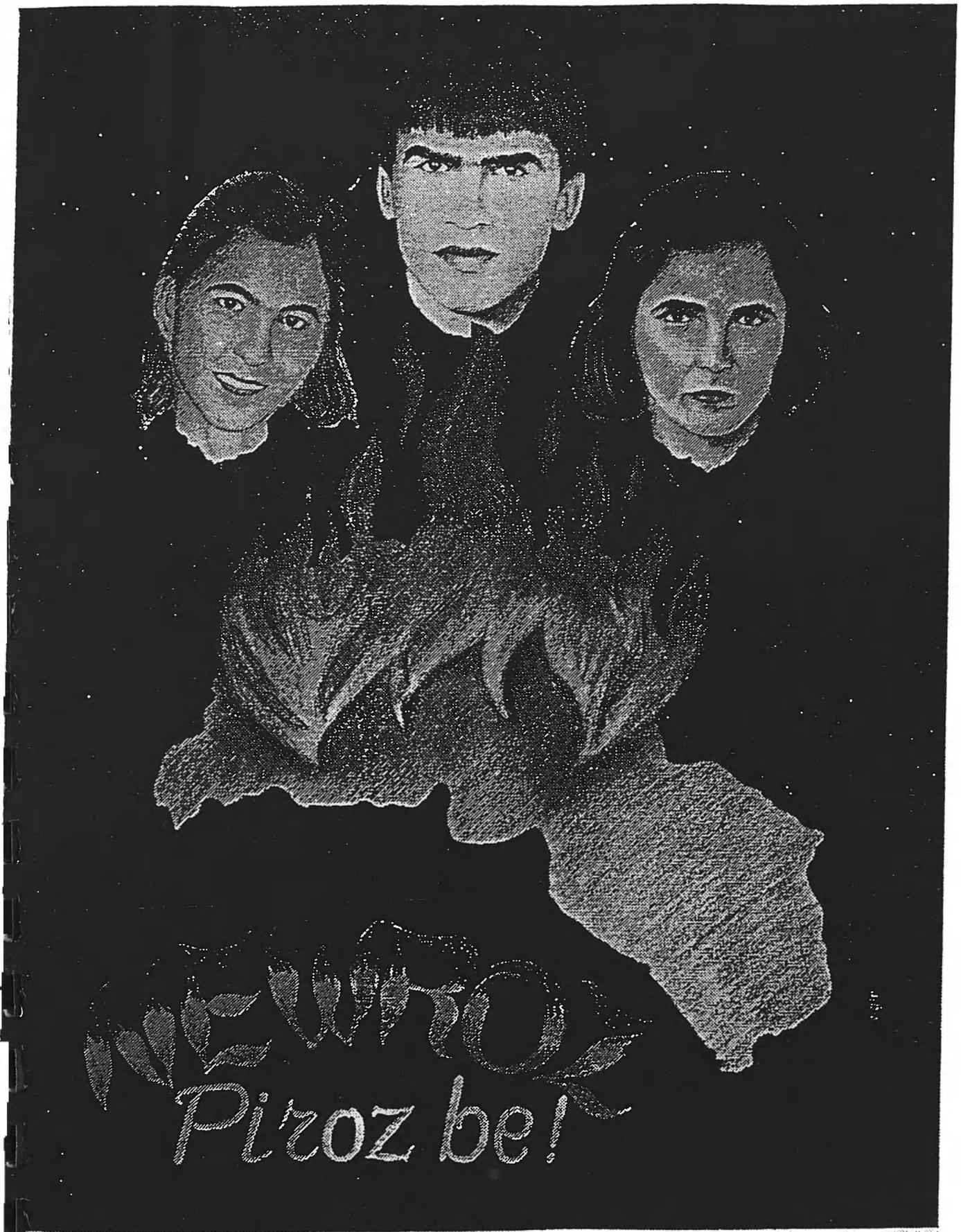
Diyarbakir, Siirt, Sirnak, Nusaybin, Kerboran, Batman, Tatvan, Erdemit, Derik, Bingol, Omerli/Mardin, Gazdere, Silopi, Istanbul, Ankara, Adana, Mersin, Izmir.

Les patriotes arrêtés ont été torturés. Malgré ces agissements barbares le Kurdistan s'est embrasé. Le feu du NEWROZ. Ces flammes sont une victoire contre ce passé millénaire néfaste, ils Elles s'élèvent comme pour déchirer par avance ce voile noire. Partout dans notre Pays, dans les recoins ombragés de ses montagnes, dans ses rues, le NEWROZ s'est fêté avec des danse folkloriques et des chansons populaires.

Pour la première fois depuis l'Empire des Mèdes le peuple Kurde a célébré le NEWROZ dans avec la plus grande résistance.

Voici quelques passages extraits du "Insanhaklari Bülteni" (Bulletin des Droits de l'Homme) publié par l'Association des Droits de l'Homme (IHD), traits aux arrestations et massacres perpétrés par l'Etat turc durant le mois de mars, essentiellement lors des célébrations du NEWROZ:

Vendredi 1er Mars 1991: Des affrontements ont eu lieu entre des gendarmes et des personnes qui



Newroz est les flammes de la résistance pour le peuple Kurde.



ésiraient prendre du charbon dans une mine désaffectée de Sirnak. Suite aux tirs des gendarmes deux personnes ainsi que 200 mulets ont été tuées.

Ali Özler président d' IHD (Association des Droits de l'homme) de Dersim accusé de "propagande séparatiste" a été condamné à une peine de 6 ans et huit mois de prison. Un recours en grâce a été lancé par l'avocat Halit Celenk en faveur de Ali Özler en s'appuyant sur le fait que, celui a été arrêté sans aucune raison valable par la police.

Samedi, le 2 mars 1991: Deux policiers turcs ont été traînés devant les tribunaux, accusés de la mort d'Irfan Basboga, qui a été retrouvé mort après son arrestations, dans le poste de police d'Anafartalar à Ankara. Ces policiers sont accusés de manque à leur devoir- pendant leurs service de garde.

Mardi, le 5 mars 1991: A Idil dans la province de Mardin, durant une manifestation contr la terreur de l' Etat turc, 2 personnes ont été tuées et 20 autres ont été grièvement blessées par les tirs des forces de l'ordre. L'interpellation du prof. dr. Yalcin Küçük vient d'être commencer par le Tribunal de Sûreté de l'Etat pour son dernier livre "Les analyses sur le Kurdistan" qui a été confisqué dès sa sortie.

Vendredi, le 7 mars 1991: Le Secrétariat d'IHD à Urfa, a déclaré que les 10 personnes détenues depuis 17 jours à Viransehir, ont été torturées à mort. Ali Koc étudiant à l'université, arrêté par les forces de l'ordre "soit-disant" pour son appartenance à une "organisation illégal", a été hospitalisé à l'hopital publique, à la suite de la torture qu'il a subit, dans la poste de la police.

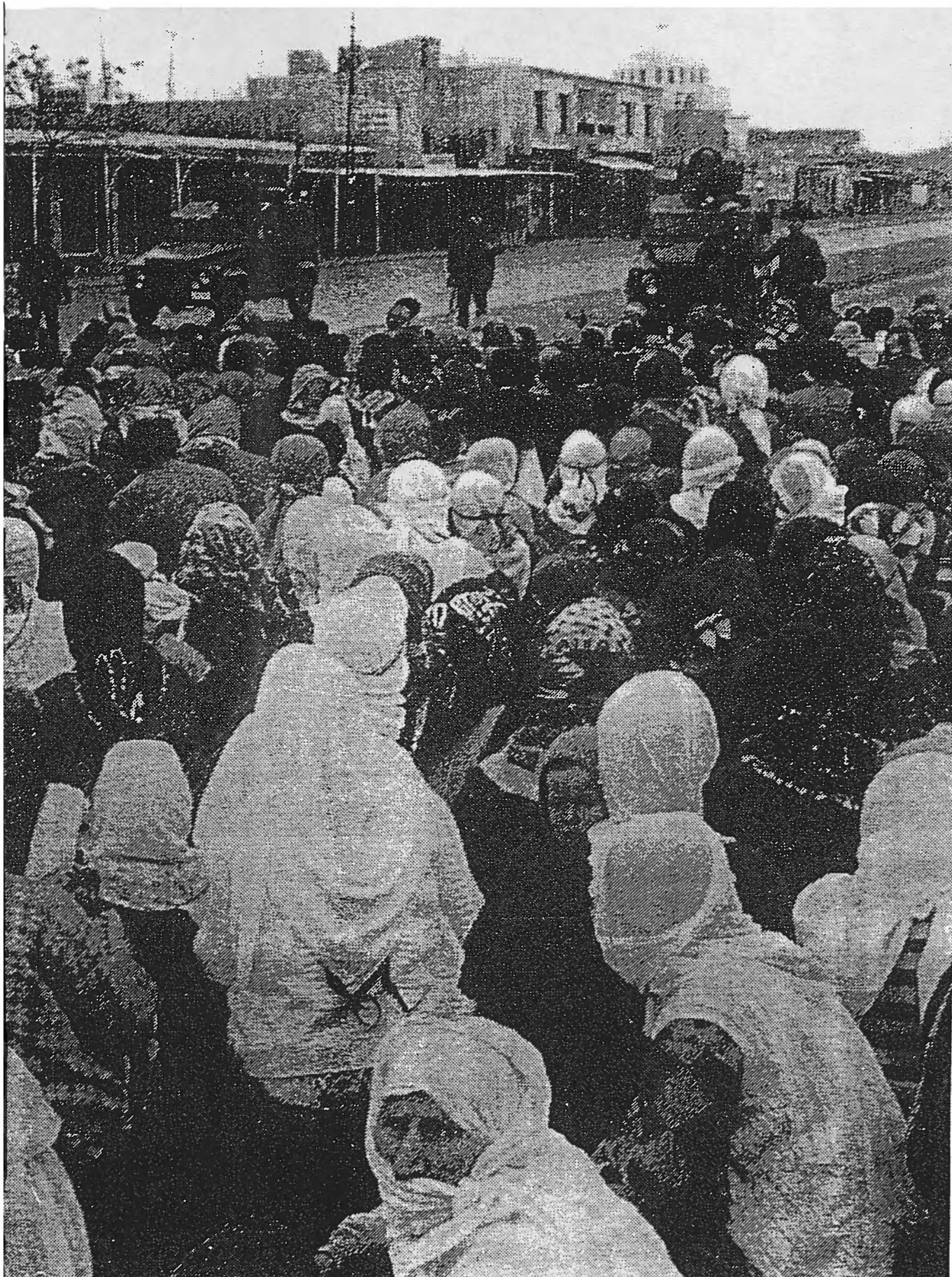
Vendredi, le 8 mars 1991: A Dargecit dans la province de Mardin, une personnes a été tué 7 autres ont été grièvement blessées par les tirs des forces de l'ordre durant une manifestation. Suite à l'aggravement de la situation dans la région un couvre feu a été décrété et 55 personnes ont été arrêtées. Des délégations d'IHD et de CGD se sont rendues sur place en tant qu'observateurs.

Samedi, le 9 Mars 1991: A Kozul dans la province de Batman une foule de milliers de personnes a manifestée contre la repression de l'Etat turc. 30 manifestants ont été arrêtés durant l'événement. D'autre part à Dargexit dans la province de Mardin, Rukiye Bozkurt tué par un officier de l'armée turc, a été enterré, son cortège funèbre a été suivi par 3 000 personnes, qui voulant manifester après les émeutes ont été dispersées de force par les force de l'ordre.

Vendredi, le 14 mars 1991: 20 personnes ont été arrêtées durant les manifestations faite à la mémoire des 13 combattant du PKK tué par l' Etat turc à Nusaybin l'année précédente. Les commercants ont baissé leurs volets dans le district. La police a confisqué les photos prises par les journalistes.

Lundi 18 mars 1991: Les 150 personnes placées en garde à vue pendat l'enterrement d'Abdurrahman CICEK tué par un coup de feu tiré par la police de Dargecit district de Mardin, ont été relâchées. Parmi les 28 interpellés se trouvent deux enfants de 12 et de 14 ans. Le père de ces derniers, Mehmet Ali Akdogan avait été tué deux jours auparavant en se rendant à son champ.

Mardi 19 mars 1991: Au cours d'une manifestation organisée par les lycéens afin de protester



Les festivités du Newroz en 1992 à Cizre ont été empêché par les forces armées turques.

contre la répression à Diyarbakir-Silvan, de nombreux étudiants ont été blessés dont deux grièvement à la suite de coups de feu tirés par la police.

Mercredi 20 mars 1991: En raison de l'intervention policière lors des festivités de Newroz, des affrontements éclatèrent dans certains centres d'habitation où 1 personne a trouvé la mort et 28 autres furent blessées dont 3 dans un état grave.

A Adana, en raison de l'intervention policière dans le but d'empêcher une manifestation organisée par trois mille personnes afin de célébrer la fête de NEWROZ du 21 mars, l'affrontement qui s'en suivit fit 10 blessés dont 4 policiers, près de 80 personnes placées en garde à vue et 4 voitures de police brûlées. A Izmir, un affrontement entre les autorités et un groupe de deux cents personnes manifestant avec le drapeau du Kurdistan a débuté. 25 personnes ont été placées en garde à vue. Dans certains arrondissements d'Istanbul, de petits groupes ont manifesté. A la suite d'affrontements sporadiques, huit personnes ont été placées en garde à vue et 1 policier blessé. De plus, 3 banques furent bombardées. A Cizre et à Kozluk districts respectivement de Mardin et de Batman, les manifestations se sont transformées en affrontement. Pendant qu'à Kozluk, le couvre feu était décrété, à Dogu Beyazit et à Diyarbakir des tracts étaient distribués. A la suite de l'attaque armée perpétrée contre une voiture policière à Siirt, et pendant que de nombreuses gardes à vue et répressions se faisaient, l'Association des Droits de l'Homme de Siirt a été perquisitionnée par la police en faisant de considérables dégâts matériels.

Vendredi 22 mars 1991: L'empêchement des célébrations de Newroz par les forces de sécurité, a donné naissance à de nombreux événements qui ont fait une vingtaine de blessés parmi les manifestants ainsi que quelques trois cents personnes qui ont été gardées à vue.

Mardi 2 avril 1991: En raison des festivités de NEWROZ et suites à l'intervention policière, 23 personnes sur 54 du quartier de Daglioglu d'Adana étaient placées en garde à vue et 31 autres de Nusaybin arrêtées. Les 22 étudiants gardés à vue à Ankara ont été arrêtés.

Mercredi 10 avril 1991: Une cinquantaine de proches de prisonniers qui voulaient rencontrer les membres de la Commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale Turque en vue de protester contre la Loi Anti-terreur, ont été brutalisés par la police. Au cours de la bousculade deux personnes qui se sont trouvées mal ainsi qu'une dame âgée frappée à la tête par un talkie-walkie, eurent transportées à l'hôpital. Trois proches de prisonniers ont été gardées à vue.

Le Newroz de 1992 a été un point remarquable dans l'histoire du Kurdistan. Les soulèvements du NEWROZ de 1990 ont atteint au sommet lors de ce Newroz. Malgré des menaces faites par l'armée turque, qui vivait une panique, contre le peuple Kurde, il a célébré la fête nationale de NEWROZ avec une grande force populaire avec un grand enthousiasme.

Notre peuple a dévoilé le caractère historique de l'Etat turc qui vivait une grande panique contre la volonté de notre peuple voulant célébrer le Newroz et il a cru que de telles célébrations enthousiastes iraient devenir un soulèvement populaire. C'est pourquoi, les armées turques ont

Le jeune kurde a été torturé par les forces armées turques.



Illé des civils innocents sans défenses. Plus de 100 personnes ont été tuées et des centaines blessés dont, les enfants, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Ainisi, des maisons et des magasins appartenants aux habitants ont été détruits et ensuite incendiés. L'Etat turc a mobilisé la presse qu'il avait déjà préparée pour donné une autre image à la sauvagerie qu'il a faite, comme quoi, l'Etat a été obligé de se défendre contre les attaques de la guérilla et que la population voulait se soulever en masse. En réalité, il n'y a eu ni d'attaques de la guérilla et ni de soulèvement populaire, tout simplement, la population a voulu célébrer sa fête nationale de NEWROZ. Toute cette sauvagerie vécue a été la réalistaion des scénarios préparés auparavant par les mains de l'Etat turc. Voici les personnes assassinées suite à la réalisation des scénarios étatique:

Sirnex: Hatice (6 Jahre alt), Zeynep Uysa, Yilmaz (45), Emin Acar (10), Halil Baysal (32), Seymus Kabul (33), Halil Deger (27), Nebahat Kakuc (17), Hediye Sagic (65), Ramazan Bayar (80), Nezir Sezek (24), Belkis Yumak (16), Hasan Özden (40), Abdullatif Sider (35), Bülent Zeyrek (20), Birsan Özcan (19), Ömer Dayan (55), Hacer San (49), Hasan Cavlak, Methi Güngen (9), Fakiye Yilmaz, Nahiye Yilmaz, Bilal Zeyrek (15), Halil Beykan (23), M. Nezir (18), Bisenk Anik (16), Emin Tetik (15), Abdullah Firsat, Safiye Kalay, Abdullah Saran, Hezar Özen, Zeynep Ören, Birsan Yaka

Nisebin: Halil Bebek (12), Ahmet Kaya (61), Ahmet Kaya Eroglu (31), Mahmut Ciftci (28), A. Baki Gündüz (27), M. Serif Akgüc (29), Hikmet Aslan (16), Osman Duman (52), Halil Bulut, Hüseyin Bilat, Ibrahim Erger, Aliye Er (46), Abdullah Atesci (52), Semire Acar, Hediye Ayten, Kadir Dirin

Cizira-Botan: Lokman Ezen (18), Yusuf Ergin (25), Ali Bozkurt, Hacı Erten, Ramazan Geziki, Hüseyin Ertene (30), Hüseyin Sönmez (14), Nihat Celasun (17), Izzet Kezer (38), Lokman Ercan, Mehmet Evren (12), Gerdi Aykara

Wan: Kesin Bayram (13), Arvac ..., Zinnet Karaaslan, Leyla Kuran, Fevzi ...

Gever: Emine Korkmaz (32), Ahmet Becin, Ali Orbay, Fatma Kacmaz (14)

Gever: Davut Soyvural (25), Nuri Soyvural (17)

Sert: Sefika Yigitekin (40), Medeni Tund (15)

Farqin: Ramazan Yavuz Kilic, Hamdi Saman Ipekci

Hezex: Ahmet Nas (19), Tahir Met, Abdo Zeren, Zeynettin Demir

Kerboran: M. Zeki Sayi, Abdullah Sayi, Bedra Sayi, Sirac Sayi, Abdurrahman Ral, Salih Yesilmat, Abdullah Akkaya, Yusuf (60), Murat (12)

Riha: Muzaffer Altun, Selma Celik, Süleyman Ayaz, Muzaffer Saritemur

Elih: Mehmet

Misric: A. Kerim Tekman

Giro Ser: Ali Yilmaz, Erman Oyman

Amed: Mehmet Karan

Adana: Necmettin Ekinci, Ramazan Kahraman

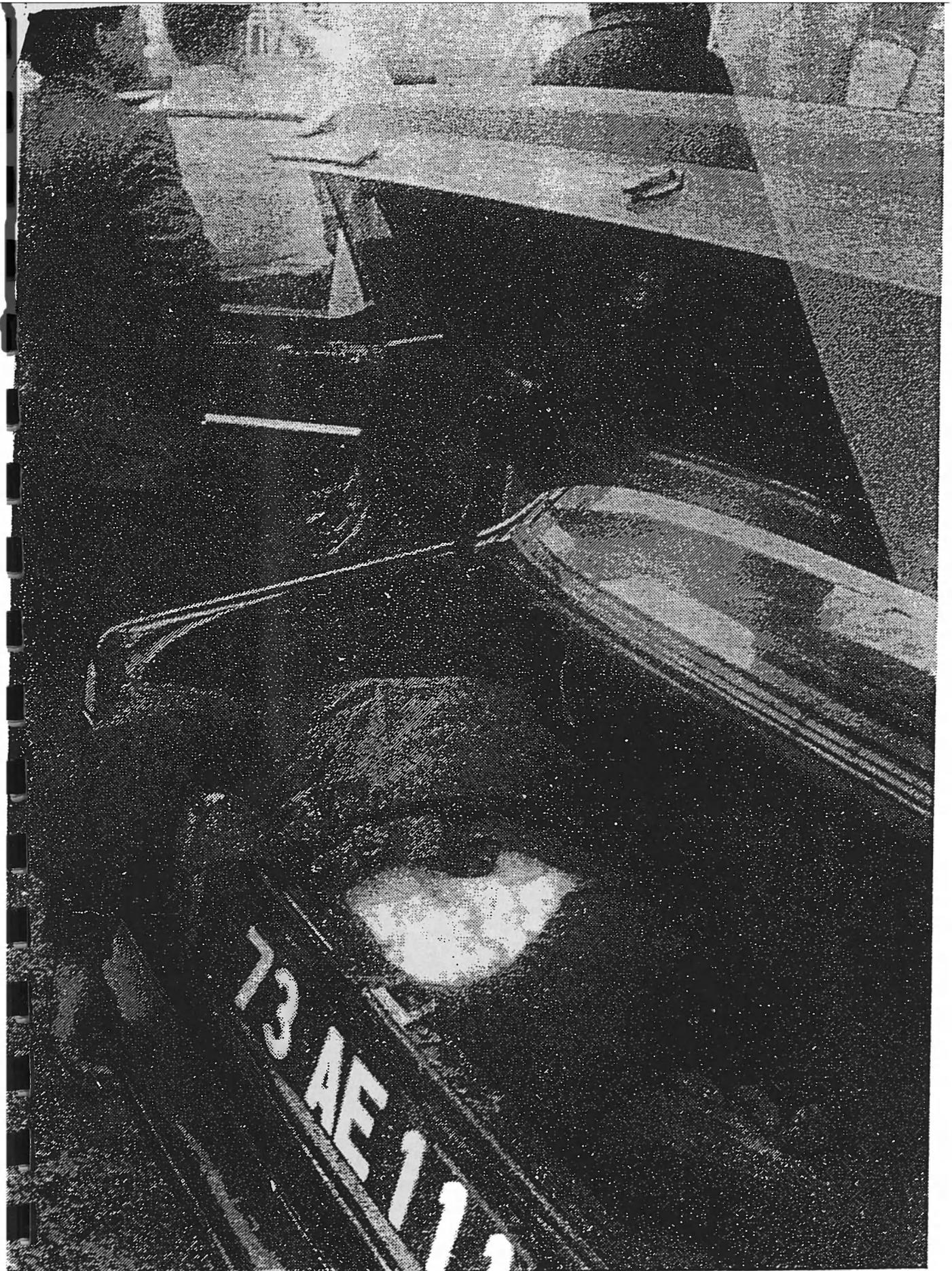
Istanbul: Cafer Demirel

Izmir: Rahsan Demirel



Personnes arrêtées:

Sirnax: Ayse Turan (18), Taybet Üstün, Fehime Zeyrek, Ayse Ercan (13), Leyla Küçük (14), Hakki Kilic (10), Birsan Yakup, Ali Öngen (18), Abdülaziz Barin, Rauf Zeyrek (23), Ahmet Zeyrek (13), Zehra Tunc, Salih Beñzer, Abdullah Yemez, Fehime Zeyrek (5), Emine Zeyrek-(35), Mehmet Sirin (23), Abdullah Sarap, Muzaffer Balik (31), Zeynep Ürün (14), Hacı Kilic (12), Leyla Akinci, Mehmet Bayar



février de 1992 à Cizre - la violence inhumaine.



L'Etat turc utilise sauvagement la violence contre les personnes âgées.





Les femmes kurdes ont été torturées à Cizre par les forces armées turques.

12), Serdar Konuk, Resit Bayar (35), Fatma Kayak, Salih Benzer, Zeynep Durmus (50), Cehver Saran (23), Abdullah Saran (26), Ahmet Ekinci (40), Ayse Ekinci (35), Ahmet Zogur, Kevaer Tunc, Hüsnü Ülger, Emine Özcan, Halit Ugrak, Abdullah Pusat, Ali Gecen, Besna Akil, Ramazan Acun, Piroze Barkin, Mesut Akil, Ahmet Kaydı, Ömer Oret, Fetim Yumak, Ahmet Bulut (40), M. Salih Bayık (16), Ahmet Ilkego, Fatma Sevin, Lokman Sevim, Ferit Sevim, Ali Seren, Abdullah Suicen, Mehmet Akil, Zeynep Bilgin, Piroze Güngör, Rabia, Selahattin Akdogan, Seynep Ürün, Fatma Üstün, M. Sirin Bayar, Serif Yalin, Hüseyin Denli, Abdullah Baysal, Hamza Atak, Ömer Akce, Halime Ölüstük, Bisen Akkus, Hezer Tunc, Zerah Teke, Hasan Kiliç, Herek Bayar, Ali Ülger, Osman Özcan, Cehit Saran, Süleyman Yumak, Heslen Cavlak, Muzaffer Balik, Yusuf Ugur, Abdullah Özcan, Sehap Gecet (6), Fatma Öztürk, Ali Akil, Ramazan Avcı, Serif Yalin, Ayse Ercan, Hamza Özden, Halime Öztürk, Fatma Vural, Meral Bayar, Birslen Yokus, Abdülaziz Baran, Ali Saran, Sahip Gecer, Serin

Nisebin: Semse Özer (18), Zeki Yenice (30), M. Emin Kaya (30), Hediye Harman (30), Ayten Dogan (19), Hasan Cetin (37), Hediye Basar (45), Ibrahim Ergül (60), Rable Singeil (24), Semiha Acar (27), M. Sait Zen (62), A. Kerim Bilgic (34), Taylbet Kaya (15), Hanim Aydin (55), Süleyman Tekin (13), Sükrü Balta (32), Songül Yilmaz (20), Mahmut Cetin (26), Serif Yener (15), Ahmet Öztürk (33), Nurettin Cinar (40), Bahiye Akpınar (36), Galip Alkan (26), Adila Accar (35), Hamidiye Akman (30), Rabia Kaplan (30), Adnan Gündüz (16), Ayfer Turgut (6), Celal Orak (26), Fahriye Korgül (47), Hamit Akkaya (30), Bahattin Yüce (17), Sema Acar (26), Abdullah Atesin (53), Eyüp Aktas (33), Orhan Orak (16), Hamza Alper (12), Serif Celik (11), Mevlüt Güler (28), Eyüp Yavuz (37), Vesik Turan (30), Mehmet Zincir (27), Hamza Anter, Kadri Diri, Eyüp Keles, Mehmet Yıldırım, Sükriye Acar (20), Vedat Cecen, Tırki Cengiz, Hatice Katar, Resit Can, Ayse Ekinci, Salime Say, Kasim Bozer, Rahime Sinoglu, Resul Say, Resit Boyer, Bektas Yilmaz, Fadiye Kaya (24), Abdullah Camur (60), Babat Tay (20), Ramazan Tay, Zeynep Öner, Abdullah Yilmaz, Mehmet Özer, Belkus Yilmaz, Behiye Arzukay, Hediye harun, Gurbet Tekin, Feridce Önen, Hamit Icer, Hatice Katu, ahmet Güler, Hamza Cetin, Cevher Senol, Muhittin Bilir, Salih Özden, Mehmet Alay, Felemez Eren, Seymus Kutlu, Selahattin Önen

Cizira-Botan: Kasim Baskurt (30), M. Edip Güclü (52), Salih Özden (34), Resul San (42), Ahmet Güler (17), Ibrahim Türk (24), Fatma Simsek (16), Ayse Zinay, Ömer Gök (16), Hasir Özden (19), Mehmet Akil (19), Hamza Atak (17), Abdullah Ciftbasan, Ahmet Kaydi, Ahmet Ekinci, Hezar Özden, A. Latif Baran, A. Hakki Keskin, Eyüp Calasun (13), Mehmet Sopan, Salih Kocer (5), Asiye Turan (18), Ibrahim Toprak, Abdullah Sargin, Ahmet Bitlis, Boyhan Islek, Muhiyettin Cengiz, Ahmet Inan, Feyrize Ekinci, Resit Can, Ahemt Fidan, Salihe Toprak, Raniye Denktas, Bahiye Ersabey, Cemile Muhleset, Halim Ontus (15), Kerim Keskin (17), Abdullah Polat (33), Serif Yalim (26), Leyla Catuk (10), Abdullah Ekinler (15), Asker Elci (16), Hüsnü Ülger (22), A. Aziz Baran (13), Feyrusah Elci (14), Hayriye Islek (35), Kendal Islek (9), Seyfi Islek, Basü Yürek (14), Süheyla Toprak (20), A. Basit Yürek (16), Ramazan Isik (45), Mustafa Yoldur (20), Siki Dogan (21), Ramazan Yilmaz, M. Emin Özalp, Sahin Cicek, Bağir Sabah

Wan: Yavuz Binbay, Halis Aksil, Remzi Hayso, Fevzi Demirdan, Nezir Aksüngür, Müdür Durmus, Metin Oguz, Musa Temur, Musa Kurt, Abuzer Aslan, Emin Eren, Naif Yasar

Gever: Turgut Dincer, Zeki Gürdal, Semsullah Cürük, M. Selim Demir, Ramazan Günes, Hasan Özdemir, Ahmet Bartin, Ali Abi, Müjdet Orbay, Nurettin Bor, Bekir Onbay

Sert: Medeni Sevgi (18), Semaze Tekes (13), Zübeyde Tam (18)

Hezex: Adile

Qilaban: Fatma Telli (40), Remzi Telli (12), Meryem Kaplan (50), Mesut Kaplan (11), Cemile Kaplan (18)

Kosar: Sükrü Yalcinkaya (25), Mehmet Akcam (35), Ismail Avcı (11), Adnan Budak (8), Musa Bingöl,

Abdurrahim Bingöl

Mardin: Abdullah Aktürk

Riha: Hayri Polat

Erxeni: Bektas Yilmaz

Kerboran: Resul Sayi, Ramazan Sayi, Selman Sayi, Kadri Deniz

Culamerg: Mikail Ölmez, Mehmet Akbulut, Cafer Yilmaz, Mikail Elmas, Ceyhan Sen, Nadir Aslan, Selim Beydag, Ahmet Alcicek, Hasan Temel, Idris Mavigöz, Ayhan Sen

Istanbul: Mehmet Yilmaz, F. Lale

Adana: Seniste Demir, Savki Altindag, Behiye Dager, Geyda Aslan (70), Nazim Tamtekin, Ismail Telas, Muhyettin Talayhan, Milan Özben

Les Lieux ou le Newroz a ete celebre et la participation des masses:

Nusaybin: plus de 30.000

Adana: plus de 25 000

Cizre: plus de 25 000

Van: plus de 20 000

Sirnak: plus de 15 000

Bismil, Antalya et Gercüs: plus de 10 000

Siverek: plus de 9 000

Midyat et Idil: plus de 5 000

Kiziltepe, Suruc et Viransehir: plus de 4 000

Siirt, Ceylan et Hakkari: plus de 4 000

Cinar: plus de 7 000

Savur, Bozova, Birecik: plus de 15 000

Mazidagi, Mardin, Malatya, Antep, Lice et Hani: plus de 3 000

Ergani et Dersim: plus de 2 000

Diyarbakir, Tatvan, Kurtalan; Istanbul, Ankara, Batman; Kerboran, Urfa, Ömerli, Mersin, Iskenderun, Bingöl, Agri, Varto: plus d'un millier de personnes.

LES LIEUX OU LE NEWROZ A ETE CELEBRE ET LA PARTICIPATION DES MASSES:

Nusaybin: plus de 30.000 Adana: plus de 25 000 Cizre: plus de 25 000 Van: plus de 20 000 Sirnak: plus de 15 000 Bismil, Antalya et Gercüs plus de 10 000 Siverek: plus de 9 000 Midyat et Idil: plus de 5 000 Kiziltepe, Suruc et Viransehir:.....plus de 4 000 Siirt, Ceylan et Hakkari: plus de 4 000 Cinar: plus de 7 000 Savur, Bozova, Birecik: plus de 15 000 Antep, Lice et Hani: plus de 3 000 Ergani et Dersim: plus de 2 000 Diyarbakir, Tatvan, Kurtalan: plus de Istanbul, Ankara, Batman: plus de Kerboran, Urfa, Ömerli, Mersin: plus de Iskenderun, Bingöl: plus de Mazidagi, Mardin, Malatya: plus de Agri, Varto plus d'un millier de personnes.

À l'approche de NEWROZ de 1993, les quasis préparations organisées par les autorités turques, font poindre à l'horizon dès à présent le bruissement de nouveaux massacres qui s'étaient déjà fait



Une kurde a été torturée par les forces armées turques pendant le Newroz.

prendre avant le Newroz de 1992 par la vague de détresse que laissèrent échapper les panzers, les kalachnikovs et les balles sales. Ceci nous fait croire que le sang coulera à flot et beaucoup d'âmes périront par la main du gouvernement turc pendant le Newroz 1993. Ce ne sera pas seulement le massacre du peuple kurde par la terreur étatique mais également un opprobre contre l'humanité, la démocratie, la paix et la justice en général. Pour la sauvegarde de ses valeurs, pour empêcher que les panzers n'écrasent le peuple, que les kalachnikovs ne crachent la mort, et pour protester contre le sadisme des gendarmes, des milices de contre-guérilla et des unités de morts, toute personne défendant l'humanité doit faire de grands efforts pour empêcher ses massacres, doit soutenir et moral au peuple kurde dans son souhait de fêter ce qui lui revient de droit, pour empêcher ainsi cette tragédie en retirant toute aide militaire, économique et politique à l'Etat turc.

Nous devons également écrire des lettres de protestation contre les plans de massacres préparés par les autorités turques.

Ce même rapport a été publié par le Helsinki Watch concernant le NEWROZ

Le samedi 21 mars à 9 heures les gens ont commencé à se rassembler dans certains endroits de la ville.

Déjà ils s'étaient rassemblés par centaines et selon les traditions de la fête kurde ainsi pour exprimer leur respect à l'égard de leurs morts et en particulier à l'égard des martyres du PKK Ils se dirigeaient vers le cimetière de Cizre en chantant et en dansant.

Les estimations, quant à leur nombre variaient mais, une chose est sur c'est qu'ils étaient plus de 1000 dans les rues de Cizre peut-être même le double.

Les forces de l'ordre n'ont pas barricade de ehemin allant vers le cimetière mais ils avaient installé des blindés tout au long de la route. Le nombre des gendarmes et des teams spéciaux était plus nombreux que la foule dont la queue qui comptait plus de 75-100m ne pouvaient plus avancer. Près du cimetière il y avait un groupe environ de 1000 personnes qui était mit a genoux et attendaient dans l'inquiétude.

Selon des témoins rencontrés par HELSINKI WATCH parmi les gens se dirigeant vers le cimetière ils n'avaient pas vu des gens armes ni même vu le drapeau kurde ou encore les pancartes du PKK dans les rues.

Selon deux participants de la manifestation quelques manifestants ont tenté de sortir les pancartes et de lancer des slogans en faveur du PKK mais très vite empêcher par la foule qui craignait une provocation de la police. A part de quelques uns parmi la foule rassemblée au cimetière personne n'était dissimulée le visage (il n'y avait pas de gens habillés comme la guérilla du PKK).

Vers 10 heures du matin 2 journalistes qui suivaient la manifestation se sont approché au commandant militaire qui accompagnait les manifestants, lorsqu'ils ont vu que la foule ne pouvait plus avancer et lui ont demandé que malgré les déclarations du premier ministre MR DEMIREL disant que les "Kurdes sont autorisés à fêter le NEWROZ en paix pourquoi les forces de l'ordre empêchent les gens de se diriger vers la cimetière la réponse de commandant était " ils portent le drapeau de PKK et se comportent contre la loi " D'autres journalistes lui ont demandé de montrer où sont les drapeaux du PKK il a reconnu ne pas les voir mais, a insisté que les manifestants sortiraient les drapeaux Jorsqu'ils étaient au alentours de la cimetière s'ils n'étaient pas empêchés. Ensuite les journalistes lui ont demandé de s'adresser à ses supérieures et il l'a fait. D'après c'est que les



Gülay Yıldırım a été assassinée pendant les festivités du Newroz en 1991.

entendu lorsqu'il parlait avec ses supérieures, les soldats étaient entrains de disperser la foule.

A ce même moment les journalistes ont entendu des coups de feu et des cries de la foule qui attendaient un peu plus loin. Un habitant de Cizre qui se trouver là a raconté ce qui s'est passé:

"Il ya avait 2 teams spéciaux qui se trouver devant nous et je croix que l'un d'entre eux était lieutenant l'autre était un sergent, la plus part des gens qui étant au premier rang était assise. Un manifestant leur a demandé de nous autoriser, mais, eux, ils nous percutaient et nous avions peur et l'ambiance était très tendue, c'est là qu'un homme s'est levé et a crié en disant " si vous êtes décidés de tuer quelqu'un d'entre nous alors allez-y et tirez sur moi " un des teams spéciaux a pris son arme et lui a tiré dessus et en le tuant sur place. J'ai quitté le lieu qui est devenu le champ de bataille."

A ce moment dès que les tirs se sont fait entendre, ils ont été suivis par d'autres tirs et de la bombe à lacrymogène a été pulvérisée sur la foule rassemblée dans la rue près du cimetière. Peu après celle-ci s'est dispersée. Les témoins oculaires ont déclaré à Helsinki Watch que trois ou quatre autres personnes avaient été assassinées par les teams spéciaux dans deux différents lieux, ainsi qu'un jeune qui essayait de rentrer chez lui à deux blocs plus loin. Lors de l'autopsie il a été découvert 9 balles tirées d'une distance proche. Au moins 13 habitants de Cizre ont été assassinés suite à la rafle de ce matin. Au moins 5 d'entre eux dans le centre-ville et les 8 autres dans des quartiers proches du cimetière, ceux-ci font parti des personnes que la police a empêché de se rendre au cimetière. Près de 50 personnes ont été blessées.

L'assassinat d'Izzet Kezer, journaliste au quotidien Sabah, tué le lundi 23 mars à Cizre démontre clairement le désintérêt de l'armée turque aux droits de l'homme et aux droits internationale de guerre. Ce jour-là, Kezer et un groupe de journalistes étrangers ont entendu des tirs de tanks mêlés aux pleurs des femmes et des enfants près de l'hôtels où ils séjournaient. Pour faire des recherches, Kezer et plusieurs journalistes, ainsi que les deux cameraman sont sortis de l'hôtel, malgré le couvre-feu décrété. Ils se sont dirigés vers le lieu d'où provenaient les tirs. Ils se sont réfugiés dans une maison afin d'être en sécurité. Une heure plus tard ils ont déchiré des morceaux de tissus blanc pour s'en servir comme drapeau et lorsque les tirs ont cessé ils sont sortis de la maison en les brandissant. Kezer marchait à l'avant, lorsqu'ils sont arrivé au coin d'une rue, les tirs ont recommencé et Kezer a été tué d'une balle dans le côté gauche de sa tête. Le reste du groupe s'est jeté à terre et les tirs ont continué. Les journalistes ont nettement vu que le tank était orienté vers leur collection et qu'il les prenait pour cible. Il n'y avait ni policier, ni soldat, ni guérilleros du PKK. Les journalistes ont réussi à se réfugié dans la maison la plus proche.

rapport est écrit par L. Avebury lorsqu'il s'est rendu avec une délégation au Kurdistan au mois de Mars 1992

Le 21 mars l'armée a fait feu sur les kurdes qui célébraient le NEWROZ dans les rues de Cizre en dansant et chantant. Près de douze personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées.

Sbay, un témoin oculaire que nous avons entendu, a déclaré que la télévision et la radio avaient annoncé que les autorités ne feraient pas obstacles à la célébration du NEWROZ. Il venait du village



La femme kurde a été écrasée par les forces armées turques pendant les festivités du Newroz.

à Cizre, avec les habitants de son village et ceux de deux villages voisins. Ils étaient près de 700 à se rendre à Cizre. Ils n'y avaient aucun signe de tirs, mais deux hélicoptères ont passé au-dessus de leur tête, ils ont trouvé cela normal. La foule ne lançait pas de slogans, ne portait pas de pancartes, mais ils avaient sur eux les couleurs et drapeaux kurdes. Dans les régions kurdes de Turquie ceci est interdit, tout d'un coup 4 tanks ont tiré sur la foule. Le frère de Mr. Emin, âgé de 42 ans 8 autres personnes ont été assassinées, de nombreuses autres ont été grièvement blessées. Personne ne pouvait les aider vu rafales de tirs. Un malade a été transporté dans un tracteur pour être emmené à l'hôpital, mais les soldats ont fait feu sur le tracteur aussi. Les autres blessés ne se sont pas rendus de peu à l'hôpital. E. nous dit qu'il a entendu à la radio que le NEWROZ ne serait pas interdit, mais le gouvernement n'a pas tenu sa promesse car il a été fait feu à l'aveuglette sur la foule.



ANNEXE 3

Extrait du texte du traité de Sèvres

Article - 62 Une commission siégeant Constantinople, et, composée de trois membres respectivement nommé par le gouvernement britannique, français et italien, préparera dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent traité, l'autonomie locale pour les régions où domine l'élément kurde, situés à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie, conformément à la description donnée à l'article 27, II-2 et 3.

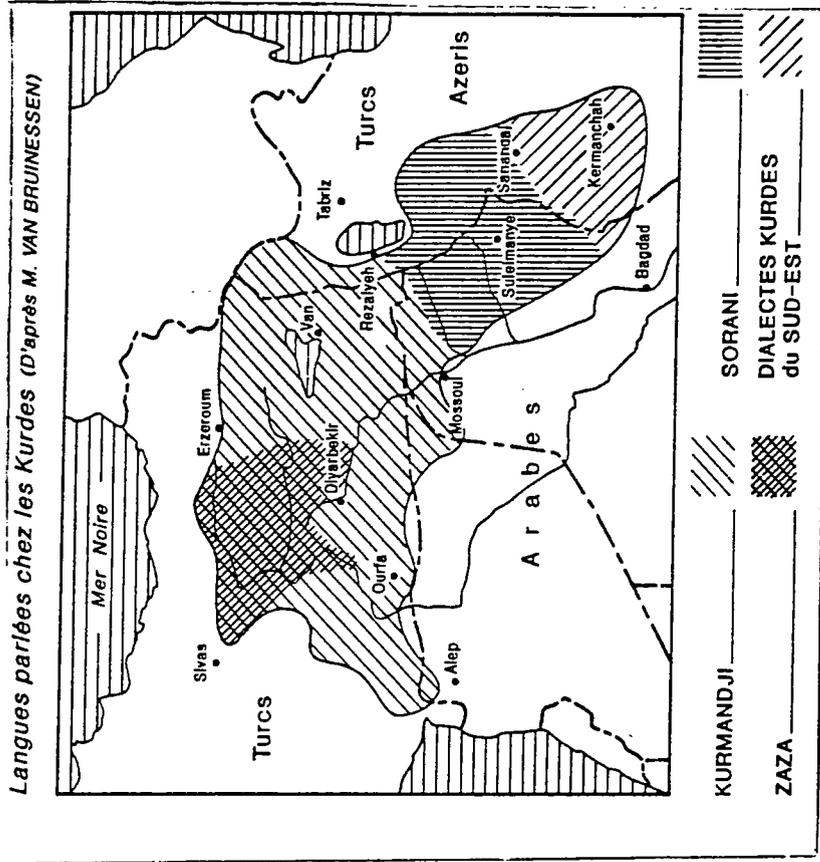
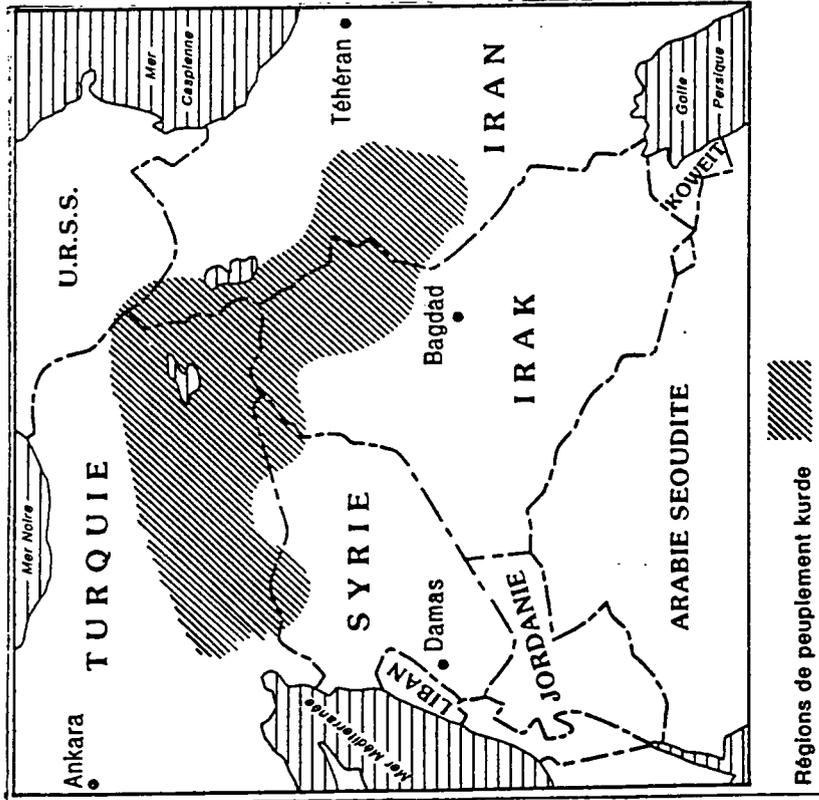
A défaut d'accord unanime sur quelques questions, celle-ci sera référée par les membres de la commission à leurs gouvernements respectifs.

Article - 63 Le gouvernement ottoman s'engage, dès à présent, à accepter et à exécuter les décisions de l'une et de l'autre commission prévues à l'article 62, dans les trois mois de la notification qui lui en sera fait.

Article - 64 si dans le délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent traité, la population kurde, dans les régions visées à l'article 62, s'adresse au Conseil de la Société des Nations en démontrant qu'une majorité de la population dans ces régions, désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tous droits et titres sur ces régions.

Les détails de cette renonciation seront l'objet d'une convention spéciale entre les Principales Puissances alliées à l'encontre de l'adhésion volontaire de cet Etat Kurde indépendant pour les Kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le vilayet de Mossoul.

ANNEXE 4



Chronologie

- vii^e siècle. Convertis à l'islam, les Kurdes apportent leur contribution à la civilisation musulmane, notamment dans les domaines militaire et musical. Un musicien kurde de Mossoul, Ibrahim Mawsili (743-806), fonde, à la cour de Haroun al-Rachid, le premier conservatoire de musique savante musulmane, que son fils Ishaq développe et codifie à Bagdad.
- x^e-xii^e siècles. Émergence des principautés kurdes indépendantes : au nord, les Chaddadides (951-1174), capitale Gandja ; au sud, les Hassawaihides (959-1015) ; à l'ouest, les Merwanides (990-1174), capitale Diyarbakir.
- 1169-1250. La dynastie kurde des Ayyoubides, dont Saladin est le représentant le plus illustre, règne sur l'ensemble du Proche-Orient musulman.
- xiv^e-xv^e siècles. Reconstitution des principautés kurdes après le raz de marée de l'invasion mongole. Écllosion d'une vie culturelle kurde dans les cours de Bitlis, de Halikâri et de Bohtan.
1514. Alliance des princes kurdes avec le sultan Ottoman Selim le Cruel contre la Perse chiïte. L'armée du chah est battue par les forces turco-kurdes à Tchaldyran (au nord du Kurdistan). Des principautés kurdes autonomes constituent les marches orientales de l'empire.
1596. Cheref Khan, émir de Bitlis, achève son *Cheref-Nâme* (Fastes de la nation kurde), premier ouvrage d'ensemble sur l'histoire kurde.

23 août 1921. Sir Percy Cox, haut commissaire britannique en Mésopotamie, intronise l'émir Fayçal, fils du chérif de La Mecque, que les Français viennent de chasser de Syrie, roi d'Irak. Les Kurdes de Mossoul boycottent massivement le plébiscite organisé pour l'élection de Fayçal.

1922-1923. Seconde révolte de Cheikh Mahmoud, qui se proclame « roi du Kurdistan » et entre en contact avec le chef kurde d'Iran Simko, en révolte depuis 1920 contre la domination persane. Ce mouvement est réduit par les Britanniques et le cheikh est exilé.

24 juin 1923. Traité de Lausanne, signé entre le gouvernement kémaliste d'Ankara et les puissances alliées, qui rend caduc le traité de Sèvres.

3 mars 1924. Un décret-loi interdit en Turquie toutes les écoles, associations et publications kurdes, au même titre que les confréries religieuses et les médressas. La première assemblée de Turquie, où siégeaient 72 représentants du Kurdistan, est dissoute.

Février-avril 1925. Révolte de Cheikh Saïd dans le Kurdistan de Turc. Début des déportations de populations kurdes.

16 décembre 1925. Le conseil de la Société des Nations accède à la demande britannique d'annexer le vilayet de Mossoul à l'État irakien.

Août 1927. Congrès de fondation de Hoyboun (Indépendance) ; Ligue nationale kurde. Cette organisation regroupe tous les cercles, partis et organisations politiques kurdes créés au lendemain de la Grande Guerre.

1928. Toute l'administration civile et militaire des provinces kurdes de Turquie est placée sous le contrôle de l'inspecteur général de l'Est, haut commissaire turc pour ces régions.

1930. Un mouvement insurrectionnel se développe, sous la direction du Hoyboun, dans la région du mont Ararat. La Turquie et l'Iran pactisent pour le réprimer.

Juin 1930. Simko, dirigeant kurde d'Iran en révolte contre le pouvoir central depuis 1920, est assassiné durant les pourparlers avec les représentants de Téhéran.

1695. Ehmede Khani, né en 1651, appelle par le truchement de son chef-d'œuvre *Mem-o-Zin*, épopée nationale kurde, à l'édification d'un État unifié du Kurdistan.

xix^e siècle. Politique de centralisation menée par la Sublime Porte. Menacés dans leurs prérogatives, les princes kurdes se soulèvent en ordre dispersé : 1806, révolte d'Abdourahman Pacha de Soulaïmanyé ; 1818, soulèvement des Bibas ; 1832, révolte de Bedir Khan Bey ; 1853-1855, révolte d'Yezdan Sher ; 1880, révolte de Cheikh Obeïdollah de Nehri.

1898. Parution du premier journal kurde, *Kurdistan*.

1908. Révolution jeune-turque. Proclamation à Constantinople d'une Constitution promulguant l'égalité de toutes les nationalités de l'empire. Mais, dès 1909, les Jeunes-Turcs mettent en pratique une politique répressive à l'égard des peuples non turcs. Les associations et publications kurdes sont interdites.

30 octobre 1918. Armistice de Moudros. Engagé aux côtés de l'Allemagne dans la Grande Guerre, l'Empire ottoman, vaincu, capitule devant les Alliés.

19-26 avril 1920. Conférence de San Remo. Les nombreux accords conclus entre les puissances alliées au cours de la guerre sur le partage du Proche-Orient sont actualisés à la lumière des nouveaux rapports de forces. La Grande-Bretagne se fait attribuer le mandat sur l'Irak arabe et le vilayet kurde de Mossoul, la France celui sur la Syrie.

1919-1920. Première révolte kurde dans le vilayet de Mossoul, conduite par Cheikh Mahmoud et réduite par les Britanniques, grâce à la RAF.

10 août 1920. Le traité de Sèvres, conclu entre les puissances alliées et la Sublime Porte, consacre le partage défini à San Remo. Dans la section III (art. 62-64), le traité préconise la création d'un État kurde.

20 octobre 1921. Accord franco-turc d'Ankara. La France annexe à la Syrie, placée sous son mandat, les provinces kurdes de Djazira et de Kurd Dagh.

Automne 1931. Nouvelle révolte dans le Kurdistan iranien, sous la conduite de Jafar Sultan.

1931. Retour d'exil, Cheikh Mahmoud lève à nouveau l'étendard de la révolte dans le Kurdistan irakien. Fait prisonnier par les Britanniques, il est placé en résidence surveillée à Bagdad. Aussitôt après, les Kurdes irakiens se soulèvent, cette fois-ci sous la direction de Cheikh Ahmed Barzani, frère de Mustafa Barzani. La RAF britannique intervient pour écraser l'insurrection.

Mai 1932. Ankara promulgue une loi de déportation et de dispersion des Kurdes. Les déportations vers l'Anatolie centrale sont massives.

1933. Nouvelle révolte kurde en Irak, sous la direction des Barzani.

1936-1938. Grande insurrection des Kurdes de Dersim (Turquie), durement matée. Les mouvements insurrectionnels kurdes sont exsangues en Turquie.

1943-1945. Révoltes kurdes en Irak, sous la conduite de Mustafa Barzani, qui gagne, avec ses partisans, le Kurdistan iranien.

Août 1945. Fondation du PDK d'Iran. Bientôt, une organisation similaire sera créée par les Kurdes d'Irak.

13 janvier 1946. Proclamation à l'instigation de l'Union soviétique de la première République kurde à Mahabad, présidée par Qazi Mohammad. Elle est écrasée moins d'un an plus tard. Barzani, chef des forces kurdes, réussit, avec quelques centaines de ses partisans, à se frayer une retraite à travers les frontières turco-iraniennes jusqu'en URSS, où il trouve refuge.

Août 1953. Un coup d'État organisé par la CIA ramène le chah d'Iran au pouvoir.

1956. Pacte de Bagdad, sous l'égide des États-Unis et de la Grande-Bretagne (remplacé plus tard par celui de Cento), entre la Turquie, l'Iran et l'Irak. L'une des clauses de ce pacte prévoit la répression coordonnée des révoltes qui viendraient à éclater sur le territoire de l'un

de ces États. Elle trouvera une application immédiate lors de la révolte des Kurdes de la province de Djouanroj (Iran), réprimée par les forces irako-iraniennes.

1957. Création du PDK de Syrie qui est interdit.

14 juillet 1958. Un coup d'État militaire dirigé par le général Kassem renverse la monarchie hachémite d'Irak. La république, où « Arabes et Kurdes sont librement associés », est proclamée à Bagdad, Barzani rentre de son exil soviétique.

9 janvier 1960. Légalisation du PDK d'Irak.

27 mai 1960. Un coup d'État militaire renverse le gouvernement Menderès en Turquie. Les militaires convoquent une constituante, qui élabore une nouvelle Constitution turque, plus libérale que les précédentes.

Printemps 1961. Interdiction progressive des journaux et publications kurdes d'Irak, accusés de « séparatisme ».

11 septembre 1961. Début de l'insurrection armée kurde en Irak.

8 février 1963. Coup d'État baasiste à Bagdad. Cessez-le-feu provisoire sur le front du Kurdistan. Chasse aux communistes, dont plusieurs milliers sont abattus ou emprisonnés. Les rescapés se réfugient dans les maquis kurdes.

Juin 1963. L'armée irakienne déclenche une nouvelle offensive contre les maquisards kurdes. L'aviation et l'armée de la Syrie, où le parti Baas a pris le pouvoir par le coup d'État de mars 1963, participent aux combats contre les Kurdes.

18 novembre 1963. A Bagdad, le général Aref élimine les baasistes du pouvoir et se fait attribuer le grade de maréchal.

10 février 1964. Accord de cessez-le-feu, le maréchal Aref ayant déclaré reconnaître les droits nationaux des Kurdes. L'opportunité politique de cet accord divise la direction kurde. Le bureau politique du PDK, conduit par Ibrahim Ahmed et Jalal Talabani, s'oppose au général Barzani, dirigeant du mouvement. Les dissensions dégénèrent bientôt en affrontements armés. Le bureau politique se réfugie d'abord en Iran, puis rentre à Bagdad pour se

rallier au régime. Atmosphère de crise et de confusion dans les rangs du mouvement kurde irakien.

Mars 1965. Reprise des opérations militaires, qui se poursuivront jusqu'au cessez-le-feu de juin 1966.

Automne 1965. L'accès des provinces kurdes de Turquie déclarées en 1925 « zone militaire interdite aux étrangers » est autorisé aux visiteurs étrangers.

1967-1968. Guérilla paysanne dans le Kurdistan iranien.

Juillet 1968. A Bagdad, retour au pouvoir du parti Baas, à la suite de deux coups d'État successifs (19 et 30 juillet). Le général al-Bakr, Premier ministre du gouvernement baasiste de 1963, est proclamé président de la République. Reprise de la guerre contre les partisans de Barzani en avril 1969.

11 mars 1970. Accord kurdo-irakien sur l'autonomie du Kurdistan, dont les institutions doivent être mises en place dans un délai de quatre ans.

1970-1974. Période de « ni guerre ni paix » dans le Kurdistan irakien. Attentats d'inspiration gouvernementale contre les dirigeants kurdes, politique d'arabisation des marches kurdes et divergences sur l'assiette territoriale de la région autonome détériorent les relations du mouvement kurde avec les autorités de Bagdad.

12 mars 1971. Coup de force militaire en Turquie. Interdiction des partis et organisations de gauche. Plusieurs milliers de « séparatistes » kurdes sont arrêtés et traduits devant des tribunaux de l'état de siège. Retour au régime parlementaire en octobre 1973.

Printemps 1972. Renversment d'alliances. Dans sa stratégie d'isolement du mouvement kurde, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le régime irakien conclut un traité d'amitié et de coopération avec l'URSS, qui était jusque-là favorable aux Kurdes. L'Iran décide d'appuyer les Kurdes, avec le soutien discret de Washington.

Mars 1974. Bagdad publie une « loi sur l'autonomie kurde » très en retrait sur les accords de 1970 et somme la direction

kurde de l'entériner. Dès avril, la guerre reprend sur une échelle encore jamais atteinte.

5 mars 1975. Accords d'Alger entre le chah d'Iran et le vice-Premier ministre irakien, Saddam Hussein. L'Iran décide de cesser son aide logistique aux Kurdes irakiens.

Fin mars. La direction kurde abandonne le combat pour se réfugier en Iran. La résistance kurde s'effondre.

Juin 1976. Reprise d'opérations sporadiques de guérilla dans le Kurdistan irakien.

1977-1978. Montée des mouvements kurdes en Turquie. Fondation du PKK.

Février 1979. Renversment de la monarchie en Iran.

Mars 1979. Mort de Mustafa Barzani aux États-Unis. Le gouvernement iranien autorise son inhumation en Iran.

Août 1979. L'imam Khomeyni déclenche la « guerre sainte » contre les Kurdes d'Iran. Des dizaines de militants kurdes sont exécutés sommairement. Les Kurdes d'Iran entrent dans une période de lutte armée, qui se poursuit.

Septembre 1980. Coup d'État militaire en Turquie. Répression (entre autres) à l'égard des Kurdes.

Septembre 1980. Début de la guerre du Golfe. L'Irak dénonce les accords d'Alger et lance une vaste offensive contre l'Iran. Les conflits internes opposant les Kurdes d'Iran au gouvernement de Téhéran et les Kurdes d'Irak au gouvernement de Bagdad sont utilisés, tant par l'Iran que par l'Irak, pour affaiblir l'État rival, tandis que les divers mouvements kurdes cherchent à se renforcer.

Mai-juin 1983. En accord avec Bagdad, les forces spéciales turques pénètrent dans le Kurdistan irakien pour une opération de nettoyage des zones frontalières où le PKK trouve son sanctuaire.

Juillet 1983. L'armée irakienne encercle les bourgades de Qoshtapa et Diyala, dans la province d'Arbil, où un grand nombre de partisans de Barzani avaient été installés par la force à la suite de la défaite de 1975. Tous

les hommes âgés de 12 à 70 ans sont arrêtés et transférés vers une destination inconnue. Le destin de ces hommes, estimés à 8000, demeure inconnu.

Octobre 1983. De violents combats entre l'Irak et l'Iran font des milliers de morts parmi la population kurde dans les régions de Penjwin et de Garmak. Mehdi Zana, ancien maire élu de la ville de Diyarbakir, est condamné à 25 ans de prison. Lors du même procès, plus de 100 membres de PSK-Turquie sont condamnés à des peines de détention allant de 6 mois à 19 ans.

Décembre 1983. Jalal Talabani engage des pourparlers avec le gouvernement irakien. Ceux-ci durent un an, avant d'être suspendus par Bagdad. La guerre reprend.

Janvier 1984. Grève de la faim des détenus de la prison militaire de Diyarbakir pour protester contre la torture. 6 détenus kurdes meurent au cours du mois, 11 autres décèdent début mars des suites de grèves de la faim.

Juin 1984. De 200 à 300 personnes tuées lors des raids irakiens sur la ville de Baneh, dans le Kurdistan iranien.

1984. Début des opérations de guérilla du PKK en Turquie.

Février 1985. Au cours de l'un des procès les plus importants, par le nombre d'accusés, de l'histoire de la République turque, 22 membres du PKK sont condamnés à mort et 301 autres à des peines allant de 3 ans de prison à la détention à perpétuité. Tous étaient accusés d'avoir tenté d'instaurer « un État indépendant marxiste-léniniste sur une partie du territoire de Turquie ».

Avril 1985. L'alliance scellée en 1981 entre les Moudjahidin du peuple de Massoud Radjavi et le PDK iranien, dirigé par A.R. Ghassemlou, est officiellement rompue.

Novembre 1985. Selon Amnesty International, un grand nombre de prisonniers kurdes ont été exécutés à Abu-Guraib, dont environ 60 au cours de la première semaine du mois et au moins autant dans la prison de Mossoul (Irak). Le 15 novembre, l'armée de l'air turque bombarde les positions des peshmergas dans les provinces d'Arbil et de

Zakho, en Irak. Par ailleurs, des forces terrestres turques pénètrent en Irak, dans la région de Zakho.

Janvier 1987. Idriss Barzani, l'un des principaux dirigeants du PDK iranien, décède à l'âge de 43 ans. Les corps mutilés de 29 adolescents kurdes, arrêtés en Irak en septembre-octobre 1985, ont été remis à leurs familles contre le paiement d'une somme d'argent pour « frais d'exécution ».

Février 1987. Selon le quotidien turc *Cumhuriyet*, un total de 240 livres ont été saisis en Turquie depuis 1983 pour « propagande séparatiste et atteinte à l'unité nationale ». Parmi ces livres figurent *Map of the World*, *Map of Europe* et *The World*, publiés aux éditions Penguin.

Mars 1987. Dans son rapport annuel sur les violations des droits de l'homme dans le monde, le Département d'État américain mentionne pour la première fois le cas des Kurdes de Turquie. Selon le quotidien turc *Cumhuriyet*, la publication de ce rapport a créé un « sérieux malaise » à Ankara.

Avril 1987. Le Parlement européen adopte une résolution condamnant la mort sous la torture des adolescents kurdes en Irak.

15-22 avril 1987. L'Irak utilise des bombes chimiques et du gaz moutarde contre la population kurde en Irak. Au moins 20 villages sont touchés et environ 500 personnes tuées.

Juin 1987. Dans sa résolution du 18 juin, le Parlement européen reconnaît le génocide des Arméniens et demande à la Turquie de reconnaître l'existence de sa minorité kurde.

Août 1987. La localité de Sardasht (Iran), où est concentrée une partie des réfugiés kurdes irakiens, subit un bombardement chimique de l'aviation irakienne.

1987. Création du Front du Kurdistan d'Irak qui regroupe huit organisations.

Mars 1988. 5000 personnes sont tuées par le bombardement chimique de la ville de Halabja (Irak).

Mai 1988. Selon un bilan établi par les organisations kurdes, sur les 5 086 villages que comptait le Kurdistan irakien en 1975, 3 479 seraient détruits.

20 août 1988. Accord de cessez-le-feu entre l'Irak et l'Iran dans la guerre du Golfe.

25 août-10 septembre 1988. Offensive irakienne aux armes chimiques contre les provinces septentrionales le long de la frontière turque : 100 000 Kurdes réfugiés en Turquie. Les deux tiers d'entre eux sont transférés vers l'Iran, les autres sont installés « à titre provisoire » dans des camps par les autorités turques.

13 juillet 1989. Assassinat à Vienne d'Abdoul Rahman Ghassemlou, secrétaire général du PDK iranien, lors de négociations avec des émissaires iraniens. Selon les autorités turques, « en 1989, 136 civils et 153 membres des forces de sécurité ont été tués à la suite d'actes de terrorisme dont les auteurs agissaient parfois à partir de bases étrangères ».

10 mai 1990. Promulgation des décrets-lois 84 et 85, qui attribuent au gouverneur régional des provinces du sud-est de la Turquie (Elazığ, Bingöl, Tunceli, Van, Diyarbakir, Mardin, Siirt, Hakkâri, Barman, Sirmak) des pouvoirs répressifs considérables pour une durée indéterminée.

août 1990. Annexion du Koweït par l'Irak. Début de la crise politique qui mène à la guerre du Golfe.

17 janvier 1991. Guerre du Golfe, qui prend fin le 6 mars.

Mars 1991. Faisant suite à l'insurrection des chiites en Irak méridional, les populations kurdes s'insurgent. Entre le 6 et le 14 mars, la quasi-totalité des villes kurdes passent aux mains des Kurdes. La Turquie autorise l'usage oral en public du kurde interdit depuis 1983.

14-18 mars 1991. Bataille pour Kirkouk, remportée par les peshmergas.

27 mars 1991. Contre-offensive des troupes d'élite de Saddam Hussein, provoquant un immense exode évalué à près de

2 millions de personnes, dont plus de la moitié vers l'Iran et environ 600 000 en direction de la Turquie.

5 avril 1991. Le Conseil de sécurité de l'ONU vote la résolution 688, qui condamne la répression des populations civiles irakiennes.

10 avril 1991. Washington interdit à Bagdad toute opération aérienne dans le nord de l'Irak.

16 avril 1991. Les États-Unis acceptent l'idée européenne d'une intervention au sol en territoire irakien pour protéger les réfugiés kurdes. Quelques jours plus tard, des troupes américaines, britanniques et 186 Français arrivent dans la région de Zakho.

24 avril 1991. Le Front kurde et Saddam Hussein annoncent un accord de principe qui consacrerait l'autonomie du Kurdistan. Cet accord, né des nécessités, entraîne de longs pourparlers.

Mai 1991. 12 000 soldats américains, britanniques et français sont déployés dans la zone de sécurité alliée (et 21 700 se trouvent en Turquie).

24 juin 1991. Le nombre des troupes alliées est ramené à 5 100 (et 11 000 en Turquie).

août 1991. Les forces turques interviennent plusieurs jours dans le nord de l'Irak pour une opération de nettoyage.

Novembre 1991. 200 000 nouveaux réfugiés kurdes provoqués par les bombardements irakiens.

Décembre 1991. M. Demirel, nouveau chef du gouvernement turc, reconnaît « la réalité kurde ».

